CONVOCATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le Vendredi 19 JUIN 2009 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 10.000.000 EUROS AUPRÈS DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE (BFT)
- AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ANNEXE DE L'EAU
- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET PRINCIPAL
- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU
- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION DE L'ELISPACE
- COMPTE RENDU DE L'USAGE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE POUR 2008
- TRANSFERT DES EMPRUNTS CAISSE ÉPARGNE DU CCAS A LA VILLE DE BEAUVAIS CONSÉCUTIF A LA REPRISE DE LA GESTION DE LA PETITE ENFANCE
 - POLITIQUE TARIFAIRE
- ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES BUDGET PRINCIPAL

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- VERSEMENT DE SUBVENTION AUX COMMERÇANTS DANS LE CADRE DU FISAC
- RÈGLEMENT DES SINISTRES GEL-DÉGÂTS DES EAUX & INCENDIE STADE BENOIT BARBIER RUE DE SAVIGNIES PROPOSITION D'INDEMNISATION DE L'ASSUREUR
- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE PROGRAMMATION 2009 - FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES
- DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS COMMUNE A LA VILLE DE BEAUVAIS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUVAIS

- TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADES ET CRÉATIONS D'EMPLOIS

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES 2009 RUE DE BUZANVAL TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RÉSEAU RUE NOTRE DAME DU THIL AMÉLIORATION DE LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES
- SERVICE DE L'EAU POTABLE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – EXERCICE 2008
 - CESSION D'UN TERRAIN RUE FERNAND SASTRE
- RÉGULARISATION FONCIÈRE AVENUE VICTOR HUGO
- TRANSFERT CRÈCHE SAINT-QUENTIN À LA VILLE DE BEAUVAIS
- **RÉSERVES FONCIÈRES MARISSEL** ACQUISITION MOTILLON

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- SUBVENTIONS AUX RÉSEAUX AMBITION RÉUSSITE ACOMPTES
- MODIFICATION DE DÉNOMINATION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARISSEL A
 - FRAIS DE SCOLARITÉ

<u>Mise en Place du Plan Action Quartiers, Relations</u> <u>Internationales</u>

- MISE EN ŒUVRE DU PLAN ACTION QUARTIERS

Sport, Jeunesse

- DEMANDE DE LABEL 'PICARDIE EN LIGNE 2.0'
- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTION-NELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
- DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Fait à Beauvais, le 12 juin 2009

Mme Le MAIRE: Mes chers collègues, bonsoir à tous! On va commencer ce Conseil Municipal. Je vais demander à Sébastien CHENU de bien vouloir être secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des avis contraires? Je demande à Sébastien CHENU de bien vouloir procéder à l'appel.

Le vendredi 19 juin 2009 à Dix Huit Heures Trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT: Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS: Mme Caroline CAYEUX, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Eric MARDYLA (Absent au dossier n°1, arrivé au dossier n°2), Mme Claire BEUIL, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN (Représentée par Mme WISSOTZKY, arrivée au dossier n°3) M. Sébastien CHENU, M. Olivier TABOUREUX, M. Jean-Marie JULLIEN, M. Armand BORGNE, Mme Claire LEROY, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, Mme Catherine THIEBLIN, M. Ali DJENADI, Mme Elisabeth LESURE, Mme Cécile LALOI, Mme Sylvie HOUSSIN, M. Thierry AURY, M. Richard HAUDOIRE, M. Serge ADAM, Mme Odette BLEIN, Mme Malika BOUBEKER, M. Xavier CNOCKAERT, Mme Corinne CORILLION, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM (Représenté par M. TABOUREUX, arrivé au dossier n°3), M. François GAIRIN, M. José HIBERTY, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Pierre MICHELINO, Mme Brigitte MOUALEK, Mme Francine PICARD, M. Mehdi RAHOUI, M. Philippe VIBERT, Mme Cécile CHAMORIN, M. Thibaud VIGUIER, Mme Nicole WISSOTZKY

ABSENTS:

POUVOIRS: Mme Jacqueline MENOUBE à M. Thibaud VIGUIER, Mme Fatima ABLA à Mme Brigitte MOUALEK, Mme Hélène DE NATTES à M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Farah JEDDI à M. Franck PIA, Mme Béatrice PERNIER à Mme Caroline CAYEUX, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY à Mme Sylvie HOUSSIN

Date d'affichage	: 26/06/2009
Date de la convocation :	: 12/06/2009
Nombre de présents	: 36 au dossier n°1 37 au dossier n°2 39 à partir du dossier n°3
Nombre de votants	: 44 au dossier n°1 45 à partir du dossier n°2

Mme Le MAIRE: Je voudrais vous proposer d'adopter les procès-verbaux du Conseil Municipal d'abord du 30 janvier, puis du 13 mars. Sur le procès-verbal du 30 janvier, est-ce qu'il y a des remarques? S'il n'y en a pas, je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Le procès-verbal maintenant du Conseil Municipal du 13 mars? S'il n'y a pas de remarques, je considère également qu'il est adopté à l'unanimité. Je voudrais simplement, mes chers collègues, vous prévenir que la délibération numéro 23 est retirée de l'ordre du jour et je passe la parole pour... Oui, Madame HOUSSIN.

Mme HOUSSIN: J'aimerais, si vous le permettez, faire lecture d'un courrier que nous avons reçu de l'entreprise Foruminvest et vous donner lecture de la réponse que nous leur avons faite.

Mme Le MAIRE: Bien sûr! Alors, je vous donne la parole.

Mme HOUSSIN : Je vous lis le courrier de Foruminvest France que nous avons reçu le mardi 19 mai suite à notre der-

nier Conseil Municipal. Objet : Beauvais – Projet d'aménagement de la Place du Jeu de Paume.

« Madame.

Dans le cadre de votre opposition au projet d'aménagement de la Place du Jeu de Paume, vous avez à plusieurs reprises insinué les liens forts et indestructibles entre Madame le Maire de Beauvais, son équipe municipale et notre Groupe. Les sous-entendus non fondés, malsains et outranciers de ces propos portent atteinte à l'intégrité de notre Groupe et de ses dirigeants, ce que nous ne saurions tolérer. Faute d'explications claires et justifiées de votre part sous huit jours, nous exigerons officiellement des excuses et nous nous réservons à défaut la possibilité de porter ce sujet en justice pour diffamation notamment. Nous comprenons d'autant moins votre attitude que vous avez été associée dès le début et à plusieurs reprises à notre démarche tournée, comme pour tous nos projets et quelle que soit la couleur politique de la ville concernée, vers le partenariat, l'écoute et la concertation. Pour nouvelle preuve et à une date à convenir ensemble, nous vous proposons à nouveau de vous faire visiter notre opération le « 31 » à Lille et de rencontrer sur place les élus de l'équipe municipale de Martine AUBRY. Dans l'attente de vous lire sur les premiers points et de votre réponse à notre proposition sur le second, et ce, dans les meilleurs délais, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations respectueuses ».

C'est un courrier qui m'a été transmis comme Présidente de Groupe, le 19 mai dernier. Je vous lis maintenant la réponse que nous avons faite, au nom du Groupe « Vivre Ensemble Beauvais » le 5 juin 2009.

« Monsieur le Directeur Général,

Par courrier recommandé reçu le 27 mai 2009, vous nous écrivez : « faute d'explications claires et justifiées de votre part sous huit jours, nous exigerons officiellement des excuses et nous nous réservons à défaut la possibilité de porter ce sujet en justice pour diffamation notamment ». Nous vous rappelons que l'argumentation de notre Groupe contre le projet d'implantation du centre commercial sur la Place du Jeu de Paume a été développée dans le cadre du Conseil Municipal du 13 mai 2009. En tant qu'élus de cette assemblée, nous pensons que votre statut d'entreprise privée directement concernée par la réalisation de ce projet ne vous autorise pas à vous immiscer dans le débat démocratique d'une assemblée délibérante souveraine issue du suffrage universel de mars 2008. De même, nous considérons que vous ne disposez pas de la légitimité nécessaire pour demander une quelconque réparation à des élus de la République représentant des Beauvaisiens et des Beauvaisiennes qui les ont désignés. Vos propos pourraient être interprétés comme une forme d'intimidation à l'adresse de certains acteurs du débat démocratique, ce que nous ne pouvons accepter, vous le comprendrez. Sachez que dans le cadre de la liberté de parole que nous confèrent les lois de la République, nous continuerons à l'avenir autant que de besoin à porter les nombreuses questions que se posent les Beauvaisiens sur ce projet qui, entre guillemets, ne va pas de soi contrairement à ce que vous affirmez. Nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées. »

M. CNOCKAERT: Bonjour Madame le Maire. Sachez que j'ai été choqué de recevoir le 8 juin 2009 à mon nom et à mon adresse une lettre de Monsieur Éric MORAIN, Avocat associé du Cabinet Carbonnier Lamaze Rasle, saisi par vousmême pour porter plainte contre X pour diffamation. Je voudrais à mon tour porter à la connaissance de cette assemblée la lettre et son contenu.

« Monsieur,

J'ai été saisi par Madame Caroline CAYEUX des propos que vous avez tenus à faire publier au nom de votre Groupe « Vivre Ensemble Beauvais », une tribune dans le journal municipal du mois de mai 2009 et intitulé « MEGA CENTRE COMMERCIAL c'est signé... par qui ? ». Les imputations contenues dans ce texte portent gravement atteinte à l'honneur et à la considération de Madame Caroline CAYEUX en sa qualité

de Premier Magistrat de la ville. Déjà, par le passé, vous aviez cru devoir vous livrer à des attaques personnelles, indignes, par des propos outrageants, voire même injurieux. Ainsi, lorsque vous avez créé une polémique sur l'absence du Maire au Concert de la Paix ou plus grave, lorsque vous avez insinué que Madame Caroline CAYEUX tenait des propos xénophobes. Ces exemples et d'autres qui m'ont été transmis démontrent à l'évidence une animosité personnelle excluant votre bonne foi. Cette attitude n'est pas acceptable et va bien au-delà des limites du débat démocratique et de la liberté d'expression. J'ai reçu pour instruction de déposer une plainte en diffamation publique avec constitution de parties civiles à l'encontre des auteurs présumés que vous êtes de cette tribune. Un courrier d'apaisement adressé au nom de votre Groupe et signé par l'ensemble de ses membres serait de nature à éviter une procédure. J'ai été chargé de tenter cette ultime démarche, ce qui démontrerait combien vous avez à c?ur de ne pas tomber dans des attaques personnelles qui ne font pas honneur au débat politique. À défaut de réception sous huitaine d'un tel courrier, je reprendrai mon entière liberté d'action. Je suis bien évidemment à la disposition de votre Conseil habituel pour m'entretenir avec lui de cette affaire. Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués ».

Madame le Maire, ces propos qui me sont adressés personnellement portent gravement atteinte à mon honneur et à la considération que me portent les Beauvaisiens que je soigne depuis presque quinze ans. Je vous mets au défi de prouver qu'une seule fois, par le passé, j'ai tenu à votre égard des propos outrageants ou injurieux. Je vous mets au défi de prouver que je vous ai une seule fois traitée de xénophobe. Je vous mets au défi que j'ai livré contre vous des attaques person-nelles indignes. J'ai au contraire, vous vous en souvenez, œuvré à vos côtés deux ans et demi durant comme Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Beauvais. Pour ceux qui l'ignorent, c'est l'instance représentative des médecins de notre hôpital. Croyezvous, Madame le Maire, que les 200 et quelques médecins du deuxième hôpital général de Picardie auraient élu à leur tête un homme si peu respectueux d'autrui? Jamais, vous ne m'avez entendu porter un jugement diffamatoire à votre encontre. En revanche, je reconnais dans ce courrier une tentative d'intimidation ou de division de notre Groupe d'opposition. En voulant atteindre l'arbre, vous blessez toute la forêt. Vous connaissez pourtant mieux que quiconque l'importance de la cohésion d'un Groupe solidaire sans laquelle aucune action politique n'est possible. Est-ce donc ainsi que vous souhaitez traiter les membres de votre Conseil et de votre opposition au Conseil Municipal, en les muselant, en les menaçant, en portant plainte pour diffamation chaque fois qu'un conseiller ne partagera pas votre avis ou qu'une tribune politique vous égratignera ? Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloges flatteurs. « Il n'y a que les petits hommes qui redou-tent les petits écrits » écrivait Beaumarchais. Empêcher de s'exprimer votre opposition, cela porte un nom, c'est de la censure. Je suis élu comme vous par une partie des Beauvaisiens qui ont souhaité, par leurs suffrages, que je les représente ici. Opposition ne rime pas avec soumission et vous n'êtes pas, Madame le Maire, ce berger qui commande à un troupeau docile et résigné. C'est un honneur pour notre République que de permettre dans une assemblée souveraine à chacun de ses membres élus d'exprimer des avis contraires ou divergents. Bien des peuples nous envient ce droit et l'actualité nous le prouve encore tous les jours. Aucune censure n'est acceptable dans un pays de démocraties et de tolérances. Nous savons, vous et moi, à quel point la liberté, chose fragile et menacée, doit être défendue. Par cette lettre, Madame le Maire, par ces propos rapportés par votre Avocat que j'aurais soi-disant tenus, vous portez gravement atteinte à mon image. Vous jetez l'opprobre sur un homme qui s'emploie à mettre ses qualités humaines au service des plus vulnérables, nos aînés beauvaisiens. Vous tentez de discréditer un conseiller municipal élu des Beauvaisiens. J'ai bien peur que votre action ne donne raison au pamphlétaire Henri Jeanson qui disait : « La première impression est toujours la bonne, surtout quand elle est

mauvaise ». À moins qu'elle n'illustre les propos de La Rochefoucauld : « Nous gagnerions plus de nous laisser voir tels que nous sommes que d'essayer de paraître ce que nous ne sommes pas ». Je continuerai, Madame le Maire, mon travail d'opposition qui ne veut pas dire d'opposant systématique. Sachez cependant qu'à travers cette lettre, vous m'avez blessé et que vous portez atteinte par des propos infondés à ma réputation. Je pense au contraire, Madame le Maire, que vous devriez, que nous devrions plus souvent relire Voltaire qui déclarait à l'un de ses ennemis : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai à vos côtés jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire ».

M. VIGUIER: Oui, Madame le Maire, chers collègues. Samedi dernier, le 13 juin, j'attendais comme de coutume mon dossier et les rapports pour le Conseil Municipal de ce soir qui ne me sont finalement arrivés pour des raisons qui m'échappent, mais qui peut-être vous échappent aussi, que mercredi, c'est-à-dire avant-hier. En lieu et place des rapports du Conseil Municipal, j'ai reçu ce qui s'apparente ni plus ni moins à une lettre de menaces de votre part par l'intermédiaire de votre Conseil, mais mandatée par vos soins. Une lettre de menaces qui me reproche personnellement et qui nous reproche collectivement un certain nombre de choses et notamment de tenir dans cette assemblée « des propos indignes ». Je cite votre courrier, Madame le Maire. Je crois que ces propos sont complètement hors de propos, ne correspondent absolument pas à ce qui devrait être l'attitude du Premier Magistrat de notre commune. Je pense que l'opposition municipale est aussi légitime que la majorité municipale. Nous sommes les uns et les autres des élus représentatifs des Beauvaisiens et, à ce titre, nous pouvons défendre toute une série de points de vue dans cette assemblée et en débattre. C'est même l'objet de cette assemblée. Je crois véritablement que vos menaces, vos intimidations ne devraient pas avoir cours auprès d'élus de la République et au sein d'une assemblée démocratiquement élue comme la nôtre. En conséquence, Madame le Maire, je vous demande, ce soir, de bien vouloir me présenter, puisque vous m'avez adressé personnellement ce courrier, et nous présenter, à nous membres du Groupe VEB, des excuses pour ce courrier, pour les propos qu'il contient et pour l'attitude qu'il dénote.

M. RAHOUI: Une petite intervention apparemment entendue, juste pour faire un constat. C'est-à-dire que vous nous attaquez systématiquement pour éviter d'aborder les sujets de fonds. C'est-à-dire que sur chaque dossier, nous avons essayé d'apporter des arguments. Sur chaque dossier, nous avons posé des questions auxquelles nous n'avons jamais eu de réponses, jamais eu de contradictions. Ce sont toujours des attaques qui viennent en riposte de nos propositions et de nos interventions. Ce soir, nous en avons un exemple supplémentaire. Nous avons été de nombreux Beauvaisiens à pointer un certain nombre de reproches vis-à-vis de votre proposition sur ce centre commercial. La seule réponse que vous avez pu nous donner ce soir-là était que votre tactique était stratégique. Je ne sais pas quel était objectif, si c'était de faire avancer le débat pour notre ville. Mais, en tout cas, les conséquences sur le fond ne sont pas au rendez-vous, vu qu'il n'y a eu aucun résultat. Ça a été des attaques, rien de plus et je regrette qu'à chaque fois nous tournions autour de ces choses-là. Est-ce qu'il serait possible s'il vous plaît à un moment de passer à autre chose et d'élever le niveau du débat que vous souhaitez conduire au sein de ce Conseil Municipal

M. AURY: Madame le Maire, je dois vous faire part à vous et à mes collègues que j'ai également reçu avec beaucoup de surprise un courrier qui m'était adressé personnellement et qui me met en cause pour avoir cru devoir me livrer à des attaques personnelles indignes, à des propos outrageants, voire même injurieux à votre égard, en ne citant aucun fait précis d'ailleurs; sinon dans le paragraphe suivant de donner deux faits qui ne me concernent absolument pas et qui me font vous avoir soupçonnée de propos xénophobes et qui soi-disant démon-

treraient une animosité personnelle qui exclurait ma bonne foi. Je trouve qu'il s'agit là de propos extrêmement graves. Je dois dire qu'en quatorze ans de mandat, c'est la première fois – j'ai participé à de nombreux débats, il y en a eu des passionnés, il y en a eu d'autres moins passionnants – que je reçois un tel courrier. Courrier qui, au demeurant, n'est assis sur aucun fait précis à me reprocher, mais simplement des allégations générales. Je m'associe vraiment pleinement, je partage entièrement la déclaration qu'a faite Xavier CNOCKAERT et les autres déclarations de Thibaud VIGUIER et de Medhi RAHOUI. Je souhaite vraiment, Madame le Maire, que vous nous donniez des explications sur ce courrier qui nous est adressé nominativement, personnellement, qui nous met en cause personnellement et que vous nous présentiez à chacun individuellement, puisqu'il s'avère que mes collègues ont reçu le même courrier que moi, tout aussi infondé, des excuses pour ce courrier. Ce serait comme cela est dit un petit peu plus loin une manière d'apaisement, dirions-nous.

Mme HOUSSIN : Oui, parce qu'autant le courrier de Foruminvest est un courrier clair – il a été transmis à la Présidente du Groupe et il interpellait l'ensemble du Groupe - autant ce deuxième courrier n'est pas clair puisqu'il a été envoyé nominativement à l'ensemble des conseillers municipaux sur des faits qui ne les concernent pas puisque, pour la plupart, ils n'étaient pas membres de cette assemblée à l'époque. Il y a quand même une ambiguïté, pour le moins, une maladresse du Cabinet d'Avocats que l'on peut considérer, je le dirais, comme une grosse bévue. Je reviens, si vous le permettez Madame le Maire, sur cette fameuse histoire d'affaire en diffamation parce que ce n'est quand même pas la première fois que vous nous faites la menace d'une plainte en diffamation. Effectivement, il le rappelle dans ce courrier. Je me souviens d'un Conseil Municipal, et j'ai retrouvé l'article, où effectivement vous nous disiez que le Conseil Municipal et la majorité municipale allaient porter plainte contre moi à l'époque. Je cite les propos. Il y avait eu un certain nombre d'événements, j'étais restée toute seule au Conseil Municipal avec Agnès PETIT. À la suite de ces mouvements, il y avait eu une conférence de presse durant le Conseil Municipal et vous aviez dit alors en me parlant à moi que j'avais utilisé des mots attaquables au pénal lorsque je parlais de passe-passe dans le budget, de trompe-l'œil ou de cavalerie budgétaire. J'étais très diffamatoire et que je dépassais les bornes. Vous aviez annoncé d'ailleurs, ce soir-là, en Conseil Municipal que vous alliez porter plainte devant le tribunal pour diffamation. Plusieurs fois, ça nous est arrivé. Vous m'excuserez, mais par contre, l'histoire, c'était le Concert de la Paix. Je me souviens qu'on avait eu un débat là-dessus et on s'était étonné de votre absence, mais je ne vois vraiment pas en quoi c'est diffamatoire, mais bon. L'Avocat a repris ça dans le lot. En tout cas, moi, j'avais reçu la même lettre et mes collègues conseillers municipaux l'ont reçue en leur nom. Ils l'ont prise pour eux et je comprends qu'ils soient en colère parce que ça ne les concerne pas du tout, ils n'étaient pas là à l'époque. Ce n'est pas la premiè-re fois que vous portez comme ça plainte pour diffamation et que, dans les faits, cela n'est pas suivi d'effets. Effectivement, comme l'a dit Medhi RAHOUI, on peut considérer que c'est toujours une espèce d'écran de fumée que vous essayez de mettre en avant sur des débats. Il y a eu des débats fondamentaux de notre Conseil et que vous préférez, par cette méthode, reporter le débat et puis faire en sorte que tout cela l'empêche. Je trouve ça grave parce que je crois que, globalement, ça tire plutôt le débat public vers le bas dans notre Conseil. Or, on aurait plutôt envie que, démocratiquement, les choses se passent et aillent au fond des choses. A chaque fois que l'on a un débat de fond, on puisse le mener jusqu'au bout. En fait, je considère que ça relève uniquement d'une manœuvre politicienne à chaque fois qui vise à deux choses. La première, bien sûr, de faire pression sur nous à chaque fois en nous disant qu'on va porter plainte contre nous, de nous faire peur en quelque sorte pour nous éviter de parler ou d'exprimer ce qu'on a envie de faire. Cela bêtement, ça s'appelle

de l'intimidation. Il y a aussi une deuxième raison pour cellelà et aussi une raison qui consiste à ce que vous ayez envie de diviser le Groupe des élus d'opposition. Là encore, vous vou-lez faire peur à certains d'entre nous. Vous voulez semer le doute dans leurs têtes et je comprends qu'ils l'aient par moments parce que ce ne sont pas forcément des élus qui ont beaucoup d'expérience, même des jeunes élus parfois. Ils ne sont pas forcément des élus plus anciens comme nous et comme vous, Madame le Maire, aguerris à ces méthodes. Je le comprends et c'est bien normal qu'ils réagissent ainsi. Alors, nous, nous allons le dire tout de suite et nous allons le dire au nom du Groupe, pour l'intimidation, avec vous, vous savez, là, je pense que ça ne va pas marcher. Nous continuerons, je pense, autant que de besoin comme nous l'avons dit dans notre courrier à Foruminvest et à chaque fois que notre intime conviction politique le voudra et nous le dira, à porter les questions que se posent les Beauvaisiens et les Beauvaisiennes, à les défendre, à aller sur le fond des choses dans ce Conseil Municipal. Pour la division du Groupe, c'est la même chose. Il faut que vous sachiez, Madame le Maire, que nous préparons ensemble nos Conseils lors de réunions de Groupe que nous avons comme vous et nous décidons ensemble des prises de position qui seront les nôtres au niveau de ce Conseil Municipal. Si quelqu'un n'est pas d'accord dans le Groupe avec les prises de position qui sont les nôtres, il a toute liberté de le dire au Groupe et de voter différemment dans ce Conseil Municipal et dans cette assemblée. Parce que les élus d'opposition ne sont ni sectaires, ni silencieux, ni soumis. Pourriez-vous en dire autant?

M. CHENU: Alors là, Madame HOUSSIN, je suis absolument ravi de vous entendre parce que vous donnez le bâton pour vous faire battre. Mais, je devrais finalement peut-être commencer puisque, vous l'avez compris, j'aime bien la chanson, en disant plutôt non pas Madame HOUSSIN, mais Hello Docteur Jekyll. J'ai la véritable impression que vous portez en vous, chère Sylvie HOUSSIN, Mister Hyde. C'est-à-dire que vous êtes quelque part un peu le mauvais génie de cette opposition qui, parfois, peut être constructive, mais lors-qu'elle s'exprime à travers vous, malheureusement, n'en donne pas l'image. Comment en effet imaginer autrement – ça vous ennuie évidemment, mais je vais continuer mon propos – qu'il s'agit bien en effet de Mister Hyde qui sommeille en vous, chère Sylvie HOUSSIN, qui transforme notre collègue de l'opposition en symbole finalement de l'hypocrisie sociale et politique qui est une forme puisqu'il y a un médecin de schizophrénie, dont nous constatons à chaque Conseil finalement l'avancée pathologique. Mais, je vous demande, chers collègues de l'opposition, finalement de ne pas laisser notre collègue s'enfoncer dans cette confusion mentale.

M. VIGUIER : Madame le Maire, est-il normal qu'on se fasse insulter ?

Mme Le MAIRE : Monsieur VIGUIER, ça suffit. On vous a écouté, vos propos sont fort déplaisants. Vous vous taisez, Monsieur VIGUIER.

M. CHENU: Je vais répéter. J'en appelle à mes collègues de l'opposition afin qu'ils ne laissent pas notre collègue s'enfoncer dans une espèce de confusion mentale, car elle induit nos concitoyens en erreur. Nous l'avons dénoncé lors du précédent Conseil Municipal, je le dénonce encore cette fois-ci et je préfère penser là qu'il s'agit d'une des conséquences de cette double personnalité qu'avait le Docteur Jekyll plutôt qu'une volonté délibérée d'assumer des écrits politiques dont vous n'êtes évidemment, j'imagine ce soir, pas très fière. Parce que vous nous présentez deux visages: celui, ce soir, quasiment le visage souriant et abstinent de La Vierge qui, ce soir, regrette, rame en tous les cas pour dire combien elle est offusquée des propos du Maire et d'être saisie par un Avocat. Mais enfin, il fallait peut-être y réfléchir un peu avant. Puis, dans d'autres circonstances, ce visage intempérant et sectaire qu'on vous connaît et qui vous amène à insinuer d'éventuels copinages.

C'est là le fondement même des propos que vous avez écrits dans la tribune de l'opposition et qui vous déstabilisent aujourd'hui. Alors je vous demande où est l'utilité de tels comportements parce qu'il faut savoir ce que vous voulez ? Ou vous assumez vos écrits avec panache. Mais dites-le, revendi-quez-le! Assumez les écrits! Ouvrez votre micro d'ailleurs pour que ça soit consigné. Assumez vos écrits et les écrits de cette tribune municipale et ne laissez pas vos collègues s'enfoncer avec vous ou alors ne les assumez pas, faites marche arrière et tirez-en les conséquences. Il n'y a pas de cohérence dans vos propos et je crois qu'on ne sert pas bien nos administrés quand on a une posture aussi incohérente que celle-ci. La tribune qui est incriminée, elle vous engage tous solidairement. Evidemment, elle vous engage solidairement, c'est un Groupe qui la signe et c'est donc solidairement qu'il faut que vous l'assumiez ou alors, individuellement, vous vous en désolidarisez. Mais, il y a un moment où il faut pouvoir être clair avec les Beauvaisiens. Nous, nous sommes tous solidaires du courrier que vous avez reçu parce qu'effectivement, on considère qu'il y a des insinuations qui ne valent pas la peine d'être mises sur le tapis du Conseil Municipal tant elles ne font non seulement rien avancer, mais tant elles peuvent atteindre l'honneur du Maire de Beauvais. C'est exactement le combat qu'on a mené nous tous solidairement et non pas de façon soumise comme vous pouvez le constater à travers mes propos, mais plutôt en assumant un petit peu ce qu'on est et ce qu'on souhaite pour notre ville. Moi, je vous incite ou à l'assumer solidairement cette tribune ou bien à vous en désolidariser individuellement.

M. TABOUREUX: Monsieur CNOCKAERT, je partage à 100 % ce que vous avez prêté à Voltaire, cette citation, qu'en fait, les historiens et tous ceux qui se sont penchés sur la question s'accordent à dire que ça correspond bien à l'esprit voltairien. Mais elle n'a jamais été ni écrite ni dite et, en tout cas, il ne parlait pas d'un de ses ennemis, mais d'Helvétius quand il a dît des mots qui ont été traduits comme vous les avez traduits tout à l'heure. C'est une phrase qui est restée à la postérité et qui n'a jamais été ni dite ni écrite. Ceci dit, elle traduit tout à fait l'état d'esprit que j'ai et que vous avez. Ce que je voudrais dire, c'est qu'il s'agissait de protéger une opinion. Il s'agissait de protéger toutes les opinions et toutes les opinions ont le droit d'être prononcées et en particulier, bien évidemment, autour de cette table. Il ne s'agissait pas par contre de salir des gens ou de sous-entendre que les gens étaient malhonnêtes ou de sous-entendre que les gens n'étaient pas intègres. Je suis absolument parfaitement solidaire du Maire, et je pense toute notre majorité, parce que c'est insupportable, quand on est honnête, quand on passe de l'énergie, du temps à travailler de façon intègre, de subir ce genre de sous-entendu malsain. C'est absolument insupportable et c'est, je pense, le sens de la lettre qui demandait des mots d'apaisement parce que, moi, je ne le supporterais pas non plus et je pense que vous ne le supporteriez pas non plus. Il ne s'agit pas de ne pas laisser l'opinion s'exprimer, il s'agit d'attaques intuitu personae et qui sous-entendent que les gens sont malhonnêtes, ont fait des délits et ça n'est pas supportable. Moi, je ne le supporte pas et je comprends que le Maire ne le supporte pas non plus.

M. GAIRIN: J'avoue que lorsque j'ai pris connaissance des propos que Sylvie HOUSSIN, au nom de son Groupe, parce que nous savons aujourd'hui que tous les membres d'opposition n'étaient pas au courant de ce qui avait été écrit dans cette tribune, j'ai été outré. Parce qu'il est évident que ses propos sont profondément diffamatoires. La meilleure méthode pour diffamer étant d'insinuer, on le sait bien. Toute personne un petit peu intelligente ne va pas directement porter des propos diffamatoires à l'encontre de son adversaire, de la personne qu'elle vise ou qu'elle veut blesser. Aujourd'hui, je vous vois encore dans la dénégation. Je ne sais si c'est une dénégation ou un déni, vous vérifierez la différence dans le dictionnaire. Là, je rejoins mon collègue et ami Sébastien CHENU. Je pense que, de toute façon, ce qui importe, c'est que vous disiez « Non, je n'ai pas voulu dire qu'il y a copinage, qu'il y a là-dedans des

affaires d'argent, c'est-à-dire de corruption, qu'il y a comme a grossièrement dit Monsieur notre élu communiste des questions d'amour éventuellement ». Même, vous l'avez dit avec une grossièreté invraisemblable et vous semblez ignorer toujours, vous vous maintenez dans l'ignorance du fait que si l'on peut juger les actes, on n'a pas à juger la personne et on n'a en tout cas pas à porter des coups comme ceux que vous avez portés avec une méchanceté et une mauvaise foi invraisemblable sur la personne de notre Maire. Alors, vous êtes l'arroseur et aujourd'hui, vous venez geindre, vous venez protester parce que vous craignez d'être arrosés. C'est ça votre situation. Vous avez reçu une lettre d'un Avocat, qui est un courrier tout à fait normal quand on se trouve en lîtige, quand deux personnes se trouvent en litige. Un Avocat commence par écrire, et en matière de diffamation, on le fait systématiquement en disant voilà ce que tout le monde a compris et personne n'interprète à Beauvais les choses autrement que Madame le Maire, vous avez des liens malhonnêtes avec Foruminvest. Personne ne peut le faire sauf des schizophrènes. C'est un fait certain, des gens qui ne comprennent pas ce qu'est la réalité. Il y en a sans doute. La proposition qui vous a été faite par l'Avocat, c'est de présenter vos excuses pour apaiser l'attention, pour mettre fin au problème. On oublie, on passe à autre chose. Voilà ce que vous a proposé l'Avocat et puis aujourd'hui, vous venez dire : « Ah, mais je suis outrée. Je suis solidaire » sans reprendre ses propos. J'ai remarqué que dans tout ce que vous avez dit les uns et les autres, à aucun moment, vous n'avez évoqué ce qui a mis le feu aux poudres qui est seulement cette phrase écrite. Vous avez glosé sur le reste, mais vous évitez bien soigneusement de parler de la fameuse phrase, quels sont les liens si forts, Madame le Maire, etc. Ça, vous n'en parlez jamais. Or, c'est ça le fond du problème. Vous n'en parlez pas parce qu'à la fois, vous ne voulez pas revenir dessus et vous avez très peur - je pense que vous êtes réduits à la peur, ce soir et que c'est pour ça que vous protestez comme ça – des conséquences de cette phrase et vous savez bien ce qu'elle veut dire. Vous ne voulez pas le reconnaître, ça ne m'étonne pas de vous, Madame HOUSSIN.

Mme HOUSSIN: Les Avocats non plus ne la citent pas cette phrase.

M. JULLIEN: Je crois qu'il y a quand même une différence essentielle entre un document rendu public à travers votre tribune et diffusé largement et toute la population beauvaisienne et des lettres que vous avez reçues individuellement et qui sont rendues publiques uniquement par vous-mêmes aujourd'hui. C'est d'ailleurs là toute la différence qu'il peut y avoir au niveau de la diffamation, car il faut être très clair à ce niveau-là. Il est bien évident, comme l'a souligné Maître François GAIRIN, lorsqu'on reçoit un courrier individuel, on peut peut-être effectivement le prendre mal. Mais, dans la mesure où il n'est pas diffusé publiquement, vous ne sauriez venir vous plaindre d'une quelconque diffamation, parce que la diffamation, par caractéristique, est une diffamation publique. Cela montre bien malgré vos cris effarouchés que vous manifestiez tout à l'heure le peu de fond que vous avez au niveau de vos critiques. Nous avons eu un débat très long, 4 heures en ce qui concerne ce dossier, dans lequel on a abordé toutes les questions de fond et il y a eu une séance plénière d'explications auparavant dans laquelle il y a eu des informations qui ont été données, des questions ont été posées, des réponses ont été données. Certes, je conçois parfaitement que vous ne soyez pas satisfaits peut-être de ces réponses, mais le débat démocratique au fond a eu lieu. Alors, en l'absence d'obtenir satisfaction, qu'est-ce que vous avez trouvé comme paravent ? Vous avez trouvé comme paravent des attaques personnelles, même pas signées. Ce qui démontre bien le peu de courage que vous avez les uns vis-à-vis des autres. Si effectivement, il y avait eu un signataire, s'il y avait eu des noms, à ce moment-là, peut-être que Monsieur le Docteur CNOCKAERT n'aurait pas été inquiété si on n'avait pas vu son nom. Mais, le fait de mettre une tribune de manière anonyme est encore

plus lâche, je dis bien lâche et ça sera enregistré au procès-verbal. Madame HOUSSIN, vous savez aussi bien qu'en 1994 j'ai vécu ce souci de diffamation et je sais parfaitement comment il faut y répondre. En tout cas, ça ne sera pas en reculant que nous nous défendrons. En tout état de cause, il est bien clair que la diffamation publique me paraît constituée à travers l'écrit que vous avez fait diffuser dans la revue municipale. C'est cela qu'on vous reproche et c'est pour cela que vous n'avez pas le droit d'avoir cette outrecuidance de venir nous demander des excuses. C'est plutôt nous qui pourrions demander des excuses. C'est plutôt à Madame le Maire d'exiger des excuses de ce Groupe.

M. VIGUIER: Oui, Madame le Maire. Pour répondre à ce que vient de dire Jean-Marie JULLIEN, je ne sais pas si nous faisons l'objet de diffamation de votre part. Ce que nous percevons les uns et les autres à la réception de votre courrier et celui de votre Conseil en l'occurrence, c'est que nous faisons l'objet de menaces et il nous semble que le meilleur moyen d'impuissanter ces menaces est de les rendre publiques et de rendre publiques les menaces dont nous faisons l'objet nous démocratiquement élus et élus républicains. Protestation de la majorité.

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, n'interrompez pas Monsieur VIGUIER parce qu'il perd le fil de sa pensée. Laissez-le parler.

M. VIGUIER: Madame la Présidente, vous aspirez à présider et je vous demande de présider.

Mme Le MAIRE: Monsieur VIGUIER, je n'ai pas de leçons à recevoir de vous. Vous intervenez, allez-y.

M. VIGUIER : Je vous remercie, Madame la Présidente. Voilà pourquoi nous rendons publiques ces menaces dont nous faisons l'objet pour tenter de les impuissanter. Sur la tribune que nous avons rédigée, je dis et je redis que vous avez une interprétation tout à fait extravagante de ces écrits. Je ne sais pas à quoi cette interprétation extravagante est due. Je dirais peut-être simplement que peut-être vous connaissezvous mieux que nous ne vous connaissons nous-mêmes.

Mme MOUALEK: Je voudrais juste dire que je n'ai pas participé à cette tribune. Comme ça, les choses sont claires. Madame ABLA que je représente ce soir n'a pas participé à cette tribune. À partir de là, je ne me sens vraiment pas concernée ni par ce qui se dit au niveau diffamation. Moi, cette phrase, je ne l'aurais pas écrite, je l'ai dit en Conseil Municipal, je trouve que c'est une erreur et qu'aujourd'hui, je pense qu'effectivement, si on veut continuer comme ça, on va se bagarrer encore longtemps, et en période de crise, il y a vraiment autre chose à faire. Alors moi, d'un côté comme de l'autre, franchement, je me dis arrêtons. Je n'ai à m'excuser de rien parce que je ne me sens responsable de rien. Mais en plus, s'il faut faire des excuses, je veux bien vous les faire. Franchement, ça ne me dérange pas, alors que je n'ai rien écrit, parce qu'au bout d'un moment, je me dis qu'on ne va pas s'en sortir. Alors, c'est un appel aussi à mes colistiers parce que je suis désolée, mais dire qu'on veut toujours nous diviser, etc., moi, je n'entends pas forcément cet argument-là.

Mme Le MAIRE: Merci, Madame MOUALEK. Mes chers collègues de l'opposition, j'aimerais bien d'abord qu'on puisse travailler en sérénité dans ce Conseil Municipal et je suis surprise de votre crispation et de votre énervement. Je voudrais d'abord dire au Docteur CNOCKAERT qu'en effet j'ai travaillé d'une manière extrêmement à la fois professionnelle et conviviale avec lui au sein du Conseil d'Administration de l'hôpital, que je l'ai associé au recrutement du Directeur actuel, ce qui l'a beaucoup surpris, je me permets de le dire aussi. Et qu'en aucun cas, mes propos ne visaient le Docteur CNOCKAERT. Je vous prie, Docteur, de bien vouloir me croire. D'autre part, Madame MOUALEK,

Docteur CNOCKAERT, Monsieur RAHOUI et Madame ROUIBI qui ne sont pas là, Monsieur VIGUIER, ne faisaient pas partie de l'équipe précédente à qui on peut en effet imputer, souvenez-vous, Madame HOUSSIN, quelques propos quand vous avez dit : « Eh, cette tribune, elle fleure bon la xénophobie ». Votre tribune avait matière à être diffamatoire. Nous en étions restés là parce qu'à l'époque, vous aviez plaidé peut-être que ces propos avaient dépassé votre pensée.

Mme HOUSSIN: Pas du tout.

Mme Le MAIRE: Vous permettez, je parle. D'autre part, vous aviez attaqué notre compte administratif. Vous aviez perdu devant les tribunaux. Madame HOUSSIN, vous aviez fait une procédure, vous l'avez perdue, vous avez été condamnée à payer et vous avez d'ailleurs payé.

Mme HOUSSIN: Ça n'a rien à voir avec ce qui se passe maintenant, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE: C'est une autre fois où vous aviez attaqué la sincérité de nos comptes financiers. Vous permettez, je m'exprime. Moi, je ne vous coupe la parole, sinon, on va vous dire de vous taire. Madame HOUSSIN, je dis qu'une deuxième fois, à une autre occasion, vous avez souhaité avant ou après, peu importe, porter devant les tribunaux notre comptabilité publique et vous en avez été tellement déboutée que vous avez été condamnée à payer des indemnités. Moi, je voudrais quand même savoir, ce soir, qui a signé cette tribune ? Qui l'a écrite ? Ça n'est pas vous tous puisque certains s'en désolidarisent et je respecte leurs excuses d'ailleurs. Mais, pardonnez-moi, la démocratie, elle a ses limites. On peut tout se dire. Enfin, on ne peut pas tout se dire et on ne peut pas dire n'importe quoi. Ne me dites pas que les insinuations que vous avez écrites noir sur blanc sur cette tribune non seulement sont crédibles, mais ne sont pas diffamatoires, Madame HOUSSIN, Monsieur AURY et Monsieur VIGUIER qui lui a revendiqué l'écriture de cette tribune. Et quand vous persistez à dire que c'est votre intime conviction, pardonnez-moi, mais vous vous ancrez dans le débat diffamatoire et il me paraît normal que le Maire, et là je ne parle même pas de Caroline CAYEÛX, je parle du Maire de la ville, ait le souhait de défendre l'honneur de l'équipe municipale qui est vraiment bafouée. Moi, je le dis très calmement, si ce soir, vous avez le sentiment que vos propos finalement allaient au-delà d'une simple opposition municipale, je peux accepter vos excuses. Je peux accepter d'en rester là. Si néanmoins, vous les maintenez comme vous avez cru devoir le faire en disant que oui, vous persistez, que c'est votre intime conviction, Madame HOUS-SIN, nous îrons devant les tribunaux plaider la diffamation. Je le regrette. Je veux bien suspendre la séance si vous voulez réfléchir avec vos collègues. Mais, nous n'en resterons pas là, je pense que cela suffit.

Mme HOUSSIN: Je vous réponds, Madame le Maire, sur ce que vous venez de dire. Thibaud VIGUIER n'a pas dit qu'il avait écrit la tribune, il a dit qu'il en assumait parfaitement et complètement le contenu. Je dis la même chose. La tribune, Madame le Maire, est une expression du Groupe « Vivre Ensemble Beauvais ». Si parmi ce Groupe, certains d'entre nous souhaitent s'en désolidariser, c'est leur affaire. Ils l'ont fait et c'est parfait. Mais cette tribune a été écrite par le Groupe « Vivre Ensemble Beauvais » et nous en assumons solidairement l'écriture. Vous venez de parler de mon intime conviction. Quand je vous ai parlé tout à l'heure, mais, de toute façon, on aura le compte-rendu, de mon intime conviction politique, mon propos était de dire que puisque nous assumons cette écriture, par la suite, nous continuerons à mener selon notre intime conviction politique la bataille que nous menons pour les Beauvaisiens et sur les sujets qui nous semblent importants. Voilà, c'est tout ce que j'ai dit et il n'y a absolument aucune diffamation dans mes propos. Cela n'est pas diffamatoire.

Mme Le MAIRE: Madame HOUSSIN, ça n'a rien à voir entre une opposition intelligente, respectable. Je vous respecte, Mesdames et Messieurs de l'opposition. Je comprends que le débat démocratique se nourrisse d'avis contraires, de dialogues, de concertations, de séances plénières, que j'ai l'honneur de présider de temps en temps, sur des sujets qui me paraissent fondamentaux. Mais il y a des phrases dans la vie que l'on doit mesurer, que l'on doit sans doute ciseler un peu mieux parce qu'il y a des mots non seulement qui font mal, Madame HOUSSIN, mais qui jettent l'opprobre sur une fonction et sur une personne. En vous écoutant, je comprends en tout cas ce soir que vous maintenez que j'ai des liens spéciaux et indéfectibles avec Foruminvest à moins que vous n'apportiez le contraire.

Mme HOUSSIN: Malgré tout cela, aucun argument, aucune remarque des uns et des autres n'a pu détourner Madame le Maire de son engagement envers Foruminvest, je reprends la phrase qui vous chagrine. « Un entêtement tel que l'on peut légitimement s'interroger sur ce lien si fort et si indestructible. Aujourd'hui, cet entêtement municipal marque une nouvelle étape ». Ça, c'est la phrase exacte. Je souhaite qu'elle soit enregistrée au procès-verbal, mais elle le sera, il n'y a pas de souci. Nous, nous avons reçu un courrier de Foruminvest auquel nous avons répondu. Nous avons reçu un courrier de votre Cabinet d'Avocats auquel nous sommes des gens qui répondent aux courriers qu'ils reçoivent, nous allons répondre à votre Cabinet d'Avocats. Il nous avait donné un délai de huit jours, nous l'avons reçu lundi dernier, nous allons répondre à votre Cabinet d'Avocats.

M. AURY: Oui, Madame le Maire, j'ai bien entendu dans votre dernière intervention le fait que vous appeliez chacun à bien réfléchir à chaque phrase qu'il prononçait et en disant, je crois, de mémoire : « Il y a des phrases qu'il faut ciseler et dés mots qu'il faut choisir, car ils peuvent porter l'opprobre et l'atteinte à la considération d'une personne ». Je trouve que depuis tout à l'heure, vous n'êtes pas revenue sur ce qui a fait l'objet de la première intervention de Xavier CNOCKAERT, puis de plusieurs interventions, à savoir la lettre que vous nous avez adressée et qui nous met en cause personnellement en nous indiquant qu'on s'est livré à des attaques personnelles indignes, par des propos outrageants, voire même injurieux sans citer aucun fait précis. Quand vous me mettez en cause pour avoir créé une polémique, mais là, j'avoue que je crée une polémique, je ne pense pas que ça relève de la diffamation, mais plus grave, comme c'est dit dans le courrier, lorsque j'aurais insinué que vous teniez des propos xénophobes. Vous indiquez que tous ces exemples et d'autres qui ne sont pas non plus cités ici démontrent à l'évidence une animosité personnelle qui exclue ma bonne foi. Je trouve que pour le coût, il s'agit de propos tout à fait graves, tout à fait graves et qui me semblent insupportables. Je m'étonne que vous-même et un certain nombre de mes collègues de la majorité qui sont intervenus, vous considériez qu'il s'agit simplement de choses banales. Non, il s'agit de choses graves. Je le répète, en quatorze ans de mandat, je n'ai jamais reçu un tel courrier. C'est un courrier tout à fait injurieux pour ma personne et je souhaite vous entendre puisque c'est fait en votre nom. D'ailleurs, Sylvie HOUSSIN a dit « votre Avocat », je pense qu'il s'agit de l'Avocat du Cabinet d'Avocats demandé par la ville. Il s'agit quand même d'une démarche qui est certainement payée par les fonds publics. Je crois qu'il est quand même tout à fait indispensable que vous répondiez à ce propos. Quant au contenu de la tribune, je n'y vois personnellement aucun caractère diffamatoire. Il y a des questions. Comme nous l'avons répondu à Foruminvest, nous continuerons de relayer les nombreuses questions que se posent les Beauvaisiens concernant ce dossier.

M. VIGUIER: A mon tour, je vous dis et je vous redis que vous m'avez adressé personnellement, par votre Conseil, un

courrier dans lequel vous écrivez, Madame le Maire, par l'intermédiaire de votre Conseil : « Monsieur, déjà, par le passé, vous aviez cru devoir vous livrer à des attaques personnelles indignes par des propos outrageants, voire même injurieux ». Madame le Maire, dans ce courrier, vous me dites que je tiens des propos indignes, des propos outrageants, voire même injurieux. Je vous demande de vous expliquer à ce sujet. Et puis je relève, malgré votre appel à l'apaisement, Madame le Maire, que depuis le début de cette séance, par la bouche d'élus de votre majorité, les élus du Groupe « Vivre Ensemble Beauvais » ont été qualifiés de lâches. C'était votre premier adjoint, Monsieur JULLIEN, qui a dit ça, et de malades mentaux, de schizophrènes très exactement. C'est Sébastien CHENU qui a dit cela. Je trouve que comme façon d'apaiser le débat, il y a sans doute mieux à faire et vous devriez peut-être être un petit peu plus indicative et affirmative en direction des élus de votre majorité.

M. CHENU: Moi, je cisèle mes propos. J'ai parlé d'une forme de schizophrénie dont nous constatons à chaque Conseil l'avancée pathologique. Ça, c'est pour être très pointilleux. Vous parlez, chers collègues de l'opposition, d'intimidations, d'interprétations extravagantes, etc., il s'agit d'une procédure juridique classique. Je suis désolé que vous l'appreniez ce soir. Si vous la jugez grave, cher Thierry AURY, si vous trouvez que cette procédure est grave, elle est à la hauteur de ce que vous avez écrit et puis voilà. La justice tranchera. La procédure juridique suivra son cours et la justice tranchera. Enfin, de la part d'élus condamnés plusieurs fois, je trouve que c'est un peu fort de donner aujourd'hui des leçons dans ce cadre-là. Il y a un moment où il faut aussi que ça s'arrête de ce côté-là. Moi, je veux saluer les paroles d'apaisement de nos deux collègues Fatima ABLA et Brigitte MOUALEK qui, très intelligem-ment, ont souhaité, à travers Brigitte MOUALEK qui a exprimé le fait de la représenter, l'apaisement. Moi aussi, je souhaite qu'on puisse se sortir maintenant de cette affaire. Vous ne souhaitez pas en prendre le chemin, c'est dommage. Il y a pourtant un certain nombre de collègues dans votre Groupe, peut-être d'autres d'ailleurs qui ne s'expriment pas et qui sou-haitent aussi l'apaisement. En tous les cas, je prends plaisir à voir que cette volonté d'apaisement existe dans certaines parties de votre Groupe et chez nous de façon tout à fait claire. Je parlais tout à l'heure de Docteur Jekyll et Mister Hyde, à la fin de l'histoire, je pensais à ça, Mister Hyde fait la peau de Docteur Jekyll. Méfiez-vous donc des mauvais génies qui finissent par tuer ceux qu'ils croient servir.

M. HAUDOIRE: Monsieur VIGUIER, lorsque vous dites qu'on tient des propos injurieux, je voudrais quand même vous rappeler... Si, vous l'avez dit tout à l'heure. Je voudrais quand même vous rappeler que depuis un certain temps, sur certains Conseils Municipaux, nous avons quand même eu des critiques très virulentes de votre part et de vos amis. Par exemple, Monsieur Thierry AURY qui a quand même dit la dernière fois qu'il fallait quand même qu'on revoie nos débats parce que nous avions fumé des produits illicites. Il l'a dit la dernière fois. Tout le monde a été offusqué. Je me souviens aussi de Monsieur RAHOUI sous le couvert du Docteur CNOCKAERT et malheureusement, je connais très bien le Docteur CNOCKAERT, il n'aurait jamais tenu des propos de ce style, en annonçant que notre Maire était atteinte de la maladie d'Alzheimer. Si, je regrette. Vous ne l'avez pas dit comme ça, mais ça voulait dire ça. Attendez, vous avez pris Monsieur CNOCKAERT comme référent.

M. RAHOUI: Je n'ai pas dit ça, vous êtes diffamatoire.

M. HAUDOIRE: Attendez, arrêtez Monsieur RAHOUI. Vous l'avez très bien dit et vous avez pris comme témoin Monsieur CNOCKAERT à côté en disant : « Monsieur CNOCKAERT les soigne. Venez consulter Monsieur CNOCKAERT ». Je vous en prie, un peu de respect. Je connais très bien le Docteur CNOCKAERT, et je ne vous permets pas, Monsieur RAHOUI, de le minimiser comme

vous le minimisez. C'est dommage que le médecin référent de Mehdi RAHOUI soit gérontologue.

Mme Le MAIRE: Mes chers collègues, je pense qu'il serait quand même temps de commencer le Conseil Municipal. Je pense aussi qu'il serait temps que nos jusqu'au-boutistes de l'opposition aient finalement un peu la simplicité de dire que : « Oui, le Maire n'a aucun lien » et que ce n'est sans doute pas ça que vous vouliez dire avec Foruminvest. Sur le débat, ma foi, on est d'accord, on n'est pas d'accord avec une installation d'un supermarché ou d'une amélioration d'une gare ou d'autre chose. Mais, ça, c'est le débat. Maintenant, moi, j'aimerais dire, Docteur CNOCKAERT, s'il vous plaît, si on vous avait adressé cette tribune, quelque part, j'aurais pu demander au Directeur de la publication de ne pas la publier. Vous avouerez que finalement, j'ai été extrêmement souple et transparente. Je pouvais demander qu'elle ne soit pas publiée. Docteur CNOCKAERT, on vous dirait que vous avez des liens indéfectibles ou surprenants avec l'entreprise qui va installer un scanner dans l'hôpital, comment le prendriez-vous après un appel d'offres ?

M. CNOCKAERT: Peut-être avec amusement, Madame le Maire. Ce que je veux dire par là, c'est que j'ai lu cette tribune effectivement dans le contexte. Je dois dire que vous avez raison de dire que les débats ont été longs sur Foruminvest, que nous avons pu débattre. Mais il y avait ce climat général où je pense que chacun a mis – et c'est à l'honneur à la fois de la majorité et de l'opposition – la passion dans ce débat pour porter justement la parole d'un certain nombre de Beauvaisiens qu'ils représentaient. Moi, quand j'ai relu cette tribune, je l'ai lue et hélas, Madame le Maire, je n'ai pas trouvé que les propos étaient diffamatoires à votre encontre. Sinon, bien évidemment, je pense que je ne m'y serais pas associé. Je suis effectivement désolé que ça ait été pris de la sorte, mais je ne pense pas que ces propos aient cherché à être diffamatoires.

Mme Le MAIRE: J'en conclus donc que certains dans l'opposition persistent et signent. Mes chers collègues, nous allons passer à l'ordre du jour. Vous répondrez à l'Avocat, ce n'est pas à moi que vous répondez.

M. AURY: C'est en votre nom, Madame le Maire, qu'il parle. Si je comprends bien, c'est du jusqu'au-boutiste et vous ne regrettez aucun des propos qui sont tenus dans ce courrier à notre égard?

Mme Le MAIRE : Maintenant, nous échangerons sur le plan légal.

M. AURY: C'est bien ce que j'ai compris. C'est très grave.

Mme Le MAIRE : Nous passons au premier point de l'ordre du jour. Monsieur JULLIEN.

SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 10.000.000 EUROS AUPRÈS DE LA LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL (CRCAM) et BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRÉSORERIE (BFT)

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération du 20 juin 2008, le Conseil Municipal avait décidé la signature d'une convention de réservation de

trésorerie d'une durée d'un an avec un établissement financier. Cette convention expirant au mois de juillet 2009, un nouveau contrat doit être établi afin de permettre à la Ville de Beauvais de faire face à ses besoins quotidiens de trésorerie pour l'année à venir (juillet 2009 à juillet 2010).

À cet effet et après mise en concurrence d'établissements financiers, la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (CRCAM) et de la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) est apparue économiquement la plus avantageuse. Elle présente les caractéristiques et conditions suivantes :

- Contrat d'ouverture de crédit dénommée « léna trésorerie »
- Montant maximum de 10 000 000 Euros
- Durée : un an à compter de la signature du contrat
- La ligne de trésorerie permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal Internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet)
- Remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, qui reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : T4M + marge de 1,3% ou EONIA + marge de 1,3%, selon le choix d'index réalisé par l'Emprunteur, à chaque demande de versement des fonds
- Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours
- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle à terme échu
 - Frais de dossier : Néant
 - Commission de réservation : 5.000 euros
 - Commission de non utilisation : Néant
 - Frais de virement : à la charge de l'emprunteur
 - Commission de non-utilisation : Néant
 - Montant minimum des tirages : 15.000 euros
- Les tirages seront effectués par virement le jour même pour les demandes effectuées avant 12 heures
- Les remboursements par virement VGM permettant la réception des fonds le jour du remboursement s'il est demandé avant 11 heures et effectué sur le compte de la BFT avant 12 heures.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- de retenir la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (CRCAM) et de la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) de contrat de ligne de trésorerie « léna Trésorerie »,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (CRCAM) et la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) dont le projet est annexé à la présente délibération,

- d'autoriser Madame le Maire de Beauvais ou l'Adjoint délégué à effectuer, sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.

AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ANNEXE DE L'EAU

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2009 adoptant le compte administratif de l'exercice 2008 du Budget annexe de l'Eau,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du Code général des Collectivités Territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, le Conseil Municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 352 262,38 euros,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 167 657,82 euros au vu du solde des restes à réaliser (- 452.519,45 euros) et du solde de la section d'investissement (+ 284 861,63 euros).

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'AFFECTER 167 657,82 euros du résultat de la section d'exploitation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- DE REPORTER 184 604,56 euros au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les décisions modificatives n° 1 sur le Budget principal, Budget Annexe de l'eau et Régie d'exploitation de l'Élispace.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUD-GET PRINCIPAL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 19/12/2008 approuvant le Budget Primitif 2009 et du 13 mars 2009 adoptant le compte administratif 2008 et affectant les résultats.

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint, présentant par ailleurs le tableau des subventions (reste à répartir) et la situation des autorisations de programme et des crédits de paiement actualisés,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, soit par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au Conseil Municipal:

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter la décision modificative $n^{\circ}1$ du budget principal de la Ville arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépe	enses	Rece	ttes
		Résultat de fonc- tionne ^{ment} reporté	22 827,57
Propositions nouvelles	1 305 878,57	Propositions nouvelles	1 283 051,00
Total :	1 305 878,57	Total :	1 305 878,57

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde exécution de la section d'investissement reporté	248 999,57
Restes à réaliser N-1	6 294 456,76	Restes à réaliser N-1	955 400,00
Propositions nouvelles	5 447 538,00	Propositions nouvelles	10 537 595,19
Total :	11 741 994,76	Total :	11 741 994,76

La Commission «Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques», réunie le 10/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUD-GET ANNEXE DE L'EAU

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19/12/2008 approuvant le Budget Primitif 2009 et du 13 mars 2009 adoptant le compte administratif 2008 et affectant le résultat.

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, soit par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal:

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dép	enses	Rece	ttes
Propositions nouvelles	184 604,56	Résultat reporté	184 604,56
Total:	184 604,56	Total :	184 604,56

INVESTISSEMENT

Dép	enses	Rece	ettes
Restes à réaliser N-1	452 519,45	Solde exécution de la section d'investissement reporté	284 861,63
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	167 657,82
Total:	452 519,45	Total :	452 519,45

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUD-GET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION DE L'ELISPACE

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19/12/2008 approuvant le Budget Primitif 2009 et du 13 mars 2009 adoptant le compte administratif 2008,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Considérant que les Décisions Modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, soit par l'inscription de recettes nouvelles,

Il est proposé au Conseil Municipal:

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses Recettes		ettes	
Résultat de fonc- tionne ^{ment} reporté	24 647,37		
Propositions nouvelles	20 352,63	Propositions nouvelles	45 000,00
Total :	45 000,00	Total :	45 000,00

INVESTISSEMENT

Déper	ıses	Recett	tes
Restes à réaliser N-1	13 732,52	Solde exécution de la section d'investissement reporté	3 013,81
Propositions nouvelles	3 350,00	Propositions nouvelles	14 068,71
Total :	17 082,52	Total :	17 082,52

La Commission «Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques», réunie le 10/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN: Mes chers collègues, je vous propose qu'il y ait un débat sur les trois Budgets Supplémentaires qui nous sont soumis aujourd'hui. Je le rappelle : Budget Supplémentaire Principal, Budget Supplémentaire « Eau » dont je viens de dire un mot à l'instant et le Budget Supplémentaire « Elispace ». Un petit mot de présentation pour illustrer le rapport détaillé que vous avez reçu entre les mains et je titrerai simplement mon intervention sur la notion de budget de relance parce que c'est quelque chose de tout à fait important et fondamental. En effet, le contexte économique actuel et la poursuite des effets de la crise nécessitent la mobilisation de tous les acteurs privés ou publics afin de maintenir l'emploi tout en confortant les services rendus à la population. C'est dans cet esprit, un esprit de relance, que le budget de ce soir vous est présenté avec l'objectif essentiel d'accélérer la mise en œuvre du plan d'équipement de notre ville, c'est-à-dire le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), le tout en cohérence avec l'engagement pris par l'Etat d'augmenter sur 2009 les réalisations d'investissement par rapport à la moyenne des 4 dernières années. Au-delà de l'anticipation que nous accorde l'Etat sur le versement du FCTVA – alors, pour mémoire, il est évalué à un peu plus de 1,8 million d'euros, nous le verrons tout à l'heure – notre préoccupation est de donner du travail aux

entreprises et ainsi de lutter contre les risques de chômage. C'est ainsi que des moyens très importants sont consacrés à ce Budget Supplémentaire pour compléter les programmes inscrits au Budget Primitif 2009. Pour en témoigner, mes chers collègues, sur un peu plus de 1,305 million de dépenses de fonctionnement prévues à ce budget, nous allons consacrer plus de 833 000 euros pour financer l'investissement supplémentaire engagé, ce qui démontre la part essentielle que nous voulons consacrer à la relance. Le Fonds de Compensation pour la TVA supplémentaire interviendra à hauteur exactement de 1,847 million, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour plus de 5 millions d'euros et enfin, nous aurons à mettre en œuvre 1,4 million d'euros de complément d'emprunt. Le reste des ressources repose pour sa plus grande part sur des cessions acquisitions, vous en avez le détail dans votre dossier, dont celle de l'ancienne maternité. Je dirai simplement, enfin, nous allons avoir une solution sur ce bâtiment qui, malheureusement, était inoccupé depuis fort longtemps et qui va servir à faire des résidences pour étudiants. Alors, bien sûr, il s'agit d'un effort conséquent et je crois que même si l'on n'aime pas beaucoup compléter par de l'emprunt, les actions envisagées répondent vraiment à cet objectif de relance et d'accélération de l'équipement de notre site. Je citerai quelques exemples : des réserves foncières rue Pont Laverdure par voie de préemption afin d'assurer l'avenir ce quartier. Car, en effet, si on n'a pas la maîtrise foncière, on ne pourra pas lancer les opérations de rénovation de ce quartier. Vous verrez également des lignes qui sont consacrées à des aménagements sportifs et personne ne viendra contester la nécessité d'améliorer ces équipements sportifs, notamment au stade Pierre Omet et au stade Pierre Barbier. Il y a des travaux supplémentaires de voirie notamment dans le cadre du Plan Action Quartiers et là aussi, c'est la réponse à des demandes qui nous sont présentées par les habitants lors de nos réunions de quartiers et nos Conseils Consultatifs de Quartiers. L'aménagement du secteur des longues rayes, vous remarquerez également l'importance du budget qui va être consacré à ça sur le plateau Saint-Jean. C'est quand même une zone importante et c'est une opération d'aménagement tout à fait importante. Reprise sur 2009 de crédits annulés en 2008 sur l'aménagement du parc Dassault. On ne les avait pas reportés. D'ailleurs, c'est la réponse à l'observation que nous avait faite la Chambre Régionale des Comptes à cette époque-là parce qu'il faut, pour pouvoir reporter les crédits, qu'il y ait des engagements qui soient réalisés avant le 31 décembre et malheureusement, ils ont été engagés postérieurement. On va donc les reprendre parce qu'on doit poursuivre ces travaux qui sont à réaliser. Toutes ces opérations doivent se réaliser rapidement afin de répondre au mieux aux demandes que nous avons en main et sans attendre. Il va de soi que tous ces travaux apparaissent nécessaires et répondent aux souhaits qui nous ont été exprimés. Il n'y a donc pas lieu de les reporter à une année ultérieure. Bien sûr, il ne suffira pas que notre assemblée vote les crédits. Il faudra ensuite que tous se mobilisent pour assurer la réalisation concrète, rapide, de toutes ces opérations et c'est en ce sens que les services à qui je rends hommage se sont attelés durement à la tâche pour qu'il y ait le moins possible de reports en fin d'année. Il nous appartient, mes chers collègues, majorité comme opposition de ne pas freiner ces efforts et de montrer ainsi à nos populations notre capacité et notre volonté de réagir à la crise tout en apportant la qualité de service public que chacun se doit d'attendre de nous. En ce qui concerne le Budget Supplémentaire de l'Eau, les éléments essentiels se limitent à la reprise des résultats de l'exercice 2008 qui nous permettent notamment de réduire le recours à l'emprunt pour 2009 de plus de 180 000 euros. En ce qui concerne le Budget Supplémentaire de l'Elispace, les éléments essentiels outre la reprise des résultats 2008 se limitent au constat de la subvention d'équilibre et à un petit complément en termes d'investissement. Il s'agit donc là d'ajustement. À l'issue du débat sur l'ensemble de ces trois Budgets Supplémentaires, je vous inviterai à voter séparément pour chacun d'entre eux le Principal, l'Eau et l'Elispace et je vous remercie de votre attention.

M. VIGUIER: Madame le Maire, chers collègues, je vais faire au nom du Groupe « Vivre Ensemble Beauvais » quelques remarques sur votre projet de Décision Modificative relatif au Budget Principal pour l'année 2009. Des remarques, je le précise, très naturelles dans le cadre des débats ayant cours normalement dans une instance démocratique comme la nôtre. Je souhaite donc, Madame le Maire, que vous preniez ces remarques pour ce qu'elles sont et non pour un crime de lèse-majesté qui pourrait me valoir d'être poursuivi demain et pourquoi pas embastillé après-demain. Vous dire tout d'abord à la lecture du rapport numéro 3 qu'il s'agit d'une Décision Modificative et non pas d'un Budget Supplémentaire comme indiqué sur le document remis aux membres de notre assemblée tant il est vrai que l'exercice qui nous est proposé n'a pas l'ambition ni le volume financier d'un Budget Supplémentaire. Quelques remarques ensuite sur certaines modifications à apporter au Budget Primitif adopté par votre majorité le 19 décembre dernier qui ne permettront pas bien au contraire de corriger les défauts constatés et dénoncés par l'opposition municipale. En premier lieu, en ce qui concerne la section de fonctionnement, vous indiquez aujourd'hui que les recettes liées à l'imposition directe, à la fiscalité locale, ne seront pas de 30,7 millions d'euros comme inscrits dans le Budget Primitif, mais finalement de 31,760 millions d'euros, soit pour les recettes fiscales 1 million d'euros de plus que prévu. Je veux rappeler à cet instant que le matraquage fiscal décidé à l'automne dernier par la majorité municipale, résultat souvenons-nous en de la suppression de l'abattement général à la base et de la réduction des abattements pour charge de famille prise en compte dans le calcul de la Taxe d'Habitation acquittée par 88 % des foyers beauvaisiens, mais aussi conséquence de l'augmentation de 8 % des taux de la fiscalité communale, devaient selon vous rapporter 4 millions d'euros de recettes supplémentaires. Finalement, ces rentrées fiscales supplémentaires seront supérieures à 5 millions d'euros, 1 million de plus que vos prévisions. Laissez-moi vous dire combien tout cela n'est pas sérieux, combien il apparaît aujourd'hui que vous avez agi à l'automne dernier sans grande rigueur, à moins que vous n'ayez fait le choix de dissimuler une partie des informations financières dont vous disposiez à notre assemblée. Et dire que ce sont les mêmes qui ont, si je puis dire, juste oublié 1 million d'euros de recettes fiscales supplémentaires qui nous donnent Conseil Municipal après Conseil Municipal des leçons financières le plus souvent avec une certaine arrogance. Je ne pense vraiment pas ce soir que vous soyez qualifiés pour nous faire la leçon, vraiment pas. Ainsi donc, il apparaît crûment que vous avez fait le choix d'alourdir la Taxe d'Habitation des Beauvaisiens, celle qu'ils recevront à l'automne prochain dans des proportions jamais vues à Beauvais, entre 20 et 50 % de hausse, de 65 à 115 euros par foyer. Sans compter la hausse de la Taxe Foncière pour les propriétaires de leurs logements et la faramineuse augmentation des tarifs municipaux décidée par votre municipalité il y a un an dont je rappelle les montants, plus 10 % d'augmentation des tarifs municipaux en moyenne et même plus 30 à plus 50 % en ce qui concerne la restauration municipale, la restauration scolaire. Qui plus est, Madame le Maire, vous avez procédé à ce matraquage fiscal de la manière la plus injuste qui soit en agissant d'abord sur les bases servant au calcul de la Taxe d'Habitation, des bases qui augmentent en moyenne de 30 %comme vous l'indiquiez dans votre rapport relatif au débat d'orientations budgétaires. C'est-à-dire que vous avez agi d'abord sur l'impôt local acquitté en premier lieu par les Beauvaisiens les plus modestes, ceux qui souvent n'ont pas les moyens financiers de devenir propriétaires de leur logement. Pourtant, rendre l'impôt toujours plus juste en préservant au maximum le pouvoir d'achat doit être une priorité de chaque instant pour l'élu. Qui pourrait être en désaccord avec une si belle et si généreuse profession de foi tirée de votre rapport, Madame le Maire, sur les travailleurs pauvres adressée au Premier Ministre. C'est à la page 26 très exactement et je cite encore cette phrase tant elle est en décalage avec votre politique et votre façon d'agir à Beauvais : « Rendre l'impôt tou-

jours plus juste en préservant au maximum le pouvoir d'achat doit être une priorité de chaque instant pour l'élu ». Encore faudrait-il que la municipalité UMP de Beauvais soit exemplaire en la matière avant là encore de donner des leçons, permettez-moi, à la terre entière. Or, comme je viens de le rappeler chiffres et exemples concrets à l'appui, il n'en est rien. Votre comportement politique, Madame le Maire, est assez facile à résumer : faites ce que je dis, mais ne dites pas ce que je fais. Avalez tout ce que je vous dis, mais oubliez tout ce que je vous fais. Et vous nous aviez expliqué aussi à l'époque que chaque euro de recette supplémentaire compterait au regard de la conjoncture économique et sociale. Or, je vous rappelle que la suppression ou la réduction drastique des abattements sur la Taxe d'Habitation devait, selon vous, rapporter à notre commune 1,9 million d'euros supplémentaires. Vous auriez donc pu à tout le moins épargner un peu les Beauvaisiens si vous aviez intégré ce million d'euros de recettes fiscales supplémentaire et inattendu et, par exemple, ne pas supprimer l'abattement général à la base qui bénéficiait depuis 25 ans à tous les foyers beauvaisiens et qui avait été instaurée en 1983 par votre prédécesseur Walter AMSALLEM. Au lieu de ça, par ce qu'il faut bien qualifier d'incompétence, un gros million d'euros imprévu, rien que cela ou alors, par malice, mais ce n'est pas moins grave. Vous avez délibérément chargé la barque fiscale de nos concitoyens. La progression générale des produits de l'imposition directe devait d'après vos premières estimations qui se révèlent fausses être de plus 15 % en 2009. Ce sera finalement une augmentation globale de la fiscalité de près de 20 % en 2009, plus 20 %, cela au moment même où tant de nos concitoyens souffrent déjà de la dégradation de leur pouvoir d'achat. Alors, vous aurez beau, Madame le Maire, chercher à noyer le poisson, vous aurez beau peut-être nous envoyer vos Avocats, payés eux aussi d'ailleurs, il faut le préciser, par les contribuables beauvaisiens, vous ne nous ferez pas taire et vous n'empêcherez pas à l'automne prochain la vérité d'éclater et les Beauvaisiens de constater que vous les avez roulés dans la farine. Venons-en maintenant à la section d'investissement de cette Décision Modificative. Là encore, une très mauvaise surprise attend les Beauvaisiens. Alors que vous aviez pourtant déjà programmé au Budget Primitif 9 millions d'euros d'emprunts nouveaux pour 2009, vous nous proposez ce soir d'endetter plus encore notre commune en effectuant un emprunt supplémentaire de 1,4 million d'euros pour financer une partie des réalisations à venir cette année. Déjà, en 2008, vous aviez procédé, je le rappelle, à 8 millions d'euros d'emprunts supplémentaires contre 5 millions d'euros en 2007. En 2009, ce seront au moins 10,4 millions d'euros supplémentaires qui seront empruntés, soit une progression de 30 % en un an et même une hausse du volume de dettes nouvelles pour Beauvais de plus 108 % en deux ans, au-delà du doublement. Déjà, 108 % et lorsque l'on passe de dettes nouvelles qui étaient à 5 millions en 2007 à un montant de 10,4 millions cette année, avec le 1,4 million que vous allez ajouter, ça fera une progression des dettes nouvelles de plus 108 % en deux ans. Déjà, en 2008, nous étions, Madame le Maire, concernant l'encours de la dette par rapport à nos recettes de fonctionnement, légèrement au-dessus de la moyenne des villes de même strate, c'était dans le document budgétaire que vous nous aviez remis à l'époque, très exactement 83,1 % contre une moyenne de 83 %. C'est-à-dire que pour la première fois de son histoire, Beauvais s'endettait plus que la moyenne des villes de même taille. Eh bien, il est clair avec la Décision Modificative que vous vous apprêtez à prendre ce soir qu'en 2009, vous aurez par votre gestion au fil de l'eau placé l'endettement de Beauvais nettement au-dessus de celui des villes de taille comparable et comptez sur nous, Madame le Maire, pour mettre en bonne place cette nouvelle distinction sur votre étagère à trophées. Enfin, je conclurai mes propos sur une interrogation et sur une question à laquelle je souhaite que vous nous donniez réponse ce soir. L'opposition municipale a mis en lumière lors de l'examen du Compte Administratif 2008 une progression du recours à l'emprunt qui ne s'est pas accompagnée, bien au contraire,

d'une augmentation des dépenses d'équipement qui ont reculé, elles, en 2008 de 23 %. Nous avions d'ailleurs dit à l'époque que vous empruntiez davantage pour agir moins. Nous avons par là même mis en lumière ce qui s'apparente à la reconstitution artificielle, factice d'un autofinancement municipal, d'un autofinancement retrouvé qui n'est en fait qu'un autofinancement à crédit. Vous empruntez pour pouvoir afficher de soi-disant marges de manœuvre financières lors de votre Compte Administratif. Qu'en sera-t-il, Madame le Maire, en 2009 alors même que vous vous êtes engagée contractuellement avec l'Etat à effectuer 24,8 millions d'euros de dépenses d'équipement en 2009 contre 13,2 millions d'euros en 2008 afin, je le rappelle, de pouvoir bénéficier de manière anticipée d'une recette supplémentaire de 1,6 million d'euros au moyen d'un remboursement anticipé au titre du Fonds de Compensation de la TVA ? Pouvez-vous nous dire, Madame le Maire, ce soir et précisément, quel est le montant des crédits d'équipement engagés par notre collectivité à ce jour, en ce mois de juin 2009, c'est-à-dire bon an mal an au milieu de l'année budgétaire et nous indiquer par là même si après une année 2008 particulièrement sombre, 2009 verra enfin un commencement réel de reprise des investissements d'équipement dans notre ville? Madame le Maire, vous comprendrez que nous voterons évidemment contre la présente Décision Modificative du Budget Principal qui aggrave d'ores et déjà, avant même vos éléments de réponse incontestablement, la tendance constatée lors de l'examen du Budget Primitif 2009 d'une envolée de l'endettement de notre ville qui s'accompagne d'une pression fiscale injuste et sans équivalent qui va peser sur les foyers beauvaisiens.

Mme Le MAIRE: Monsieur VIGUIER, je suis vraiment déçue que vous ne votiez pas. Alors là, ça me navre, mais bon, on ne peut pas être d'accord sur tout. Après vos propos d'introduction qui avaient l'air extrêmement sereins, je voudrais quand même encore une fois dire: chassez le naturel, il revient au galop. Vous parlez d'argent dissimulé. Enfin, franchement! Si, j'entends, j'écoute. Ecoutez, c'est enregistré, on verra. Je suis quand même un peu surprise, vous avez eu des fonctions auprès de mon prédécesseur. Si vous lui avez conseillé de payer les fonctionnements avec l'emprunt, je comprends qu'on en soit arrivé là en 2001. Mais Jean-Marie JULLIEN va vous éclairer sur nos recettes.

M. JULLIEN: Mon cher collègue, j'ai un peu pitié de vous, vraiment pitié de vous. D'abord, vous avez soulevé effectivement un point en nous disant : « Attention, ce n'est pas un Budget Supplémentaire, c'est une Décision Modificative ». Est-ce que vous avez regardé les fondements mêmes de la technique financière? Un Budget Supplémentaire, c'est une Décision Modificative qui reprend les résultats des Comptes Administratifs. C'est non seulement dans la loi, mais c'est ègalement dans l'instruction budgétaire M14 dont je me propose de vous envoyer un exemplaire afin que vous puissiez l'étudier à loisir. Mon cher collègue, je souhaiterais que vous m'écoutassiez s'il vous plaît. Deuxième point, vous venez effectivement hurler en disant : « Oh là, là, nous avons dissimulé du produit de l'impôt ». Alors, moi, je vais vous dire une chose, pour bien moins que ça, on pourrait se retrouver devant le Tribunal Correctionnel, c'est très clair. Vous savez que la dissimulation en matière de finances publiques également, c'est quelque chose d'extrêmement grave et là, l'accusation qui est enregistrée au procès-verbal me paraît manifestement hors de propos. Je vais quand même vous éclairer parce que j'ai pitié de vous. Vous savez aussi bien que moi qu'il y a des estimations...

M. VIGUIER : N'ayez pas trop pitié, n'ayez pas trop pitié quand même.

M. JULLIEN: Vous n'avez pas la parole.

Mme Le MAIRE: Monsieur VIGUIER, vous vous taisez.

M. JULLIEN: Vous n'avez pas la parole. Vous devriez savoir, avec votre longue expérience non seulement en tant qu'élu, mais en tant que Directeur de Cabinet, d'ancien Directeur de Cabinet, qu'un Budget Primitif est un Budget Prévisionnel. Vous savez aussi bien que moi que les notifications d'assiette de fiscalité ne sont pas connues à ce momentlà et qu'il est bien évident que si nous avions surévalué les assiettes qui sont normalement prévues par l'Administration Fiscale, vous auriez pu effectivement nous le reprocher, car vous savez aussi bien que moi que la préparation d'un Budget Primitif doit se faire avec prudence. Alors, nous avons enfin reçu les notifications et nous avons les explications qui ne tiennent absolument pas à ce que vous avez indiqué, c'est-àdire en fait d'avoir tout simplement négligé les conséquences des abattements. Alors moi, j'ai 4 éléments quand même qui me paraissent importants. Lorsque nous avons préparé le Budget Primitif en décembre 2008, nous avons estimé avec prudence que la revalorisation des bases décidée par l'Etat ne serait que de 1,5 %. Au final, les décisions de l'État ont fait que l'évolution s'est faite à 2,5 % (premier point). Ensuite, il faut que vous sachiez que les constructions qui sont exonérées de la Taxe Foncière le sont pour une durée limitée. Il y a eu un certain nombre de constructions qui sont sorties de cette possibilité d'exonération, cela ne nous a pas apporté 20 % de la hausse constatée à travers cette sortie d'exonération de Taxe Foncière. Il y a eu des variations physiques de base. Les variations physiques de base, c'est tout simplement parce qu'il y a eu des constructions nouvelles. Il faut en tenir compte et ça nous apporte un produit fiscal complémentaire de 27 % de la hausse. Ça n'a rien à voir avec l'histoire de l'abattement. Ça n'a rien à voir avec la dissimulation dont vous parliez tout à l'heure. Voilà effectivement les éléments. En définitive, l'effet de la nouvelle politique en matière d'abattement sur les bases de Taxe d'Habitation s'est révélé d'un effet très faible sur l'augmentation qui est indiquée et sur le produit nouveau qui a été indiqué. Alors, j'ajoute par ailleurs, quand vous dites : « Oui, mais c'est scandaleux. Vous n'aviez qu'à prévoir cette augmentation parce que vous taxez durement les pauvres gens. Vous les ruinez et ce n'est pas comme ça que vous allez les aider à sortir de la crise ». Je dois vous rappeler quand même que 47 % des contribuables beauvaisiens à raison de leur revenu fiscal de référence sont exonérés de cette taxe à raison de la faiblesse de leurs revenus. Il faut être extrêmement clair. Je suis désolé sur ce terrain-là. Attendez, on va faire une bataille de chiffres et on verra bien qui va gagner sur ce terrain-là. Dire que l'on vienne matraquer les plus pauvres, je suis désolé, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai parce que les gens qui sont dispensés d'impôts locaux et de Taxe d'Habitation à raison de l'augmentation des impôts locaux. J'ajoute, par ailleurs, puisque vous aviez l'air de vouloir faire corriger à travers ce Budget Supplémentaire les errements que vous dénonciez au niveau de notre Budget Primitif, qu'il est bien tard pour pouvoir modifier la fiscalité au jour d'aujourd'hui, car vous savez aussi bien que moi que la date limité en ce qui concerne les taux d'impôsition, c'est le 31 mars et en ce qui concerne l'assiette pour 2009, c'était l'année dernière. Peut-être que vous voudrez essayer de nous imposer ou nous réclamer au titre de septembre prochain une réfaction de cette notion d'abattement au titre de l'année 2010, mais pour 2009, c'est terminé. Nous n'avons plus le droit de le faire. C'est terminé et ce n'est pas le Budget Ŝupplémentaire que je vous propose aujourd'hui qui pourra apporter une quelconque rectification, car si nous le faisions, nous serions immédiatement censurés par le contrôle de légalité. Alors, maintenant, vous nous dites : « Oui, mais de toute façon, 1,400 million d'euros d'emprunt supplémentaire, c'est scandaleux, vous surendettez la ville ». Je voudrais quand même vous donner un petit chiffre parce que j'ai un tableau de bord qui me donne le montant de l'endettement mois par mois. Alors, évidemment, à la fin de l'année dernière, il y avait un peu plus de 68 millions de dettes, capital restant dû au titre du Budget Principal. Je vais quand même préciser qu'au 31 mai 2009, nous en sommes très exac-

tement à 66 520 775 euros. C'est-à-dire qu'en fait, comme nous n'avons pas levé l'emprunt depuis le 1er janvier 2009 et que, par contre, nous en avons remboursé, l'endettement a baissé de 2 millions d'euros depuis le 1er janvier. Il faut être extrêmement clair là-dessus. Vous ne pouvez pas nous le reprocher. J'ai également précisé tout à l'heure que certes, je n'aimais pas beaucoup qu'on lève de l'emprunt, mais si on veut lutter contre la crise, si on veut faire des investissements, si on veut développer l'emploi, si on veut développer l'équipement public, il fallait faire cet effort. Ce que vous auriez pu effectivement nous dire, nous reprocher si on n'avait pas fait ça, on aurait très bien pu dire : «Voilà, on emprunte 1,4 million de moins, on ne le fait pas ». Ça veut dire 1,400 million d'euros de travaux en moins là-dedans. Après, vous nous auriez dit : « Ah, vous n'équipez pas la ville, vous ne faites pas votre travail, vous ne faites pas ce travail de service public ». C'est volontaire ce genre de chose parce que nous devons effectivement accélérer le traitement au niveau local des équipements publics à travers également des moyens nécessaires et les moyens nécessaires, c'est outre l'excédent en fonctionnement de 883 000 euros que nous entendons consacrer à l'investissement. C'est également le Fonds de Compensation de la TVA et je vous rappelle la délibération que nous avons prise et le contrat que nous avons pris avec l'Etat qui va nous rapporter 1,8 million d'euros et c'est également le complément d'emprunt. Et j'assume entièrement la décision de prendre ces 1,4 million d'euros d'emprunt supplémentaire pour pouvoir assurer un véritable programme d'investissement qui assure vraiment, vraiment une véritable relance en face de la crise qui nous frappe. Voilà un petit peu les quelques éléments que j'entendais vous soumettre et qui sont basés tout simplement sur le coin du bon sens. Voilà les choses telles qu'elles sont.

M. AURY : Je voulais simplement intervenir en complément de l'intervention de Thibaud VIGUIER parce que parfois on a l'impression qu'on envoie des chiffres, que chacun peu interpréter comme il veut les chiffres. Non, je crois qu'il y a des réalités et donc renvoyer mes collègues à la page 25 du document du Budget Supplémentaire qui concerne les taux de contribution directe et notamment la variation du produit par rapport à l'année précédente. Moi, je me borne à lire ce qui est écrit dans ce document. Le produit de la Taxe d'Habitation va varier de +35,23 %, le produit de la Taxe sur le Foncier Bâti de +12,44 %, le produit de la Taxe sur le Foncier Non Bâti de +30,5 % et on a un total global des contributions directes payées par les Beauvaisiens qui vont augmenter de 19,03 % en moyenne. Ça, c'est la vérité des chiffres et que vous le preniez, que vous le tourniez par n'importe quel bout, Monsieur JUL-LIEN ou Madame le Maire, il s'agit bien des conséquences du vote que vous avez eu de supprimer la totalité des abattements qui existaient auparavant et qui avaient été mis en place délibérément par les municipalités de gauche et maintenus constamment durant 24 ans et en plus de cette suppression d'abattement, du vote des taux d'augmentation des impôts locaux. Ce que je voudrais mettre en cause ici, c'est vraiment l'écart une nouvelle fois entre le discours et les actes et je trouve que ça illustre fort bien à travers cette page la politique globale de l'UMP dans ce pays. A la fois un discours national qui annonce baisse de l'impôt, mais en fait avec des mesures qui profitent essentiellement aux ménages les plus aisés, au milieu financier et qui, du coup, se traduisent par des dotations moindres pour les collectivités, des transferts de charges supplémentaires sur les collectivités et au bout du compte une augmentation forte de la fiscalité locale - comme l'a rappelé Thibaud VIGUIER, qui, à travers par exemple la Taxe d'Habitation, est particulièrement injuste puisqu'elle ne tient pas compte pour l'essentiel des revenus des personnes. Alors, j'ai entendu qu'apparemment, la moitié des Beauvaisiens ne payaient pas la Taxe d'Habitation. Finalement, tout ça n'aura pas beaucoup de conséquences à vous entendre. Je pense quand même qu'il y a beaucoup de familles modestes ou aux revenus moyens qui vont prendre de plein fouet cette pression fiscale supplémentaire très importante qui s'ajoute à beaucoup d'autres hausses. Thibaud VIGUIER en a rappelé aussi sur la restauration scolaire par exemple, mais aussi beaucoup d'autres hausses. La seule chose qui n'augmente pas et vous savez bien, c'est ce que disent les gens à 80 %, ce sont les salaires, ce sont les pensions, ce sont les retraites. Toutes choses qui sont imputables par ailleurs également à la politique du gouvernement que vous soutenez activement. Voilà, c'est vraiment cet écart et là, on a une vérité des chiffres sur cette page 25, c'est-à-dire que ce ne sont pas les 8 % annoncés qui déjà étaient élevés, mais ce sont bien des montants bien plus élevés que ceux-là qui sont affichés ici sur cette page. Je pense qu'il faut vraiment en avoir conscience et je crois l'assumer pour ce qui est de votre majorité.

Mme Le MAIRE: Monsieur AURY, Mesdames et Messieurs de l'opposition, j'en ai quand même assez que dans cette enceinte on ait une politique et des interventions à double visage. Quand vous êtes les uns au Département, les autres à la Région, alors là, l'augmentation des impôts, c'est formidable, c'est normal, on n'a pas de religion contre les augmentations des impôts, on va jusqu'à 38 % d'un côté, 30 % de l'autre. Mais, c'est bien, c'est dans l'intérêt des habitants du Département et de la Région, mes chers collègues, parce qu'on peut investir, aider les communes et j'en passe et des meilleures. Et puis, aujourd'hui, quand on revient dans l'enceinte du Conseil Municipal, on fait, comme disait Sébastien CHENU, les vierges effarouchées. Pardon, Messieurs, pour le commentaire. Mais, vous avez l'air de ne pas savoir lire les documents. Enfin, vraiment, je m'étonne. La revalorisation des bases, ça n'est pas la ville qui le fait, deuxièmement, on va avoir plus de 300 millions de plus. Les exonérations échues, ce sont les bailleurs qui payent pour des constructions au bout de 15 ans. Troisièmement, l'accroissement de la matière imposable, ce sont les droits de mutation, ce sont les nouvelles constructions. Mais je m'étonne que vous ne sachiez pas lire ces documents et que vous fassiez toujours comme s'il n'y avait qu'ici qu'on augmentait les impôts. Je me permets quand même de redire devant tout le monde que depuis dix ans ils n'avaient pas augmenté et que vraiment on n'a pas de leçons à recevoir sur l'augmentation des impôts.

M. JULLIEN: Je voudrais quand même être très clair. Il s'agit de savoir ce qu'on veut. Ou bien on veut investir et on met à ce moment-là des moyens nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre un programme dans l'intérêt de l'ensemble des Beauvaisiens, y compris des programmes d'entretien, notamment l'entretien de la voirie et des équipements sportifs qui en ont bien besoin. Mais il est bien évident que si vous venez nous dire qu'on n'investit pas assez, ce qui a été dit tout à l'heure, et qu'on veuille nous refuser les moyens nécessaires pour pouvoir investir, c'est complètement contradictoire. Alors, j'aimerais bien mes chers collègues de l'opposition, parce que je vous aime bien, que vous me disiez clairement quelles sont les dépenses que vous voudriez que l'on ne fasse pas afin qu'on fasse vos économies que vous réclamez à cor et à cri. Alors, qu'est-ce qu'on supprime là-dedans? On supprime Pierre Omet? On supprime Barbier? On supprime la voirie? Moi, je ne sais pas. Faites des propositions à travers la liste des investissements qui sont prévus au titre du Budget Supplémentaire. Là au moins, vous serez concrets parce qu'à ce moment-là, vous viendrez nous dire comment vous allez concevoir ce Budget Supplémentaire ou cette Décision Modificative à ce niveau-là. Quel est le contenu sur lequel vous souhaitez qu'on apporte des amendements ? Or, dans tous les discours qu'on a entendus jusqu'à présent, je n'ai entendu aucun amendement. Vous êtes venus critiquer des dispositions qui relevaient du Budget Primitif, de décisions qui ont été prises en septembre de l'année dernière, deux Comptes Administratifs sur lesquels vous avez été amenés à vous exprimer largement lors des précédents Conseils Municipaux. Mais nul part, vous êtes venus nous dire ce que vous voudriez voir enlevé ou ajouté au titre de ce Budget Supplémentaire. Ce qui veut dire que vous êtes complètement

hors sujet. Alors, peut-être qu'un sursaut de conscience va revenir au niveau de votre Groupe et que vous allez nous dire enfin ce que vous voulez au titre de ce Budget Supplémentaire.

M. VIGUIER: J'ai quelques éléments de réponse et quelques questions à nouveau. Très franchement, il y a deux choses qui ne me font pas pitié, Monsieur JULLIEN, mais qui ne manquent pas quand même de me surprendre quand vous nous expliquez qu'on peut juger du niveau d'endettement de la ville mois par mois. Très très franchement, ce n'est pas sérieux parce qu'en effet, d'un mois à l'autre, vous savez très bien que la situation évolue et que ce n'est quand même pas pour rien.

M. JULLIEN: Voilà et on suit ça tous les mois.

M. VIGUIER: Madame la Présidente, puis-je vous demander de présider, s'il vous plaît? Je crois véritablement que...

Mme Le MAIRE : C'est un refrain, c'est ça ? C'est un refrain, oui. Pauvre Thibaud VIGUIER. Pauvre Thibaud VIGUIER.

M. VIGUIER: Ça répond malheureusement au refrain d'un certain nombre d'élus de votre majorité qui nous coupent la parole assez systématiquement, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE: Oui.

M. VIGUIER: Puis-je poursuivre? Je vous remercie. Tout ça pour dire que je crois que ce n'est pas très sérieux d'estimer qu'on peut juger du niveau d'endettement de la ville au mois par mois ; et ce n'est pas pour rien que la Ville de Beauvais, comme toutes les collectivités locales, s'est résolue à appliquer l'annualité budgétaire et que nous pouvons donc juger à chaque Compte Administratif année après année de l'évolution d'un certain nombre de considérants financiers propres à notre ville, à notre collectivité et à la gestion qui lui est apportée. Première chose, pour dire que ça n'est quand même pas très sérieux. La deuxième chose qui n'est pas très sérieuse non plus et je le pense, Monsieur le Premier Adjoint, c'est quand même de nous faire le coup, et c'est déjà la deuxième fois, de nous demander quelle contreproposition en matière de dépenses d'équipement on voudrait faire, quelle contreproposition on voudrait faire quant aux dépenses qui sont celles de notre collectivité. Alors qu'à cette Décision Modificative du Budget Principal, vous n'avez quand même rien de moins que 5,4 millions d'euros de dépenses d'investissement nouvelles, c'est-à-dire imprévues par vous, il y a six mois lors du vote du Budget Primitif. Vous n'êtes manifestement pas en capacité de prévoir et de planifier vos dépenses d'équipement et vous voudriez que nous qui disposons quand même, vous en conviendrez, d'un peu moins d'informations financières sur la Ville de Beauvais que vous, nous puissions prévoir à votre place un certain nombre de dépenses. Très clairement, ça n'est pas sérieux. Sur le pourcentage de foyers beauvaisiens qui sont assujettis à la Taxe d'Habitation, très clairement, je le redis, c'est 84 % des foyers beauvaisiens qui sont assujettis à la Taxe d'Habitation et il est vrai qu'il y a au total des foyers beauvaisiens 47 % qui font l'objet d'une exonération partielle ou totale. Partielle pour 31 % d'entre eux et total pour 16 %, c'est-à-dire la différence entre 100 % des foyers et 84 %. Je vous dis donc que 84 % des foyers beauvaisiens acquittent tout ou partie de leur Taxe d'Habitation et que pour le fait d'avoir 47 % des foyers beauvaisiens qui sont partiellement ou totalement exonérés de Taxe d'Habitation, vous savez ce que ça signifie. Vous savez que ça signifie d'abord un niveau de pauvreté assez grand dans la population beauvaisienne, ce qui quand même devrait nous donner à réfléchir lorsque la majorité municipale prend un certain nombre de décisions financières qui, je le dis et je le redis, nous l'affirmons ce soir une nouvelle fois, pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens et notamment des plus modestes. Et puis, par ailleurs, je ne suis pas tout à fait certain que dès cette année, les compensations qui

étaient apportées par l'Etat au titre de ces exonérations partielles ou totales qui étaient compensées - ces moindres rentrées fiscales étaient compensées par l'Etat – qu'elles le soient encore à partir de 2009, ce qui ne manque pas de poser d'autres questions. Je voudrais enfin ajouter deux choses. La première, c'est vous dire que j'ai au nom du Groupe « Vivre Ensemble Beauvais » émis un certain nombre de critiques, d'analyses sur votre Décision Modificative. Par ailleurs, je vous ai posé une question, Madame le Maire, une question d'information, que nous souhaitions avoir et que je pense pourrait avoir notre assemblée, relative au niveau de dépenses d'équipement engagées à cet instant de l'année budgétaire, c'est-à-dire à peu près à mi-chemin de l'année budgétaire. Je ne crois pas et j'ai été attentif quoiqu'en pense Jean-Marie JULLIEN que vous ayez apporté le moindre commencement de réponse, mais ça ne devrait pas tarder dans les minutes qui viennent. Et puis, juste pour vous dire, Madame le Maire, que je ne participerai pas une nouvelle fois à, je dirais, cette espèce de rideau de fumée que vous voulez faire au sujet du Conseil Général et du Conseil Régional. Si je puis dire, je ne répondrai qu'en présence d'Hélène de NATTES qui n'est pas là ce soir et qui nous fait le coup habituellement.

M. JULLIEN: Vous avez effectivement des méthodes à double facette. Autant, vous n'acceptez pas que je vous indique le niveau d'endettement au 31 mai, mais vous souhaitez que l'on parle d'année après année. Vous n'acceptez que le chiffre au 3 décembre 2008. Et autant, vous venez de me demander le niveau d'engagement des dépenses d'équipement au 31 mai 2009.

M. VIGUIER: Pour information.

M. JULLIEN: Oui, mais il s'agit de savoir ce que vous voulez. Ou bien vous acceptez les chiffres au 31 mai 2009, mais l'intégralité des chiffres, ou bien, à ce moment-là, vous les refusez et on revient au 31 décembre. Mais, vous ne pouvez pas tel Janus avoir un double visage, chose que vous manifestez aujourd'hui. Alors, maintenant, je vais quand même vous éclairer.

Mme Le MAIRE : Il ne le mérite pas, mais on lui dit.

M. JULLIEN: Attendez, il y a Madame le Maire qui est en train de me dire que vous ne méritez pas. Est-ce que je vais déférer à son injonction? Je ne suis pas sûr, je n'ai pas très envie. Allez, j'ai la permission de donner le chiffre? Je vais donner les chiffres. Total engagé au 31 mai 2009, notez bien, faites chauffer votre stylo, 10 335 847 euros. D'accord? Mandaté: 6 087 428 euros. Bien évidemment, ces deux chiffres 'additionnent, ce qui fait qu'en définitive, nous avons engagé plus de 40 % de ce que nous avions prévu. 50 % au titre du BP et puis, si on additionne la DM en cours, ça fait 40 %. Non, 50 %, ça fait plus de 50 % au total puisque 10 + 6 = 16 et sur 30, ça fait plus de 50 %. Voilà, vous êtes satisfait?

Mme Le MAIRE: Vous avez l'air consterné d'apprendre la vérité. Ça le plonge dans des abîmes de perplexité.

M. JULLIEN: Maintenant, j'ai le détail s'il le faut.

M. AURY: C'était une simple réaction par rapport à la question de la fiscalité. Si j'ai bien compris votre réponse, la pression fiscale supplémentaire sur les Beauvaisiens, ils doivent l'attribuer non seulement à votre décision, mais aussi à celle de la majorité UMP qui a relevé les bases dans la loi de finances à l'Assemblée Nationale et au Sénat. C'est ça ? En fait, vous nous avez indiqué qu'il ne fallait surtout pas oublier de rappeler cette double responsabilité. J'ai fait chauffer le stylo, Monsieur JULLIEN, j'ai bien noté et nous en ferons part aux Beauvaisiens. Vous m'avez demandé par ailleurs des propositions. Effectivement, la différence avec vous, c'est que visiblement, cette fiscalité, telle qu'elle est, semble parfaite-

ment vous convenir alors qu'elle ne me convient pas et que depuis de nombreuses années les parlementaires communistes font des propositions très précises pour que des ressources nouvelles soient attribuées aux collectivités, notamment sur les actifs financiers des sociétés financières, des banques, des compagnies d'assurance, dont on a vu combien elles brassaient de milliards à travers les événements des derniers mois. Si ces propositions avaient été retenues en leur temps, cet argent n'aurait pas brûlé dans la spéculation, mais il aurait été utile aux collectivités par exemple pour notre ville, pour les Beauvaisiens. Une telle mesure permettrait par ailleurs d'avoir une fiscalité sur les ménages qui soit plus juste, depuis des années, nous réclamons également que la Taxe d'Habitation tienne compte des revenus. Je sais fort bien qu'il ne s'agit pas d'une décision prise au niveau de notre assemblée, mais de la même manière, vous êtes défaussé sur la majorité parlementaire que vous soutenez pourtant par ailleurs de la revalorisation très importante des bases. De la même manière, il s'agit d'un débat national effectivement, mais vous, ça ne semble pas vous poser de problème. Moi, ça m'en pose et j'avoue que je n'ai jamais entendu personne dans les majorités actuelles, au Conseil Général ou au Conseil Régional, dire que c'était extraordinaire d'augmenter la fiscalité. Je les ai au contraire entendus mettre en évidence les transferts énormes de charges qui ont été mises sur le dos des collectivités locales que sont les Régions et que sont les Départements et qui sont le fait de vos majorités, Madame le Maire, des majorités que vous soutenez, des majorités UMP et qui, du coup, en se défaussant, aboutissent à contraindre ces collectivités à augmenter les impôts pour faire face à ces charges nouvelles. Ce que je mets en cause, et je l'ai déjà dit dans d'autres débats, c'est effectivement votre double discours et on pourrait reprendre de ce point de vue-là le discours que vous tenez à la Région qui, évidemment, est très différent de celui que vous nous tenez ce soir. J'ai le sentiment d'être cohérent dans ce que je défends. Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait la même cohérence entre vos discours et vos actes. En tout cas, ce que je sais, c'est que ce sont beaucoup de Beauvaisiens modestes, ceux dont vous dites, dans le rapport au Premier Ministre, qu'ils sont votre priorité, ce sont eux d'abord qui vont faire les frais de vos décisions sur cette fiscalité, de vos décisions sur la restauration scolaire, de vos décisions sur l'augmentation des tarifs municipaux. Ça, c'est une réalité.

M. VIGUIER: Une dernière intervention pour vous dire et pour redire deux choses en particulier. La première, c'est que je pense que vous ne pouvez pas totalement, loin s'en faut, vous défausser sur l'Etat et sur l'Assemblée Nationale au sujet des bases servant au calcul de la fiscalité. Puisqu'autant il est vrai que les bases fiscales ont été revalorisées de 2,5 % sur la Taxe Foncière et que ça, ce n'est pas de notre décision au Conseil Municipal, autant, et c'était dans le document, dans votre document du débat d'orientations budgétaires, Madame le Maire, les bases servant de calcul à la Taxe d'Habitation, vous l'aviez écrit noir sur blanc, augmenteront en 2009 de 30 % et que cela ne découle pas d'une décision de l'Etat, mais découle de votre décision, Madame le Maire, de supprimer l'abattement général à la base et de réduire considérablement les abattements pour charge de famille. Donc, si les bases de calcul de la Taxe d'Habitation augmentent en 2009 de 30 % en moyenne à Beauvais, cela ne ressort que de votre décision et de celle de votre majorité municipale quant à tous les abattements à la base que vous avez supprimés. Le résultat ne se fera pas attendre pour les Beauvaisiens puisque je le redis, et ce sera ma conclusion, vous avez prévu en 2009 une augmentation des recettes fiscales de 20 % au total de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière. Vous avez déjà prévu le résultat de vos décisions fiscales et financières prises à l'automne dernier. Vous ne pouvez pas le nier, ça sera en moyenne +20 % sur les feuilles d'impôts, sur la part communale des feuilles d'impôts pour les Beauvaisiens à l'automne prochain.

Mme Le MAIRE: On va passer au vote. Alors, on va

prendre d'abord le Budget Principal. Qui vote contre? 9 voix contre. Le rapport est adopté à la Majorité. Sur le Budget Annexe de l'Éau, qui vote contre? Qui s'abstient? 9 Abstentions. Le rapport est adopté à l'Unanimité des Suffrages Exprimés. Sur la régie exploitation de l'Elispace, même vote. Le dossier est adopté à l'Unanimité des Suffrages Exprimés.

COMPTE RENDU DE L'USAGE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE POUR 2008

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

La Dotation de Solidarité Urbaine vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Selon les dispositions de l'article L. 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les villes éligibles à cette dotation sont classées en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges intégrant le potentiel financier par habitant de la commune (1072,01 euros), le nombre de logements sociaux (9134), le nombre de bénéficiaires de prestations logements (19149), le revenu par habitant de la commune (7927,91 euros).

Sur la base de cet indice, la Ville de Beauvais a perçu une dotation de solidarité urbaine de 3.111.118 euros en augmentation de 17 % par rapport à l'exercice 2007.

Conformément à l'article L2334-19 du Code Général des collectivités Territoriales, je vous informe que cette dotation a contribué au financement des actions de développement social urbain suivantes :

Actions du contrat urbain de cohésion sociale :
Dont:
Projet de rénovation urbaine
Subventions
545 ventions 1 515 you, 65 curos
Actions du contrat local de sécurité :
379 319,98 euros
Dont:
Subvention IFEP
Subventionnement logement d'urgence :
Dont :
Association «Accueil et Promotion» 68 000,00 euros
Foyer des jeunes travailleuses 166 776,00 euros
Fonds de concours CAEPP
Tonds de concours Cherr
Aménagement de Jardins familiaux : 89 903,92 euros
Rénovation urbaine sur les quartiers prioritaires :
Dont :
Rénovation de la salle Jacques BREL 141 066,56 euros
Terrain futsal rue Jules VERNE 85 567,82 euros
1011 100 100 101 101 101 101 101 101 10
Animations en direction de la jeunesse (patinoire de Noël)

......90 491,54 euros

Sur un total de 130.368,71 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte rendu de l'usage de la dotation de solidarité urbaine pour l'année 2008.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/06/09, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte rendu de l'usage de la dotation de solidarité urbaine pour 2008

TRANSFERT DES EMPRUNTS CAISSE ÉPARGNE DU CCAS A LA VILLE DE BEAU-VAIS CONSÉCUTIF A LA REPRISE DE LA GESTION DE LA PETITE ENFANCE

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a repris depuis le 1er Janvier 2009 la gestion de la petite enfance qui, jusqu'à cette date, était assurée par le CCAS de Beauvais. Aussi, dans le cadre de ce transfert d'activité, il convient de transférer tous les éléments d'actif et de passif y afférant.

Il est rappelé que le conseil municipal a décidé par délibération du 13 Mars 2009 le transfert des bâtiments servant à l'activité.

S'agissant de ces bâtiments, des travaux avaient été réalisés par le CCAS :

- en 2004, à la crèche Saint Jean pour un montant de 10 000 euros

- en 2005, à la crèche Saint Lucien pour un montant de 1 300 000 euros.

Ces travaux avaient été financés par emprunt pour un montant respectif de 10 000 euros et 633 268 euros. Ces recours à l'emprunt du CCAS avaient reçus l'avis favorable du conseil municipal le 23 septembre 2004.

Par conséquent, compte tenu de la reprise de cette activité par la Ville de Beauvais, il convient de transférer ces deux emprunts du CCAS à la ville de Beauvais.

Vu l'article L.2121-34 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Beauvais du 23 septembre 2004 autorisant le CCAS à recourir à des emprunts ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Beauvais du 19 décembre 2008 concernant la reprise de la gestion des crèches du CCAS de Beauvais ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Beauvais en date du 29 janvier 2009 autorisant le transfert de la petite enfance à la Ville de Beauvais ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Beauvais du 13 Mars 2009 concernant le transfert des bâtiments crèches,

Article 1 : La commune de BEAUVAIS reprend les emprunts du CCAS de Beauvais contractés dans le cadre des travaux d'aménagement et d'extension des crèches Saint-Jean et Saint-Lucien. Les caractéristiques des emprunts sont les suivantes :

1) emprunt crèche saint-jean:

- Montant initial: 10 000 euros

- Capital restant au 1er Janvier 2009 : 6 437,74 euros

- Taux fixe : 3,72% - périodicité : trimestrielle

- dernière échéance : 25/10/2014 - numéro de contrat : n°6628415 TF-1

2) emprunt crèche saint-lucien:

- Montant initial: 633 268 euros

- Capital restant au 1er Janvier 2009 : 509 620,72 euros

- Taux fixe : 4,15% - périodicité : trimestrielle

- dernière échéance : 25/02/2020 - numéro de contrat : n°6644889 TF-1

Article 2: La reprise de ces emprunts sera effective au 1er janvier 2009.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Madame la Présidente à signer les avenants de transfert avec la Caisse d'Épargne de Picardie.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme HOUSSIN: Oui, Madame le Maire, juste une question. Lors du mandat précédent, vous aviez fait le chemin inverse, c'est-à-dire que vous aviez renvoyé au CCAS un certain nombre des services municipaux. Là, on repart dans l'autre sens et on refait le chemin inverse. C'est-à-dire que les services du CCAS reviennent à la Ville de Beauvais. Voilà, on voulait savoir pourquoi et quel type de décision avait pu vous conduire à ce revirement?

Mme Le MAIRE : C'est-à-dire que nous avons considéré qu'il y avait une meilleure lisibilité avec la Petite Enfance qui rentrait dans les services généraux Enfance et nous avons souhaité que les crèches soient gérées par le même service global. Mais Claire BEUIL va approfondir ce que je dis.

Mme BEUIL : En fait, la Petite Enfance était gérée des deux côtés. Je prends l'exemple de la coordination Petite Enfance, à la demande de la CAF et pas du tout de notre volonté, est supportée par la ville. Les crèches associatives sont supportées par la ville et il y avait les crèches du CCAS. Pour une meilleure visibilité, une meilleure analyse des choses, nous avons décidé de transférer les crèches sur la ville de façon à avoir un véritable service Petite Enfance.

Mme Le MAIRE : S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

POLITIQUE TARIFAIRE

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Le présent rapport a pour objet de procéder à l'adoption de nouveaux tarifs municipaux ou à préciser les conditions de mise en œuvre de tarifs existants. Tous les tarifs précédemment

adoptés et non cités dans la présente délibération demeurent sans changement.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au $1^{\rm cr}$ juillet 2009, sauf indication contraire.

Tarification des animations de quartier - Carnet A (BLEU)

Nouveaux tarifs ou tarifs issus d'un remaniement d'une ancienne grille mais ne conduisant pas à une augmentation.

DÉSIGNATION	2009
Tarif « extérieur » : à ajouter au tarif pour les jeunes n'habitant pas la commune (tarif A)	1,00€
Contribution transport à ajouter au tarif pour sorties hors Beauvais nécessitant un transport (tarif B)	1,00€
Tarif Détente sortie ou animation d'un coût d'entrée inférieur à 2,50 € (tarif C)	1,00€
Tarif escapade sortie ou animation d'un coût d'entrée compris entre 2,51 € et 5,00 € (tarif D)	2,50 €
Tarif évasion sortie ou animation d'un coût d'entrée compris entre 5,01 € et 12,00 € (tarif E)	5,00 €
Tarif « Passion » sortie ou animation d'un coût supérieur à 12 € (tarif F)	10,00€
Tarif « Engagement » sortie ou animation pour laquelle une contrepartie est réalisée par le jeune (tarif G)	6,00 €
Tarif « Séjour » par nuit (de 1 à 3 nuits) (tarif H)	8,00€
Tarif « séjour projet spécifique » par nuit dans le cadre d'une sortie ou animation relevant d'un projet (tarif I)	4,00 €
Beauvais Raid Aventure tarif pour 1 jour	12,00 €
Beauvais Raid Aventure Tarif pour 1 nuit	6,00€
Beauvais Raid Nature tarif pour 1 jour	5,00€
Beauvais Raid Nature Tarif pour 1 nuit	3,00 €
Spectacle Noël Pour Tous	
Tarif beauvaisien	0€
Tarif Communauté d'Agglo du Beauvaisis	20 €
Tarif hors ville / CAB	25 €
Soirée de Gala Nuit des Artistes	Gratuit

Marché de Noël (nouvelle prestation)

DÉSIGNATION	2009
Pendant la durée du marché et par chalet	150,00 €

Restauration scolaire

DÉSIGNATION	2009
Repas fourni et facturé au COS: Formule complète (entrée + plat + dessert,	/ /0 6
pour lesquels les tarifs détaillés suivent)	4,40 €
Entrée ou Dessert	0,85 €
Plat	2,70 €
Salade	0,30 €
Fromage	0,45 €

Matériels (tarifs journaliers)

Ajout ou suppression de tarifs de matériels compte tenu mise à jour inventaire.

DÉSIGNATION	2009
Podium bâché 6x3	supprimé
Podium bâché 6x4 Tente 5x10	supprimé supprimé
Plot béton	supprimé
Plot chromé ou à ruban	6,00€

Enlèvement de publicité sauvage (nouvelle prestation)

DÉSIGNATION	2009
Par affiche	50,00 €
Par autocollant	15,00 €

Utilisation des installations sportives (nouvelle prestation)

Les tarifs qui suivent s'appliquent aux entités sportives nationales, DOM-TOM compris. Ils seront majorés de 20% pour les entités sportives d'origine internationales et de 30 % pour les entités privées ou publiques non sportives. La gratuité pour les associations Beauvaisiennes reste de mise.

DÉSIGNATION	2009
Léo Lagrange	
/ heure :	
Dojo	20,00 €
Petite salle	10,00 €
Grand plateau	25,00 €
Polyvalente	10,00 €
Boxe	20,00 €
/ Journée (8h)	
Dojo	140,00 €
Petite salle	50,00 €
Grand plateau	125,00 €
Polyvalente	50,00 €
Boxe	100,00 €
/3 jours	
Dojo	392,00 €
Petite salle	140,00 €
Grand plateau	350,00 €
Polyvalente Boxe	140,00 € 280,00 €
	200,00 €
/ journée sup	120.00 €
Dojo Petite salle	120,00 € 40,00 €
Grand plateau	100,00 €
Polyvalente	40,00 €
Boxe	80,00 €
	,*
Pierre de Coubertin	
/ heure:	25.00.0
Grande salle	35,00 €
Dojo Polyvalente	20,00 € 10,00 €
Tennis de table	10,00 €
Escrime (Bouc)	30,00 €
Boxe	30,00 €
/ Journée (8h)	
Grande salle	175,00 €
Dojo	100,00 €
Polyvalente	50,00 €
Tennis de table	50,00 €
Escrime (Bouc)	150,00 €
Boxe	150,00 €
/3 jours	
Grande salle	490,00 €
Dojo	280,00 €
Polyvalente	140,00 €
Tennis de table	140,00 €
Escrime (BOUC)	420,00 €
Boxe	420,00 €
/journée sup	
Grande salle	140,00 €
Dojo	80,00 €
Polyvalente	40,00 €
Tennis de table	40,00 €
Escrime (BOUC)	120,00 €
Boxe	120,00 €

A. AMBROISE, R. AUBAUD, R. PORTE,	
F. TRUFFAUT, F. FAURE Heure Journée (8h) 3 jours	25,00 € 125,00 € 350,00 €
Journée sup.	100,00 €
J. Moulin, Morvan, L. Roger, G. Sand, R. Briard	_
Heure Journée (8h) 3 jours Journée sup	20,00 € 100,00 € 280,00 € 80,00 €
L. LOUCHARD Heure Journée (8h) 3 jours Journée sup	30,00 € 150,00 € 420,00 € 120,00 €
STADES B. BARBIER, P. OMET, M. COMMUNEAU (terrain hockey, rugby, football)	
Heure Journée (8h) 3 jours Journée sup.	25,00 € 125,00 € 350,00 € 100,00 €
P. OMET synthétique Heure Journée (8h) 3 jours Journée sup.	35,00 € 175,00 € 490,00 € 140,00 €
P. BRISSON Heure Journée (8h) 3 jours Journée sup.	50,00 € 250,00 € 700,00 € 200,00 €
O. SAHNOUN Heure Journée (8h) 3 jours Journée sup	40,00 € 200,00 € 560,00 € 160,00 €
BOIS QUEQUET (1 terrain) Heure Journée (8h) 3 jours Journée sup	20,00 € 100,00 € 280,00 € 80,00 €
VÉLODROME Heure Journée (8h) 3 jours Journée sup.	25,00 € 125,00 € 350,00 € 100,00 €
PISCINES M. DASSAULT, A. BELLIER Ligne d'eau (heure) Ligne d'eau (journée – 8 heures) Ligne d'eau (3 jours) Ligne d'eau (journée sup.)	20 € 140 € 400 € 100 €

S'agissant de la mise à disposition des Équipements sportifs AUX LYCÉES / I.U.F.M. / U.N.S.S. ET ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELS , les tarifs suivants seront appliqués AU $1^{\mbox{\tiny ER}}$ SEPTEMBRE 2009 :

DÉSIGNATION	2009
Salle des sports / heure	8,00 €
Terrain de plein air / heure	4,00 €
Piscine : le couloir / heure	8,00 €
Piscine : les 4 couloirs / heure	25,00 €

Tarif abonnement pour motos dans le parking Hôtel de Ville (nouvelle prestation)

DÉSIGNATION	2009
abonnement mensuel jour	20,00 €
abonnement mensuel nuit	15,00 €
abonnement mensuel permanent 7/7	30,00 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme CORILLION: Cette délibération concerne la politique tarifaire de la jeunesse en particulier puisque la première partie de la délibération a trait aux sites ados. Je tiens quand même à faire remarquer à tous nos collègues que la baisse des tarifs sites ados est quand même - je peux reprendre l'adjectif de Monsieur VIGUIER – faramineuse, puisqu'elle est de 50 %, les tarifs s'étalant de 1 euro à 10 euros en remplacement de tarifs qui allaient eux de 2,30 euros à 19,90 euros. Là, je pense qu'on peut signaler cette baisse nettement significative. Je tiens aussi à ajouter qu'on a créé un tarif engagement pour que les jeunes puissent s'investir dans des associations et, de ce fait, on dégrèvera une partie du tarif en fonction de leur investissement. La deuxième partie de la délibération concerne la location des structures sportives puisque nous avons des demandes de grandes nations sportives qui souhaitent en l'occurrence préparer les JO et qui sont intéressées par nos infrastructures, d'où la nécessité effectivement d'émettre des tarifs pour répondre à leurs demandes.

M. RAHOUI: Lors du Conseil Municipal du 17 juillet 2008, vous avez décidé d'augmenter les tarifs municipaux de manière injuste et disproportionnée. Des prestations, comme mes collègues l'ont rappelé telles que la restauration scolaire, ont connu des hausses allant jusqu'à 50 % alors que la période que nous vivons est traversée par la crise et la hausse du chômage qui touche durement notre territoire. Vous avez été à contre-courant de ce que vous avez promis à vos électeurs dans votre programme électoral. Vous vous engagiez à lutter contre la baisse du pouvoir d'achat en maintenant des tarifs modérés. Je ne reviendrai pas sur la hausse des impôts, ça a déjà été fait, ni sur la hausse de la Taxe d'Habitation. Car, ce soir, dans un élan de sagesse, vous allez tenir compte des remarques de l'opposition constructive que nous nous efforçons d'être au quotidien pour le bien de notre ville. Ces hausses, vous les aviez imposées aux jeunes en effet qui ont fait le choix de déserter certaines de vos activités. C'est pour ces raisons que vous revenez aux tarifs qui étaient proposés à l'origine avant la délibération de juillet 2008. J'espère qu'ils reviendront vers les structures d'accueil qui, grâce à l'implication de chacun des animateurs, proposent une véritable offre de qualité. Toutefois, dans cette délibération, à côté des nouvelles prestations, vous instaurez une nouvelle règle qui consiste à restreindre la gratuité : hausse des salles aux associations. Chaque association ne pourra bénéficier que d'une location gratuite par année. Cette nouvelle disposition n'est rien de plus qu'un coup dur supplémentaire porté au monde associatif de notre ville qui atteindra surtout les petites associations. Je propose donc un amendement qui consiste à supprimer cette partie dans la rubrique consacrée aux salles municipales. Enfin, je reviendrai par rapport à l'augmentation qui est appliquée pour la mise à disposition des équipements sportifs aux lycées, IUFM, UNSS et organismes d'enseignement et de formation professionnelle. Cette augmentation a été justifiée de manière scandaleuse en Commission où on m'a dit que c'était le Conseil Régional qui supporterait cette augmentation pour les lycées parce qu'ils avaient les moyens.

Mme CORILLION: Je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire. Vous rapportez des propos tenus par Madame PICARD. Elle s'en est excusée. Elle a dit qu'elle s'était mal exprimée. Alors, je crois que là, vous reprenez des propos qui vous ont été expliqués. Je ferme la parenthèse. Concernant les associations sportives, aucune association sportive ne paie une location de salle, aucune.

Mme Le MAIRE : Je vais vous expliquer, Monsieur RAHOUI, ça n'a rien à voir avec les salles de sport. Corinne CORILLION s'occupe des salles de sport.

Mme CORILLION: Ensuite, quant à la désertification des sites ados, je n'ai pas les chiffres avec moi, mais je le dis et je l'affirme, depuis quelques mois, les sites ados sont en nette augmentation au niveau de la fréquentation. C'est un coup de pouce supplémentaire pour permettre encore plus de fréquentations aux jeunes, ce n'est pas pour compenser un manque.

M. TABOUREUX: Et puis, Monsieur RAHOUI, vous avez été un certain nombre à resignaler à chaque Conseil Municipal l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire, il y a peutêtre des gens dans la salle ou autour de la table qui ne se souviennent pas de l'historique. Je voudrais simplement préciser, même si je ne veux absolument pas engendrer de polémique et je trouve ça un petit peu dommageable, ça me dépasse un petit peu ce que vous répétez à longueur de Conseil, que le tarif qui a été augmenté de 50 % a abouti à un tarif de 0,52 euro et que ça reste quasiment le tarif le plus bas en France et que nous avons une restauration scolaire de qualité. Nous ne lésinons pas sur l'achat des denrées et c'est une restauration en régie avec des agents de la ville qui font super bien leur boulot et on est très fier de cette restauration.

Mme Le MAIRE: Bien, on passe au vote.

M. CHENU: Madame le Maire.

Mme Le MAIRE: Oui, Monsieur CHENU.

M. CHENU: Juste pour une petite précision à Mehdi RAHOUI que je reconnais bien là toujours généreux, mais avec l'argent des Beauvaisiens. D'abord, la gratuité n'existe pas. C'est un autre débat, mais je considère que la gratuité n'existe pas. Et pour que les choses soient bien claires sur la baisse, on parlait des tarifs des cantines, je voudrais rappeler, parce qu'avec Ali DJENADI, on avait été interpellé dans le cadre d'un Conseil d'Administration du Collège Fauqueux, que ceux qui baissent leur participation pour les cantines aujourd'hui, ce sont les Conseils Généraux. Ce qui aujour-d'hui provoque des augmentations qui vont parfois jusqu'au double. Alors, les leçons, c'est bien, mais enfin, chacun balaye devant sa porte.

Mme HOUSSIN: Concernant cette délibération, Madame le Maire, juste une précision parce que notre vote dépendra de votre réponse. Sur la page 2 au sujet des salles municipales, il est précisé que les tarifs votés en la matière sont multipliés par 2 pour les extérieurs CAB et que la gratuité est accordée pour les associations dans la limite d'une utilisation par an. Ce n'était pas le cas avant. C'est-à-dire que l'utilisation par les associations des salles municipales n'était pas limitée à une utilisation par an. La réponse est simple: est-ce vrai ou pas ?

Mme Le MAIRE: Le problème avant, Madame HOUS-SIN, c'est qu'il y avait un peu un embouteillage au niveau des utilisations et il nous a paru un peu équitable. Le problème, c'est qu'à partir du moment où il y a une limite, il y a toujours une possibilité de faire une dérogation sur telle ou telle asso-

ciation. Mais, je pense qu'il fallait qu'il y ait une limite et ensuite, en fonction de l'intérêt ou de l'exception de la manifestation, nous sommes toujours prêts à accorder des conditions exceptionnelles ou gratuites.

Mme CORILLION: Je voudrais ajouter quelque chose en matière d'organisation des salles et des structures. Nous essayons, actuellement, nous y travaillons, d'organiser le sport sur Beauvais par pôles, c'est-à-dire d'avoir des salles dédiées à des activités particulières. Par rapport à ça, l'usage des salles est gratuit.

Mme HOUSSIN: Madame le Maire, on vous fait une proposition là-dessus, c'est d'enlever le passage: « dans la limite d'une utilisation par an » parce que sinon, après, c'est un système dérogatoire pour les uns et les autres, etc, avec ce genre de truc, on ne s'en sort jamais. Donc, ce qu'on vous fait comme proposition, c'est de supprimer ça, point à la ligne.

Mme Le MAIRE : Ecoutez, dans une grande largesse d'esprit, je retire en effet cette phrase.

Mme HOUSSIN : Merci beaucoup. Deuxième chose, si vous permettez, s'agissant de la mise à disposition des équipements sportifs, soyons clairs, c'est-à-dire aux lycées, IUFM, UNSS, organismes d'enseignement et de formation professionnelle...

Mme Le MAIRE: On est où là?

Mme HOUSSIN: Vous êtes à la page 3, à la fin.

Mme Le MAIRE : Attendez, je suis quand même obligée de laisser : « pour les salles municipales, les tarifs votés en la matière sont multipliés par 2 pour les extérieurs. »

Mme HOUSSIN : Oui. Juste retirer « dans la limite d'une utilisation par an ». De toute façon, il y a des consignes qui sont données aux services là-dessus.

Mme Le MAIRE : Non, mais on ne peut pas dire que la gratuité est accordée illimitée, si vous voulez. On ne peut pas faire dix fois. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est l'excès qui est compliqué en la matière parce que sinon il y en a qui réservent trois ans à l'avance pour 5 manifestations.

Mme HOUSSIN : A ce moment-là, il faut peut-être trouver une phrase plus générale qui dirait « dans la limite des possibilités d'utilisation ».

Mme Le MAIRE : En fait, ce n'est pas des salles qui sont dédiées pour l'animation, le tarot, le bridge, le machin, ce sont des salles qui sont demandées pour des fêtes. Donc, ça ne peut pas être dix fois par an, sinon, il y en a qui seraient gênés.

Mme HOUSSIN: Je comprends bien.

Mme Le MAIRE : Et puis, il nous est déjà arrivé d'avoir des réservations qui tombent à l'eau.

Mme HOUSSIN: Non, mais ça, je comprends bien. Mais, dans la limite d'une utilisation par an, ça me semble très restrictif. C'est pour ça que je vous dis ça.

Mme Le MAIRE : Alors, on peut mettre deux. On met deux. Déjà, quand une association aura déjà utilisé la salle deux fois, ça me paraît... Vous pensez à quelque chose en particulier, Madame HOUSSIN?

Mme HOUSSIN : Non, mais ça me semble complètement restrictif, une utilisation par an.

Mme Le MAIRE : Alors, je mets deux. Vous savez combien il y a d'associations sportives ?

M. RAHOUI : Il ne s'agit pas d'un problème de chiffres, en fait. C'est la restriction pour qu'on ne tombe pas dans l'arbitraire si vous voulez, et Sébastien CHENU partage mon point de vue.

Mme Le MAIRE: Attendez, on va essayer de respecter les débats, sinon, on va avoir des ennuis avec Monsieur VIGUIER. Alors, on va essayer de parler dans l'ordre. Il y a plus de 110 associations sportives. Il y a je ne sais combien d'autres associations, etc. Si vous voulez, si on veut qu'il y ait une offre équitable pour tout le monde, il faut mettre quelques balises. Alors, ce n'est même pas dans un souci de restriction, c'est dans un souci d'équité. Dans la limite du possible, alors, on peut mettre...

Mme HOUSSIN : Dans la limite d'une utilisation respectueuse des disponibilités ou conformes.

Mme Le MAIRE : Madame HOUSSIN, attendez. Sur le plan juridique, on ne peut pas écrire n'importe quoi.

Mme HOUSSIN: Mais ce n'est pas juridique ça.

M. TABOUREUX: Evidemment quand on rajoute ce genre de phrase, c'est parce qu'il y a eu des abus si vous voulez. Il ne faut pas non plus qu'une association se programme à l'avance toutes les semaines puisque c'est gratuit toutes les semaines et empêche d'autres associations d'accéder à des salles. Ça laisse quand même la main au service du patrimoine d'accorder de façon équitable les salles municipales. Evidemment, il y a des associations qui utilisent en particulier, et je suis bien placé pour le savoir, des écoles. Toutes les semaines ou plusieurs fois par semaine, ça ne pose aucun problème. Mais là, ce n'est évidemment pas pour restreindre l'accès aux salles ou faire payer les associations, c'est pour se donner une possibilité de réguler. Voilà, c'est juste ça.

Mme Le MAIRE: Ceci étant, on ne va pas faire un travail de Commission maintenant. On va retirer cette phrase en totalité, même pour la CAB, et nous reviendrons au mois de septembre sur cette phrase-là, point.

Mme HOUSSIN: Alors, je reprends la troisième feuille concernant la mise à disposition d'équipements sportifs aux lycées, IUFM, UNSS, organismes d'enseignement et de formation professionnelle. Là, vous appliquez un certain nombre de tarifs pour les équipements sportifs à ces organismes. Avant, c'était gratuit.

Mme CORILLION: Avant, ce n'était pas gratuit. Non, il y a toujours eu une participation.

Mme HOUSSIN: Alors, ça va.

Mme Le MAIRE: Ce n'est rien de nouveau.

Mme HOUSSIN: Rien de nouveau.

M. RAHOUI: En fait, ça augmente et il semble qu'il y ait un problème parce que les UNSS sont des associations liées à des établissements scolaires, soit un collège, soit un lycée, et qui sont domiciliées dans les établissements scolaires. J'ai vu auparavant que les associations beauvaisiennes bénéficiaient de la gratuité. Ce que l'on propose ici également, c'est un amendement pour permettre à ces UNSS qui sont des associations sportives de bénéficier de la gratuité contrairement aux IUFM et aux organismes d'enseignement et de formation professionnelle.

Mme Le MAIRE: Sur cette proposition-là, je ne suis pas d'accord. Autant je retire l'autre partie, autant Madame CORILLION a géré le dossier pour ça. La remarque que vous faites, ça n'est pas différent de ce qui existait, c'est tout ce que je peux vous dire.

M. RAHOUI : Je tenais juste à apporter à votre connaissance le fait que les UNSS étaient des associations sportives. Il y a une contradiction quand même qui se pose.

Mme Le MAIRE: On passe au vote sur ce dossier.

Mme HOUSSIN : Attendez, pour l'enlèvement de la publicité sauvage, ça, c'est nouveau.

Mme Le MAIRE : Pardon ?

Mme HOUSSIN : La proposition concernant l'enlèvement de la publicité sauvage, nouvelle prestation.

Mme Le MAIRE : Vous êtes à quelle page ?

Mme HOUSSIN : Au recto de la page 2, « enlèvement de la publicité sauvage, nouvelle prestation ». Ça, c'est ce que coûterait une affiche : 50 euros par affiche collée. Je ne suis pas contre du tout, Madame le Maire, simplement, je soulève un problème qui est un problème ancien, c'est qu'il mériterait donc, dès lors qu'on prend cette décision, de revoir l'ensemble des panneaux d'affichage public de notre ville.

Mme Le MAIRE : C'est en cours et c'est un autre débat. Il y a une étude complète qui est lancée.

Mme HOUSSIN: Très bien.

Mme Le MAIRE : Et c'est Jean-Luc BOURGEOIS d'ailleurs qui s'en occupe.

M. VIGUIER: Juste une explication de vote pour vous dire qu'on a noté quelques avancées qui nous paraissent aller dans le bon sens dans ce rapport et une écoute de notre remarque relative à la gratuité des salles pour les associations, mais que nous déplorons a contrario le fait, et d'ailleurs c'est indiqué dans la phrase introductive du rapport, qu'un certain nombre de tarifs précédemment adoptés et non cités demeurent sans changement. Or, beaucoup de ces tarifs ont connu une grande augmentation l'an passé – je ne reviens pas sur la restauration municipale – et que nous aurions souhaité que ces tarifs municipaux soient revus à la baisse dans le cadre de ce rapport. Comme ça n'est pas le cas, nous allons nous abstenir sur ce présent rapport.

Mme Le MAIRE : Très bien. Il y a 9 abstentions. Le rapport est adopté.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRO-DUITS IRRÉCOUVRABLES

BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Madame la Trésorière Principale de Beauvais Municipale nous a transmis 19 états de produits irrécouvrables correspondant à 865 titres de recettes pour un montant total de 62.817,64 euros concernant le Budget principal portant sur les exercices 1995 à 2008.

Les sommes restant dues sont soit d'un montant minime, soit impossibles à recouvrer compte tenu de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs.

Ces admissions en non valeur seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal:

d'allouer les subventions précitées,
d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents nécessaires aux versements des subventions.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 05/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNÂNIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VERSEMENT DE SUBVENTION AUX COMMERÇANTS DANS LE CADRE DU **FISAC**

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de l'opération urbaine « Beauvais Coeur de Ville, Coeur de Vie », un dispositif d'aide à la rénovation des devantures a été mis en place. Il s'agit de faire bénéficier aux commerçants, artisans et prestataires de services de subventions dont le taux peut aller jusqu'à 40% (20% Etat et 20% Ville) des dépenses subventionnables. Cette subvention ne peut dépasser 20 000 euros. Pour prétendre au taux maximum, le local commercial doit être accessible ou présenter des mesures de substitution.

Vu la décision du comité de pilotage en date du 26 mai 2009, il est proposé de retenir les dossiers suivants :

CAFÉ DE LA PLACE À VOINSINLIEU:

Montant des dépenses subventionnables : 8 858 euros Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 3 543 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

SERGENT MAJOR (SARL HÉLINA) RUE DE LA TAILLERIE:

Montant des dépenses subventionnables : 5 869 euros Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 2 348 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

LE CYRANO (MONSIEUR LERICHE) RUE CARNOT:

Montant des dépenses subventionnables : 16 736 euros Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 6 694 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

BOUCHERIE (MONSIEUR CARPENTIER) RUE DE PARIS :

Montant des dépenses subventionnables : 14 458 euros Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 5 783 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

MEZZO DI PASTA (SARL MDP BEAUVAIS) RUE SAINT PIERRE:

Montant des dépenses subventionnables : 21 766 euros Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 8 706 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

Après production des factures acquittées, le montant de la subvention s'élève à :

Café de la place : 3 543 eurosSergent major : 2 348 euros

– Le cyrano : 6 694 euros

- Boucherie carpentier : 5 783 euros

Mezzo di pasta : 8 706 euros

RÈGLEMENT DES SINISTRES GEL-DÉGÂTS DES EAUX & INCENDIE STADE BENOIT BARBIER RUE DE SAVIGNIES

PROPOSITION D'INDEMNISATION DE L'ASSUREUR

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Au cours de la vague de grand froid, entre le 07 et le 09 janvier 2009, la totalité des installations de chauffage et de plomberie du bâtiment des vestiaires du stade Barbier a été endommagée par gel-dégât des eaux.

Le 28 janvier 2009, dans l'après-midi, un incendie accidentel, qui a débuté dans les locaux à usage de vestiaires utilisés par le COB Football, a occasionné d'importants dégâts à l'ensemble du bâtiment du stade Barbier.

Conformément aux clauses du contrat d'assurances souscrit en valeur à neuf, le Cabinet Leclercq, expert désigné par la ville et son assureur, la Compagnie MMA (Cabinet HUM-BERT), a estimé les dommages causés par ces sinistres à :

 $\underline{\text{-}}$ gel-dégâts des eaux : 40.534,54 euros HT et a fixé les modalités de règlement ci-après compte tenu de la vétusté estimée à 15% :

Premier règlement au titre de l'immédiat = 30.783,46 euros HT Deuxième règlement au titre du différé = 9.751,08 euros (après travaux dans la limite des justificatifs produits)

Troisième règlement = différentiel éventuel de TVA entre le montant payé (19,6 % au titre de 2009) et celui perçu du FC TVA sur présentation du justificatif;

- incendie : 61.573,76 euros HT et a fixé les modalités de règlement ci-après compte tenu de la franchise contractuelle (40078,00 euros) et de la vétusté variant de 10 à 20% selon les corps d'état :

Premier règlement au titre de l'immédiat = 3.132,29 euros Deuxième règlement au titre du différé = 18.363,47 euros (après travaux dans la limite des justificatifs produits)

Troisième règlement = différentiel éventuel de TVA entre le montant payé (19,6 % au titre de 2009) et celui perçu du FC TVA sur présentation du justificatif.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'accepter ces offres de règlement ;

- d'imputer les recettes correspondantes sur le compte 7788 ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ces affaires.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 05/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2009FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Conseil municipal du 30 janvier 2009 a adopté la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

La programmation 2009 du CUCS intègre un Fonds de Soutien aux Initiatives Locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le Comité d'attribution associant les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et des représentants locaux (centres sociaux et associations d'animation), s'est tenu le 4 mai 2009 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

Fiche action n°1 «Vive les beaux jours» Association Solidarité Franco-Algérienne (ASFA) Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 488 €

Fiche action n°2 «Ouverture culturelle sur l'Europe» Association Caisse à Outils

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 1 150 €

Fiche action n°3 «Ateliers socio-éducatif de socialisation» Association IFEP

Pour ce projet, le montant de la subvention s'élève à 2 000 €

L'ensemble de ces projets représente un financement de 4 638 \in .

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 05/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les "fonds de soutien aux initiatives locales".

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFOR-MATION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS COMMUNE A LA VILLE DE BEAUVAIS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUVAIS

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Le 19 juin 2006, une convention a été signée entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour la création d'une direction des systèmes d'information et télécommunications commune.

Il s'agissait de mutualiser les deux services informatiques dans un souci de bonne organisation et de rationalisation.

Cette mise en commun des moyens ayant fait toutes ses preuves, il est proposé aujourd'hui de signer avec le CCAS une nouvelle convention reprenant les mêmes dispositions tout en actualisant les moyens humains et techniques mis en commun.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.
- La Commission « Education, NTIC, Affaires périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 04/06/2009, a émis un avis favorable.
- La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 05/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (DSIT) COMMUNE À LA VILLE DE BEAUVAIS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUVAIS

ENTRE:

La Ville de Beauvais, représentée par Madame Caroline CAYEUX, son Maire, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal en date du

ET:

Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Madame Caroline CAYEUX, Présidente, dûment habilité à cet efft par délibération du conseil d'administration en date du

Préambule

La Ville de Beauvais et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) disposent aujourd'hui de services informatiques distincts.

Or, le CCAS étant installé dans différents locaux de la Ville, dont notamment l'Hôtel de Ville pour le siège du CCAS, le réseau informatique de la ville et par conséquent utilisé par le CCAS, si bien que les agents composant ces deux services interviennent aussi bien au profit de la Ville que du CCAS.

Aussi, il est apparu judicieux de mutualiser ces services.

Article 1 : Objet

La Présente convention a donc pour objet de préciser les conditions de la mutualisation du service informatique du CCAS avec la direction des systèmes d'information et télécommunications de la Ville de Beauvais et ceci dans un souci de bonne organisation et de rationnalisation.

Ce service est dénommé Direction des Serives d'Information et Télécommunications «D.S.I.T.».

Article 2 : Définition et composition de la DSIT mutualisée

La Direction des Systèmes d'Information et Télécommunications (DSIT) définiti et met en œuvre les systèmes d'information destinés au pilotage et à la gestion des différentes activités des services de la Ville de Beauvais et du CCAS. À ce titre, elle est chargée de définir, mettre en place et gérer les différents systèmes d'information et de communication et planifier leur évolution dans le cadre d'un schéma directeur.

La D.S.I.T. est composée des agents suivants :

- 1 directeur 80% d'un temps complet agent de la ville (catégorie A)
- 1 assistant de direction 70% d'un temps complet agent de la ville (catégorie B)
- 1 responsable informatique de gestion agent de la ville (catégorie A)
- 1 référent applicatifs métiers agent de la ville (catégorie B)
- 3 techniciens supports utilisateurs agents de la ville (catégorie C)
- 1 responsable réseaux et systèmes agent de la ville (catégorie Å)
- 2 administrateurs réseaux agents de la ville (catégorie B)
- 1 technicien téléphonie agent de la ville (catégorie C)
- 1 référent informatique agent du CCAS (catégorie C)

Article 3 : Domaine d'intervention de la DSIT

La DSIT est installée dans les locaux de l'annexe Desgroux.

Les agents de la DSIT interviennent indifféremment au profit de la ville et du CCAS et dans tous les équipements de la ville et du CCAS.

L'intervention au profit du CCAS concerne l'ensemble des composantes des systèmes d'information et de télécommnications.

Article 4 : Outils de travail de la DSIT

Un inventaire du parc informatique de la ville et du CCAS a été établi faisant état de 59 postes informatiques appartenant au CCAS et 650 postes informatiques appartenant à la ville.

Les futures acquisitions de la ville et du CCAS feront l'objet de marchés conclus en groupement de commande.

Une convention de groupement de commande est établie à cet effet conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Article 5 : Position statutaire et hiérarchique des agents de la DSIT mutualisée

Les agents mutualisés demeurent statutairement employés par leur employeur d'origine dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Restent sous l'autorité de la Ville :

- 1 directeur 80% d'un temps complet agent de la ville (catégorie A)
- 1 assistant de direction 70% d'un temps complet agent de la ville (catégorie B)

- 1 responsable informatique de gestion agent de la ville
- 1 référent applicatifs métiers agent de la ville (catégorie B)
 3 techniciens supports utilisateurs agents de la ville

- 1 responsable réseaux et systèmes agent de la ville (catégorie Â)
- 2 administrateurs réseaux agents de la ville (catégorie B)
- 1 technicien téléphonie agent de la ville (catégorie C)

Reste sous l'autorité du CCAS :

- 1 référent informatique - agent du CCAS (catégorie C)

Chaque partie assume les rémunérations de ses agents.

Le Directeur Général des Services de la Ville et le Directeur du CCAS peuvent adresser directement au directeur de la DSIT toutes instructions nécessaires relevant des missions de la direction mutualisée.

Le Directeur de la DSIT est le supérieur hiérarchique de l'ensemble des agents de la direction.

Il détermine lui-même les urgences relatives aux interventions, priorité sera accordée aux services ouverts au public. Cette priorité sera arrêtée d'un commun accord entre le directeur de la DSIT et le directeur du CCAS.

Article 6 : Responsabilité et assurance "statutaire" et "responsabilité civile"

Les agents membres de la DSIT demeurant sous l'autorité de leurs services employeurs d'origine, la responsabilité de chaque employeur sera engagée en cas de méfait de leurs agents.

De plus, les contrats d'assurances statutaires et "Responsabilité Civile" souscrits distinctement par la Ville et le CCAS continueront à prendre en compte ces agents.

Article 7 : Modalités financières de cette mutualisation

Le coût réel de la DSIT comprendra les charges de personnel (rémunérations chargées de chaque agent, cotisations, frais médicaux, formation, mission), les charges en matériels divers et frais assimilés (moyens informatiques et bureautiques, véhicules, etc...) ainsi que les charges afférentes aux locaux (charges courantes, charges afférentes aux fluides).

La répartition des charges de personnel s'effecture au prorata du nombre de postes informatiques installés à la Ville et au CCAS.

- 59 postes pour le CCAS
- 650 postes pour la Ville

Article 8 : Durée de la présente convention

La présente convention entrera en vigueur à la date d'acquisition du caractère exécutoire de celle-ci et est conclue pour une durée de 3 ans.

Elle pourra être renouvelée par accord express des parties.

Toute modification substancielle relative à son exécution fera l'objet d'un avenant.

Article 9 : Litiges relatifs à la présente convention

Les parties tenteront de régler à l'amiable tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'organisation de cette conven-

À défaut, la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais, Pour le Centre Communal d'Action Sociale,

TABLEAU DES EFFECTIFS

AVANCEMENTS DE GRADES ET CRÉATIONS D'EMPLOIS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Comme chaque année, un aménagement du tableau des effectifs est nécessaire afin de promouvoir un certain nombre d'agents lauréats d'un concours ou d'un examen ainsi que ceux inscrits sur un tableau d'avancement ou une liste d'aptitude après avis des Commissions Administratives Paritaires du personnel.

À ce titre, il est proposé au conseil Municipal la création des emplois suivants :

<u>Filière administrative</u>

2 adjoints administratifs de 1ère classe à temps complet 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet

10 rédacteurs à temps complet

3 rédacteurs principaux à temps complet

1 rédacteur chef à temps complet

2 attachés à temps complet

Filière technique

13 adjoints techniques de 1ère classe à temps complet

20 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet

3 adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet

3 agents de maîtrise à temps complet

2 agents de maîtrise principal à temps complet

5 contrôleurs de travaux à temps complet

1 contrôleur de travaux principal à temps complet

1 contrôleur de travaux en chef à temps complet

2 techniciens supérieurs à temps complet

1 technicien supérieur principal à temps complet

2 ingénieurs principaux à temps complet

Filière sportive

3 éducateurs des APS de 1ère classe à temps complet

1 conseiller des activités physiques et sportives à temps complet

1 éducateur des activités physiques et sportives hors classe à temps complet

Filière médico sociale

5 agents spécialisés principaux de $2^{\hbox{\tiny emc}}$ classe à temps complet 15 agents spécialisés de $1^{\hbox{\tiny ère}}$ classe des écoles maternelles à temps complet

1 éducateur chef de jeunes enfants à temps complet

8 auxiliaires de puériculture principales de 2 eme classe à temps complet

1 auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe

Filière culturelle

1 conservateur du patrimoine à temps complet

Tous ces emplois seront créés à la date du 1er juillet 2009.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place un régime indemnitaire pour le conservateur du patrimoine qui se verrait allouer l'indemnité scientifique des personnels de la conservation du patrimoine instituée par le décret N° 90.409 du 16 mai 1990.

De la même façon, l'indemnité de fonctions et de résultats instituée par le décret N° 2004-1082 du 13 octobre 2004 en faveur de certains personnels des administrations centrales serait mise en place pour les agents relevant du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux.

Le montant mensuel individuel de ces indemnités est

alloué à chaque agent en fonction des responsabilités exercées et de la manière de servir.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 05/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES 2009 RUE DE BUZANVAL

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RÉSEAU

RUE NOTRE DAME DU THIL
AMÉLIORATION DE LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération du 25 mai 2009, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a approuvé son programme d'investissement pluvial pour l'année 2009. Les travaux liés à ce programme sont financés pour 50 % du montant net des dépenses H.T. par les communes respectives.

La ville de Beauvais est concernée par les travaux d'assainissement pluvial – rue de Buzanval et rue de Notre Dame du Thil; qui ont été retenus par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, dans son programme d'investissement 2009. La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 146 332,79 euros TTC.

La ville de Beauvais devra donc s'acquitter auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, des sommes suivantes, au titre du fond de concours 2009 :

 - 61 175,92 euros pour les travaux ; dont 25 % du coût global, soit 30 588 euros sont à verser avant le démarrage des travaux.

Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du Décompte Général et Définitif (DGD) de l'opération, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le plan de financement et le lancement des travaux d'assainissement pluvial de la rue de Buzanval et de la rue Notre Dame du Thil,
- d'imputer au 20415 811 du budget 2009, la somme de 61 175,92 euros HT, soit 73 166,40 euros TTC, au titre du fond de concours d'investissement pluvial de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EXERCICE 2008

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5, les Maires doivent communiquer à leur Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, intégrant des indicateurs de performance.

Pour mémoire : La Ville de Beauvais n'est concernée que par la délégation du service public de l'eau potable, l'assainissement étant désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB).

Un contrat de délégation a été conclu avec la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO, filiale Veolia), pour une durée de 12 ans, à partir du 1^{er} janvier 2008.

Le rapport ci-joint a été établi à partir du rapport d'activité 2008 fourni par le délégataire, et suivant les indications données par les annexes du décret susvisé.

Il comprend d'une part les indicateurs techniques sur la qualité du service et, d'autre part, les indicateurs financiers avec, en particulier, la tarification.

Ce rapport a été présenté en Commission Consultative des Services Publics locaux réunie le 9 juin 2009.

Concernant les tarifs 2009 :

Le prix global TTC du mètre cube d'eau extrait de la facture-type (c'est à dire la facture annuelle théorique pour une consommation domestique classique de 120 m3/ an), a fait l'objet d'une augmentation de 7,86% entre 2008 et 2009, passant de 2,6572 € TTC/m3 à 2,8661 € TTC/m3.

L'évolution se détaille comme suit :

- Rémunération du fermier SEAO :

Augmentation de 6.62 %

Conformément à la réactualisation des prix prévue au contrat.

- Surtaxe eau (ou «part communale», prélevée par la Ville) : Augmentation de 14,04%.
- Redevance assainissement (prélevée par la CAB) : Augmentation de 9,96%
- Redevance de l'Agence de l'Eau (AESN) pour le prélèvement sur la ressource en eau

Augmentation de 10.71%

- Redevances de l'Agence de l'Eau liées à l'assainissement des eaux usées

Redevance « pollution » et redevance « modernisation des réseaux de collecte ».

Augmentation globale de 3.97%

L'ensemble des différentes composantes du prix de l'eau, ainsi que l'évolution de la facture type (consommation domestique classique 120 m3/an), sont détaillés sur le tableau ci-après.

Décomposition du prix de l'eau et évolution 2008-2009 € TTC		20	08	RAPPEL Evolution 2007 à 2008	20	09	Evolution 2008 à 2009	
		Prix / m3 € TTC	% par rapport au prix total	%	Prix / m3 € TTC	% PAR RAPPORT AU PRIX TOTAL	%	
	FERMIER	Prix fermier moyen	0,7376	27,76%	-13,45%	0,7864	27,44%	6,62%
Part Eau	VILLE	Surtaxe eau Ville	0,2255	8,48%	4,91%	0,2571	8,97%	14,04%
potable	AESN	Redevance AESN prélèvement	0,0591	2,22%	0,00%	0,0654	2,28%	10,71%
Part Assainis- sement		Redevance AESN pollution	0,3887	14,63%	-7,81%	0,4041	14,10%	3,96%
	AESN	Redevance AESN modernisation réseaux	0,2922	11,00%	0,00%	0,3038	10,60%	3,97%
	САВ	Taxe Assainissement CAB	0,9541	35,91%	9,72%	1,0492	36,61%	9,96%
		TOTAL € TTC /m3	2,6572		-2,83%	2,8661		7,86%

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service de l'eau, et des informations concernant l'évolution de la tarification.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/06/09, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

En annexe, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Année 2008.

M. BOURGEOIS: C'est le rapport annuel sans vote sur le prix et la qualité du service de l'eau potable au titre de l'année 2006. Je vous résume quelques points essentiels et après on pourra répondre à des questions éventuelles. Sur l'organisation du service, vous savez que la gestion de l'eau potable est confiée par DSP à la société Veolia, qui assure sa production et sa distribution. La Ville garde la main sur les grands travaux d'investissement. Quelques mots du bilan technique d'exploitation. Le volume produit a été de 5,6 millions de mètres cubes, soit un accroissement de 5,2 % par rapport à 2007 et ce qu'il y a eu de nouveau, c'est une étude des forages. Il y a 5 forages qui ont déjà subi un diagnostic, ce sont ceux de la Plaine du Canada par un prestataire indépendant et on a établi pour ces forages des propositions d'amélioration. Le dernier forage est celui de Friancourt. L'étude est en cours d'achèvement et nous aurons les conclusions très prochainement. Il reste aujourd'hui 2 303 branchements/plomb. Le nombre de branchements/plomb supprimés est passé de 96 en 2007 à 447 en 2008. La date butoir de 2013 où tous les branchements/plomb devront être supprimés sera respectée sans problème. Le rendement du réseau a légèrement diminué passant de 82,5 % à 78,4 %, mais on a adopté une nouvelle méthode de calcul. C'est pour ça que le chiffre donné en 2007 s'est trouvé légèrement modifié à la hausse. Comment interpréter cette baisse du rendement, mais qui laisse évidemment pour une ville de la taille de Beauvais un rendement tout à fait satisfaisant ? C'est dû à trois fuites importantes en centre-ville. Si vous regardez page 9, vous avez la description de ces endroits où il y a eu des fuites importantes. On peut espérer évidemment que les travaux étant réalisés pour l'année 2009, le rendement va continuer à s'améliorer. Les travaux réalisés en 2008, il y a eu des travaux sur réseaux : 1,1 kilomètre en création pour les nouveaux lotissements, à savoir Beaulieu, Agel, le « Clos des Poètes » et 3 kilomètres en renforcement. De même, on a eu un nettoyage des réservoirs et on a eu un diagnostic complet sur le réservoir Pontoise. Quatrième point, les projets et orientations pour l'avenir. L'amélioration du réseau et la lutte contre les fuites, c'est une priorité. Nous commençons à mettre en place un système de radio relève sur les bâtiments communaux et la sectorisation du réseau va être plus fine pour détecter les fuites. Deuxième point sur l'amélioration des infrastructures. Sécurisation pour le personnel, la lutte anti-intrusion et rendre autonome les uns des autres les ouvrages de production, ce qui n'est pas encore le cas pour tous les ouvrages de forage. Prévention des pollutions et protection de la ressource en eau sur les 5 forages de la ville, c'est un point qui est tout aussi important. En réalité, c'est le fait de contrôler et au besoin, peut-être, d'avoir à prendre des arrêtés pour introduire dans les zones de protection de captage les produits phytosanitaires. Continuation du diagnostic sur l'état des forages, puisque je vous ai dit que sur Friancourt ça n'était pas terminé. Mise au point d'un schéma directeur hydraulique pour la ville. Mise à l'étude de nouveaux forages. Ça, c'est excessivement important, mais ô combien difficile puisque les essais qui avaient été faits, soit, ont donné des pollutions disons importantes. C'est-à-dire que les résultats des forages d'essais n'étaient pas reproductibles, soit, nous avions des débits qui étaient insuffisants. En résumé, il faut reprendre la copie à zéro et la société ANTEA est missionnée et on va chercher dans d'autres secteurs la localisation du nouveau réservoir parce que là, évidemment, il y a un problème. On peut toujours dire : « Ce nouveau réservoir dont vous nous parlez dépuis tant de temps, c'est le serpent de mer ». En réa-lité, ça n'a de sens que dans la mesure où on sait où va être le ou les nouveaux forages. Je parlais de ce nouveau réservoir qui n'est pas le serpent de mer, mais malheureusement, si on avait pu connaître la place des nouveaux forages, on aurait pu intervenir sans doute plus tôt. Mais, là, tant qu'on ne saura pas où vont être les nouveaux forages, il serait, je dirais, irresponsable pour les coûts engagés de faire ce nouveau réservoir un peu n'importe où. La qualité de l'eau ne pose pas de problème. Le taux de conformité est de 97,5 pour les analyses bactériologiques et de 100 % pour le physicochimique. Le taux des nitrates oscille entre 19 et 43 milligrammes par litre. Une précision, le taux 43 peut paraître élevé, mais ça correspond à très

très peu de branchements. Il y a des particuliers qui sont directement sur la canalisation de Friancourt, là, évidemment, où le taux de nitrate est le plus élevé. Pour les autres endroits, c'est un mélange, il y a à prendre ce chiffre quand même avec circonspection. Ça correspond à très très peu de particuliers. Le prix de l'eau pour la facture de 120 mêtres cubes. Je suppose que vous avez lu ce paragraphe avec le plus grand soin. La hausse du prix global du mètre cube entre 2008 et 2009 que paie le consommateur a été de 7,86 %. Entre 2007 et 2008, il avait baissé de -2,83 %. Moi, j'ai ramené aussi ça à une période large parce que c'est ça qui a aussi du sens, sur la période 1998-2009, on trouve un taux moyen d'augmentation de 3,35 % par an. Effectivement, il faut s'interroger pourquoi cette année aussi bien le prix global que le prix du fermier a augmenté davantage ? Le prix du fermier, ça a été de 6,62 %. Alors, il y a eu deux facteurs qu'on ne retrouvera plus l'année prochaine. Il n'y a pas eu de réactualisation des prix en 2008 selon les termes du contrat et il faut remarquer aussi que l'Agence de l'Eau – je parle du prix à ce moment-là global – a eu ses redevances en baisse par rapport à 2006 et cette année, si vous regardez le tableau, elles ont réaugmenté relativement de façon importante. Voilà ce que l'on peut dire sur ces deux facteurs et je vais dire un mot sur la formule de réactualisation qui est dans le contrat pour ajuster le tarif de l'eau délivré par le fermier. En réalité, le mode de calcul, c'est une formule très compliquée, a pris des indices qui étaient, on peut dire, mauvais parce qu'évidemment ça inclut des indices liés au prix de l'énergie et ça a été évidemment pris à une période où il y avait une flambée du prix de l'électricité, du gaz, du pétrole. Evidemment, en appliquant la formule, on peut vous donner la feuille de détail du calcul, ça a conduit à ce taux d'augmentation. On a fait une petite simulation et pour 2009, est-ce qu'on va continuer ? Je vois une question tout à fait légitime. Êst-ce que ça va continuer comme ça ? On a fait le calcul par rapport au mois de juin entre janvier et juin, c'est-à-dire presque pour la moitié de l'année et là, comme les indices ont baissé, on est aujourd'hui à -0,1 % par rapport à janvier. Evidemment, ça laisse tout à fait espérer que cette augmentation que l'on peut à juste titre trouver importante, pour l'année prochaine, ne va pas du tout avoir cette même ampleur et nous aurons les taux précédents. C'est-à-dire que l'on se rapprochera de cette moyenne que l'on a eue depuis 1998. Ceci, évidemment, les pourcentages, toujours pareil, ça ne veut rien dire. Quand il y a des pourcentages sur les tout petits chiffres, ça ne veut rien dire. On peut vous augmenter de 100 %, vous n'êtes pas pour autant ruiné sur c'est sur 10 centimes d'euros. En réalité, si vous regardez globalement les prix pratiqués par la ville par rapport à d'autres villes, vous trouvez la même modération du prix de l'eau. C'est-à-dire, la Ville de Beauvais se trouve toujours dans le peloton de tête de la modération par rapport à des villes de la même importance. Voilà un peu quelques précisions que je voulais vous donner sur ce rapport et je crois que, Madame le Maire et moi, nous sommes prêts à répondre à d'éventuelles questions.

M. AURY: J'ai écouté attentivement mon collègue Monsieur BOURGEOIS. J'ai lu et j'ai relevé un certain nombre des points auxquels il a apporté un certain nombre d'éléments de réponses. Tout d'abord, dans la synthèse qui est faite au départ, je suis un petit peu surpris que l'on n'ait tout de même pas rappelé que le contrat de délégation conclu avec la SEAO, la filiale de Veolia, pour une durée de 12 ans à partir du 1^{et} janvier 2008 avait été annulé par le Tribunal Administratif. Je sais qu'il y a un appel. On a quand même voté. Ceci étant, le Conseil Municipal a voté une convention provisoire. Je trouve que ça aurait mérité d'être rappelé; pas dans le rapport luimême, mais dans la synthèse qui est fournie auparavant. Vous avez souligné, pour la minimiser me semble-t-il, quand même l'ampleur de l'augmentation du prix de l'eau entre 2008 et 2009. J'ai entendu vos explications sur la formule de réactualisation très complexe. Que je sache, cette formule de réactualisation, c'est vous qui l'avez négociée avec Veolia et avec le conseil, j'imagine, d'experts qui étaient là pour vous mettre en garde contre telle ou telle dérive. Il n'en reste pas moins que pour l'usager beauvaisien, c'est +7,86 entre 2008 et 2009.

Alors, depuis le début de la soirée, on nous indique qu'à chaque fois les augmentations ne sont que sur des petites sommes. Elles ne touchent pas tout le monde. Ceci étant, d'une part, en ce qui concerne les usagers de l'eau, je pense que peu y échappent, sauf ceux qui peut-être sont coupés, mais c'est souvent parce qu'ils ont du mal à payer leur facture devenue trop lourde pour eux. En tout cas, il n'en reste pas moins que cette augmentation du prix de l'eau +7,86, elle s'ajoute à toutes les autres dont on a parlé ce soir. Avec, en particulier, une augmentation de 6,62 de la rémunération du fermier, c'est-à-dire de Veolia, alors qu'on nous avait vanté au moment de la conclusion du contrat avec Veolia le fait que ça aboutissait à une baisse du prix de l'eau. Et puisque la question se trouve reposée avec l'annulation par le Tribunal Administratif du contrat Veolia, le débat est à nouveau légitime sur le fait de savoir s'il faut revenir en régie publique ou prolonger avec une société privée. Je trouve que cette augmentation forte légitime complètement les questionnements ou les propositions de tous ceux qui pensent qu'une régie publique de l'eau utiliserait l'argent de la facture d'eau des Beauvaisiens exclusivement pour l'entretien du réseau et non pour en partie rémunérer les actionnaires de Veolia, comme c'est le cas aujourd'hui.

M. BOURGEOIS : Je peux répondre, parce qu'on ne va pas relancer le débat sur l'eau, Monsieur AURY.

M. AURY: Tout à fait.

M. BOURGEOIS: J'aimerais bien vous répondre au fur et à mesure non pas au bout de trois quarts d'heure sur tous vos points. J'aimerais bien quand vous parlez des augmentations que vous parliez des diminutions de l'année dernière. Il paraît que ça ne vous coûte rien: -2,83 %.

Mme Le MAIRE : Monsieur AURY, on peut peut-être parler chacun son tour.

M. AURY: Simplement, Madame le Maire, je suis tout à fait favorable à la proposition que fait Monsieur BOUR-GEOIS de répondre point par point. Je trouve que c'est plus compréhensible pour le débat. Le seul engagement que je vous demande est de ne pas ensuite me dire : « Vous êtes intervenu trois fois ». C'est tout.

Mme Le MAIRE : Ce n'est pas quelqu'un comme ça quand même.

M. AURY: Bien, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Vous avez la parole pour la première question, pas la première intervention.

M. AURY: J'en avais trois.

M. BOURGEOIS: Je vous réponds un peu sur le problème des augmentations, je l'ai dit moi-même. Ça pouvait paraître cette année important, mais il fallait quand même bien signaler aussi pour être complet dans les propos que l'année dernière, il y a eu une augmentation de -2,83 %. Evidemment, sur 2 ans, il faut faire le calcul, il faut retrancher cette quantité-là. Je vous ai expliqué pourquoi, c'est à cause de cette formule. Si on était en régie, on aurait tout autant une formule pour réactualiser aussi. Ça serait affecté peut-être à autre chose, mais on avait fait la simulation, Monsieur AURY, à l'époque où on a eu le choix et on s'était aperçu que l'option, etc., régie directe, en réalité, avait tendance à majorer même un tout petit peu. Ce n'était pas du tout un avantage pour la collectivité et c'était surtout beaucoup plus de soucis, beaucoup plus de responsabilités. Pour moi, les chiffres sont les chiffres. Vous savez que dans plein de domaines, nous, nous sommes pragmatiques. Je suis le premier à être pragmatique. Si évidemment, pour la Ville de Beauvais, ça nous menait à 6 euros le mètre cube ou 4,5 euros le mètre cube, je dirais stop, on arrête le massacre. Or, ce n'est quand même pas le cas. Je

vous rappelle le tableau de bord, parce que nous avons un tableau de bord. C'est vous montrer le sérieux qu'on attache à cette question. En 1998, le prix du mètre cube était à 2,04 euros, prix global. Là, vous avez vu en 2009, il est à 2,86 euros le mètre cube. Ça ne s'est pas envolé et ça a toujours été évidemment un fermier qui assurait notre prestation entre ces deux dates. Mais, je pense que pour notre collectivité, s'il y avait une envolée, c'est avec un tableau de bord, avec le contrôle de gestion qu'on le voit bien. Elle est aujourd'hui pleinement opérationnelle. On pourra peut-être en parler avec d'autres questions que vous allez nous poser. Eh bien, on dirait : « Stop, arrêtons le massacre ».

M. AURY: Oui, Madame le Maire.

Mme Le MAIRE : Au fond, on aurait pu lever la séance et vous auriez fait un débat avec Jean-Luc parce que vous avez l'air d'être deux spécialistes.

M. AURY: Je pense que c'est un débat qui intéresse tout le monde et tous les Beauvaisiens. En tout cas, cette question de l'eau est une question majeure aujourd'hui. J'ai bien entendu ce que vous avez donné comme éléments, Monsieur BOURGEOIS, mais il n'en reste pas moins et ça, c'est une question qui est incontournable, dans la rémunération de Veolia, il y a une part qui est loin d'être négligeable quand on sait ce que sont les profits de ces sociétés-là qui sont la rémunération des actionnaires. Que vous le preniez par n'importe quel bout, encore une fois, à travers la facture d'eau des Beauvaisiens, on rémunère pour partie. Evidemment qu'il y a d'autres choses qui se font sur l'entretien du réseau, encore heureux. Mais, il n'en reste pas moins que dans ce mode de délégation à une société privée, on rémunère des actionnaires, et avec le même prix de l'eau, s'il n'y avait pas des actionnaires à rémunérer, cet argent serait utilisé pour améliorer le réseau, pour mieux l'entretenir, voire éventuellement pour avoir une tarification sociale de l'eau.

M. BOURGEOIS: Attendez, on fait point par point.

M. AURY: D'accord.

M. BOURGEOIS: Je vais vous répondre parce qu'on l'avait avancé évidemment dans le débat qu'on avait eu à l'époque. Vous dites que le prix de l'eau serait le même, je dis : pas nécessairement. Parce que nous avons quand même l'effet de mutualisation pour les achats. Si c'était simplement la petite Ville de Beauvais avec ses 56 000 habitants, parce que c'est bien ça, ce n'est pas toute l'Agglomération, il y aurait toute l'Agglomération, on passerait à 82 000. On ne peut pas avoir des prix qui soient intéressants pour les fournitures. C'est ce qui apparaissait dans les études tarifaires et il y a toutes les prestations recherche et développement. En matière d'eau potable, il faut évidemment investir. Alors, est-ce que ce serait la Ville de Beauvais qui va avoir un laboratoire de recherche pour améliorer la qualité de l'eau ? Ce ne serait pas croyable. C'est pour ça qu'il y a des sociétés, mais des sociétés par actions. On est bien d'accord, ce sont deux modes de gestion. Mais, je n'y vois pas la honte non plus dans la mesure où il n'y a pas d'abus sur le prix comme je vous l'ai dit, sans ça, je serais le premier à dire : « Attendez, on se fout de nous, on va chercher un autre mode ».

M. AURY: Toujours dans le prolongement. D'une part, j'ai entendu avec intérêt ce que vous venez de dire. C'est-àdire que si ça se posait à l'échelle de l'Agglomération, la question se poserait différemment. Eh bien, vous qui dirigez l'Agglomération, vous majorité qui participez à la majorité de l'Agglomération, qui, que je sache, est présidée par Madame le Maire de Beauvais, pourquoi cette question n'a pas été mise en débat de l'Agglomération avec la proposition – évidemment, ensuite, chaque commune est souveraine – que soit constitué comme cela existe pour l'assainissement. Parce que les arguments que vous nous donnez pour la distribution, on pourrait les donner aussi à ce moment-là pour l'assainisse-

ment. Nous gérons de manière très bonne l'assainissement au niveau de Beauvais et au niveau de l'Agglomération du Beauvaisis. C'est en régie publique.

M. BOURGEOIS: Il n'y a que six communes qui sont en régie pour l'assainissement. Les autres sont gérées par Veolia.

M. AURY: D'accord. Mais, vous savez, ceci étant, il y a un processus qui va permettre que des communes se raccordent à ce réseau d'assainissement de l'eau. En tout cas, la question que vous posez montre bien... Nous n'avons jamais posé les choses autrement. Oui, il y a des mutualisations à faire. Oui, il y a un volume à atteindre. Mais, vous le dites vous-même, à travers l'échelle de l'Agglomération, déjà, cela était possible. Donc, je trouve que l'élément que vous venez d'apporter ce soir dans le débat repose à nouveau la question, le jour venu et je l'espère, le contrat sera définitivement annulé, la question d'un retour en régie publique.

M. BOURGEOIS: Objection, votre honneur!

Mme Le MAIRE : Attendez, Jean-Luc BOURGEOIS voudrait vous répondre.

M. BOURGEOIS: C'est bien plus complexe que ça parce que n'oublions pas que l'eau potable est gérée par un syndicat qui s'appelle le SIAB. Le SIAB, c'est évidemment bien plus grand que la Communauté d'Agglomération. Alors je ne sais pas par cœur, c'est Monsieur Bruno MARCHETTI qui est Président du SIAB, il doit y avoir 94 communes. Alors, il faudrait qu'au niveau des 94 communes, on fasse une régie et ces communes appartiennent à différentes Communautés de Communes, ce qui rend le problème juridiquement absolument inextricable. J'ajouterai aussi, vous le savez sans doute, que c'est le Maire précédent qui, je crois, en 1992 – je peux peut-être me tromper d'un an, mais peu importe – a fait sortir à juste titre la Ville de Beauvais du SIAB pour avoir un prix de l'eau moins cher.

Mme Le MAIRE: Dernière intervention.

M. AURY: D'accord. En tout cas, tous les éléments montrent bien qu'il y a un réel débat à avoir et puisque souvent, on nous dit: « İl faut travailler sur la coopération întercommunale » et là, sur ce sujet-là, il n'y aurait pas à travailler ? Que vous nous disiez : « Effectivement, il y a 94 communes, c'est compliqué et tout ça ». Mais, je voudrais bien qu'on rencontre les 94 Maires, les 94 Conseils Municipaux... Attendez, il ne faut pas porter des objections qui n'en sont pas. C'est une affaire suffisamment importante pour que ça mérite d'être fait. Je voudrais bien connaître quels sont leurs points de vue y compris sur la question de l'eau, de la gestion du réseau d'eau potable et tout ça. Je ne suis pas sûr qu'ils ne se posent pas un certain nombre de questions qui mériteraient d'être abordées ensemble et d'y trouver des solutions publiques ensemble. On va fermer le débat. On a échangé. On ne le réglera pas ce soir. Mais, en tout cas, pour dire que ce n'est pas un débat qui serait tranché d'avance et définitivement. Un autre point, mais qui peut-être n'est pas finalement éloigné du précèdent. Sur l'importance des pertes en distribution, il y a quand même une augmentation importante. Vous nous avez dit qu'il y avait eu trois grosses fuites, qu'on y avait remédié, et que vous espériez que ces pertes seraient moindres l'an dernier. En même temps, vous nous indiquez que le niveau de performance reste satisfaisant. Moi, j'ai d'autres échos par rapport à d'autres réseaux qui militeraient plutôt sur l'idée que ces performances, allez assez médiocres, on va dire, pas mauvaises, dont en tout cas on ne peut pas se satisfaire dans l'état actuel des choses. C'est quand même 78 %. On me dit que sur certains réseaux, on est à 90 % et y compris des réseaux importants. Et la question que je me pose, est-ce que ça n'illustre pas éventuellement un état – alors, je ne sais pas le qualifier, je ne suis pas technicien préoccupant de certaines parties du réseau d'eau sur Beauvais ? Peut-être que je m'arrête sur ce point-là et je passerai à un autre après.

M. BOURGEOIS: Je vous réponds là-dessus parce qu'on ne peut pas comparer les rendements d'une ville à l'autre. Parce que ça dépend de quoi un rendement ? Ça dépend déjà du kilométrage du réseau. Je vous donne deux exemples très simples : Compiègne et Beauvais. Sur la Ville de Compiègne, le réseau fait 135 kilomètres. Sur la Ville de Beauvais, 340 kilomètres, soit 2,5 fois. Alors, on comprendra aisément, si on a un peu de bon sens, qu'évidemment plus vous avez une ville qui est maillée très large, ce qui est le cas de Beauvais, mais ça donne d'autres atouts aussi à Beauvais parce qu'à Compiègne, ils voient aussi la difficulté d'avoir une ville très resserrée, ça a forcément comme conséquence d'augmenter évidemment la probabilité puisqu'il faut raisonner en termes de calculs de probabilité de fuîtes. En réalité, évidemment, il y a l'âge des réseaux. C'est pour ça que je vous ai comparé un peu Compiègne et Beauvais. Ce sont des réseaux qui ont été refaits au moment de l'après-guerre, etc., et c'est pour ça que je vous ai donné les kilomètres refaits, c'est une priorité. C'est pour ça justement que dans le contrat, on a dit : les grands travaux d'infrastructures, c'est la Ville qui les prend pour que justement, avec tous les programmes de chaussée... Et justement sur ce budget que vous avez tant critiqué, moi, il m'intéresse par tous les travaux qu'on va faire et notamment les travaux de chaussée au profit des Beauvaisiens. En même temps, il va y avoir coordination de tous les réseaux, à savoir l'électricité, le gaz, s'il y a lieu de refaire des choses, les adductions d'eau, les raccords/plomb et les extensions. Vous voyez, le problème est très complexe, on ne peut pas comparer comme ça. Alors, évidemment, là encore, si on avait 60 %, on tirerait la sonnette d'alarme et on pourrait dire : « On est nul ». Là, il y a une petite baisse parce qu'il faut regarder l'évolution des chiffres. On raisonne en science avec des courbes de tendance, je ne vais pas vous faire un cours de maths. En réalité, il y a évidemment un point peut-être un peu singulier cette année, une légère baisse. Mais, en réalité, avec le suivi qu'on va avoir du réseau, il n'y a pas de raison que l'année prochaine, on ne retombe pas vers 80 %. 80 %, c'est le chiffre qui est dans le contrat et qui est adapté d'après les spécialistes à la forme de la Ville, à la forme urbaine et à la longue du réseau. Voilà ce que je voulais vous dire, malgré que ce soit un peu technique, mais je pense que c'est ça aussi qui fait l'intérêt.

M. AURY : Dernière remarque. D'une part, j'ai entendu ce que vous avez dit, Monsieur BOURGEOIS, qu'il ne fallait pas comparer abusivement et trop rapidement les villes entre elles. Je pense que ça vaut également pour la question du prix de l'eau. C'est-à-dire que les conditions d'approvisionnement en eau ne sont pas les mêmes d'une ville à l'autre. C'est intéressant. Vous soulignez à un endroit que la pression de l'eau est correcte sur l'ensemble de la ville, à l'exception de parties du centre-ville. Alors, c'est venu dans la presse ces derniers jours, mais au-delà de ça, je veux dire, il y a des problèmes qui sont réels et qui sont soulignés dans le rapport. J'ai entendu ce que vous avez indiqué sur le problème de l'implantation d'un nouveau réservoir et d'aller à la recherche de nouveaux réservoirs. Alors, ceci étant, quelle réponse concrète sur ces problèmes de pression qui, visiblement, concernent une certaine partie du centre-ville ? Parce que là, en même temps, pour les gens, ce sont des problèmes concrets qui se posent aujourd'hui. J'entends évidemment la question que vous posez sur l'implantation d'un nouveau réservoir qui solutionnerait sur le fond cette question-là, mais en attendant, on ne peut pas repousser à dans je ne sais pas combien d'années la solution à leurs problèmes concrets d'aujourd'hui.

M. BOURGEOIS : Si Madame le Maire me permet une minute.

Mme Le MAIRE: Mais oui, tu es tellement compétent.

M. BOURGEOIS: Comment dois-je le prendre?

Mme Le MAIRE: Très bien.

M. BOURGEOIS: Très bien. C'est un problème aussi qui

n'est pas facile, qui ne s'est pas posé aujourd'hui comme vous le soulignez. En réalité, l'obligation du distributeur, c'est au niveau de l'adduction pour l'immeuble. C'est-à-dire, si ma mémoire est bonne : 2,6 barres. Alors ça, c'est la seule obligation du distributeur. Si on était en régie, ça serait exactement la même chose, il n'y aurait pas de variante. Alors après, évidemment, vous avez de vieilles installations parce que le problème se pose sur les immeubles anciens, les immeubles de l'après-guerre. Là, on touche la partie privative de l'immeuble. Si c'est un bâtiment public, on fait les travaux, il n'y a pas de problème. Vous n'avez pas entendu parler que sur des bâti-ments publics, ils manquaient de pression. Quand vous allez faire pipi ici dans les toilettes, il y a de la pression à la chasse d'eau. On risque même d'être entraîné quelquefois. Il faut bien essayer de détendre et d'amuser un petit peu à cette heure-ci de la soirée. Sur les bâtiments publics, on est équipé, on a mis des surpresseurs. Alors, vous savez très bien que l'inconvénient des surpresseurs, c'est qu'il faut bien les doser parce que sinon vous bousillez tout à fait votre conduit, votre robinetterie. En revanche, évidemment, sur les parties comme Argentine, Saint-Jean, il n'y a aucun problème puisque ce sont d'autres réservoirs qui alimentent, et là très souvent on a trop de pression, et dans les installations il faut mettre des réducteurs de pression. Chez moi, puisque j'habite à Argentine, j'ai un réducteur de pression dans le sous-sol parce que sinon il fallait changer les robinets tous les deux ans. C'est pour cela que je dirais quand même qu'il y a une réponse, ça ne concerne que les bailleurs privés. Les bailleurs sociaux aussi évidemment, mais, dans le centre-ville, il n'y en a pas beaucoup. Ce n'est pas la ville qui peut faire les travaux à la place des bailleurs. Alors, c'est un problème de discussion entre le Comité Syndical et les propriétaires. S'ils ne s'entendent pas, c'est bien dommage, mais ce n'est pas la ville qui peut intervenir là-dessus. Si vous nous dites : « *Tel endroit, bâtiment public, vous n'avez pas de pression* », je dis : « *OK, Monsieur AURY, on fait le néces*saire ».

Mme Le MAIRE : Sur cette conférence sur l'eau, je crois qu'en plus, il n'y a pas à voter. C'est un débat pour la beauté du débat avec des gens qui s'intéressent et qui sont compétents.

d'aménager sur les parcelles cadastrées section ZE n°s 776, 740, 774, 779, BY n°s 250, 249 et chemins ruraux désaffectés,

- de céder par la suite, un terrain de 8.800 m2 environ à la Société GABRIEL (située Place J. TATIA à JAUX) émanant de la Société SPEED PARK, ou à toute personne s'y substituant dans le cadre du projet défini ci-dessus au prix de 50,00 euros HT/m2, au vu de l'avis des domaines,
- d'autoriser la demande de permis de construire par ladite Société,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS: Je pense que ça va être moins animé que le dossier précédent. Il s'agit évidemment de l'histoire du bowling qui est tant attendu par les Beauvaisiens de tout âge.

Mme Le MAIRE : Merci. Pas de questions ? Si, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER: C'était juste une demande de précision, Madame le Maire. Vous aviez, il y a près de deux ans, posé la première pierre d'un bowling à côté du Cinespace. C'était quelques mois, souvenez-vous, avant les élections municipales. Je voulais juste que vous nous précisiez si ce projet nouveau se substituait au précédent ou si peut-être dans quelques mois, les Beauvaisiens pourraient s'adonner au bowling dans deux lieux différents?

Mme Le MAIRE : Non. Malheureusement, même s'ils sont passionnés, ils ne s'adonneront au bowling que sur un lieu. Le premier projet a connu quelques avatars et c'est la raison pour laquelle nous en sommes là. Je le passe au vote. Estce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non, il y a l'unanimité.

CESSION D'UN TERRAIN RUE FERNAND SASTRE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La Ville a été saisie d'une demande de Monsieur FONTAINE, Président Directeur Général de la Société SPEED PARK qui est à la recherche d'un terrain pouvant accueillir un bâtiment de 3 700 m2 environ pour un concept de SPEED PARK qui comporte plusieurs activités de loisirs indoor : bowling, karting, laser, billard ...

Un terrain situé à l'entrée Est de la Ville entre le giratoire du stade Pierre Brisson et le giratoire de la Marette, à proximité de Décathlon pourrait convenir.

Ce terrain nécessite encore des aménagements de viabilité et un permis d'aménager devra donc être déposé par la Ville en préalable. A l'issue des travaux, trois terrains seraient ainsi disponibles dont un terrain de 8.800 m2 environ pour le projet cité ci-dessus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser Madame le Maire à déposer un permis

RÉGULARISATION FONCIÈRE AVENUE VICTOR HUGO

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

À l'occasion du bornage de la propriété de la Mutualité Sociale Agricole avenue Victor Hugo, le géomètre a relevé que la parcelle cadastrée section AW n° 521, sur laquelle était située une partie du parking de la MSA, était une propriété répertoriée Ville de Beauvais.

Afin de régulariser sa situation, la MSA a sollicité la Ville de Beauvais

En fait, il s'avère qu'une canalisation d'eaux pluviales passe sous cette parcelle.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder à la Mutualité Sociale Agricole la parcelle cadastrée section AW n° 521 de 89 m2 au prix de 3.000,00 euros conformément à l'estimation des domaines,
- de prévoir une servitude non aedificandi et d'accès grevant la parcelle du fait de la canalisation d'eaux pluviales,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 21/01/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

pour 371 m2 soit une superficie totale de 1 606 m2 au prix de 4.150,00 euros en accord avec le service des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TRANSFERT CRÈCHE SAINT-QUENTIN À LA VILLE DE BEAUVAIS

MADAME BEUIL, MAIRE ADJOINT

Depuis le 1^{er} Janvier 2009, la Ville a repris la gestion des structures multi accueils et l'accueil familial.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal du 13 Mars dernier a entériné le principe de rétrocession au profit de la Ville et à l'euro symbolique de la crèche éclatée St-Jean et halte garderie Saint-Lucien.

Les locaux de la crèche sise 4, rue Saint-Quentin à Beauvais qui sont actuellement propriété du Centre Communal d'Action Sociale peuvent donc également faire l'objet d'une rétrocession.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'accepter le principe de rétrocession à l'euro symbolique et au profit de la Ville, de la crèche Saint-Quentin cadastrée section AW n° 138 pour 672 m2. Pour information l'avis des domaines s'élève à 495.000,00 euros.
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 14/04/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉSERVES FONCIÈRES MARISSEL ACQUISITION MOTILLON

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Les Consorts MOTILLON sont propriétaires de sept parcelles en nature de jardin et taillis, sises sur le secteur de Marissel et en ont proposé l'acquisition à la Ville.

Ces parcelles intéressent la Ville dans le cadre de la constitution de ses réserves foncières.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

-d'acquérir les parcelles cadastrées section Q n°s 78 pour 246 m2, 700 pour 105 m2, 1042 pour 25 m2, 1161 pour 93 m2, 445 pour 250 m2 et section R n°s 84 pour 516 m2, 257

SUBVENTIONS AUX RÉSEAUX AMBITION RÉUSSITE

ACOMPTES

MADAME LALOI, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais soutient les projets des 21 écoles des Réseaux « Ambition Réussite » des quartiers Saint-Jean et Argentine.

Conformément aux dispositions de la circulaire N° 2006-058 du 30 mars 2006, ces projets contribueront « aux acquisitions de connaissances et de compétences du socle commun ». Les écoles devront adresser leurs dossiers complets pour le 9 octobre 2009 au plus tard, afin que les demandes et leur financement soient étudiés en liaison avec les deux secrétaires des comités exécutifs et les IEN de circonscription.

Pour permettre aux écoles d'initier leurs projets dès la rentrée scolaire et de pouvoir les développer sur l'ensemble de l'année scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire le principe du versement d'un acompte aux écoles concernées (tableau joint en annexe, validé par les deux secrétaires).

Cet acompte sera déduit de l'aide attribuée par la Ville aux projets retenus en octobre prochain.

Les deux réseaux s'engagent à reverser à la Ville de Beauvais tout ou partie de la subvention allouée en cas de non réalisation complète des actions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer la somme de 8 950 euros au Réseau « Ambition Réussite » Saint-Jean ;
- d'attribuer la somme de 6 150 euros au Réseau « Ambition Réussite » Argentine ;
- d'imputer ces dépenses sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 04/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les acomptes Réseaux Ambition Réussite (RAR) et la convention-cadre

MODIFICATION DE DÉNOMINATION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARISSEL A

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

L'école élémentaire Marissel A, sise 164 rue de Marissel, a exprimé son souhait de changer sa dénomination en maintenant la référence au quartier de Marissel.

L'école aimerait ainsi honorer un des architectes de l'école, Fidélie Bordez.

Né en 1871 à Mouy (Oise), il est décédé en 1949 à Beauvais. Fidélie Bordez a travaillé au projet de reconstruction de la place Jeanne Hachette. Il s'est également associé à Charles Gréber, son ami, pour réaliser une maison dite « art nouveau » à Mouy et qui est inscrite aux monuments historiques.

Fidélie Bordez a été conseiller municipal de Beauvais de 1912 à 1930.

Les deux légataires, Messieurs Hary et James DUVAL, sont d'accord pour que l'école porte le nom de leur cousin.

L'art. L. 421-24 du Code de l'Éducation précise que « la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la dénomination suivante :

• École élémentaire Marissel A – Fidélie Bordez.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 04/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MISE EN OEUVRE DU PLAN ACTION QUARTIERS

MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

Le PAQ, Plan Action Quartiers, est un nouvel outil de démocratie locale mis en place en Septembre 2008 et lancé à l'occasion des Etats Généraux de Quartiers du 12 septembre 2008.

Le PAQ, Plan Action Quartiers, enrichit les Comités Consultatifs de Quartiers (CCQ) et permet aux habitants de proposer des projets d'aménagements de proximité directement issus de la concertation avec les Beauvaisiens.

La mise en œuvre du PAQ, Plan Action Quartiers, s'articule en deux temps :

1) Recueil de l'ensemble des suggestions :

Les Beauvaisiens ont été invités dès les Etats Généraux de Quartiers du 12 septembre 2008 à présenter à la Ville de Beauvais leurs suggestions par le biais de coupons PAQ distribués lors des Comités Consultatifs de Quartiers ou mis à disposition dans les lieux publics municipaux, par courrier, et par internet. Lors des 8 Comités Consultatifs de Quartiers, qui se sont déroulés de Septembre 2008 à Janvier 2009, les habitants ont pu exprimer leurs besoins d'aménagements dans les quartiers.

2) Mise en œuvre des chantiers et aménagements de proximité dans chacun des huit quartiers :

Les services de la Ville ont étudié et chiffré chaque projet. A l'issue de ce travail préparatoire, Madame le Maire et les élus ont présenté pour chaque quartier, à l'occasion des Comités Consultatifs de Quartiers organisés d'Avril à Juin 2009, le projet PAQ qui semble correspondre aux attentes des habitants de quartiers qui ont pu être exprimées.

Chaque chantier sera mis en œuvre après le Comité Consultatif du Quartier considéré.

Voici la liste des chantiers qui seront ainsi mis en œuvre au titre de cette année 2009 dans chacun des 8 quartiers :

• Saint-Just-des-Marais

Aménagement d'une promenade, liaison douce, avec le Plan d'Eau du Canada, au départ de la Bergerette et empruntant la digue érigée pour lutter contre les inondations.

Centre Ville

Aménagement d'un parking au niveau de la rue Maréchal de Boufflers, et requalification du square Boileau

Voisinlieu

Requalification des abords de l'église Saint Jacques.

Marissel

Sauvegarde et requalification du local du fond de cour derrière l'ancienne mairie.

• Saint-Lucien

Remplacement et embellissement des protections des Berges du Thérain, Avenue de l'Europe.

Saint-Jean

Installation d'une rampe centrale ruelle aux loups

Argentine

Requalification de l'espace de jeux en bout de l'impasse Léonidas Gourdain

• Notre-Dame-du-Thil

Réhabilitation de la Place du Clos Lieutenant

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme 2009 des actions à mener dans le cadre du Plan Action Quartiers ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte afférent à cette affaire.

Les crédits du PAQ, Plan Action Quartiers, ont été spécialement alloués sur une ligne budgétaire spécifiquement dédiée à la mise en œuvre des chantiers.

La Commission « Mise en Place du Plan Action Quartiers, Relations Internationales », réunie le 02/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. DORIDAM: Le Plan Action Quartiers, on en avait déjà parlé à plusieurs reprises et il a fait l'objet d'un certain nombre de concertations. Je voudrais vous rappeler simplement qu'on l'a lancé le 12 septembre 2008 lors d'États Généraux des Quartiers. On a voulu, au-delà des Comités de Quartiers qui existaient, aller plus loin dans la démocratie directe et participative en demandant aux habitants quels étaient leurs souhaits que l'on pouvait transformer en investissement de proximité. Ce soir, on vient montrer que nous commençons à tenir parole. Nous avons tenu dans chacun des

huit quartiers une réunion de concertation au cours de laquelle, en automne et en hiver, on a collecté des suggestions et nous terminons mardi prochain les huit journées retour dans lesquelles on revient présenter des propositions de projets aux habitants pour les mêttre en œuvre. Un certain nombre de travaux sont d'ailleurs déjà en route parce que nous avions acté le fait que nous nous engagions à démarrer les chantiers dès que les Comités de Quartiers avaient approuvé un petit peu les projets de façon à ce qu'on puisse considérer que ça correspondait véritablement à leurs attentes. Je vous propose de passer en revue quartier par quartier les réalisations que l'on vous propose d'approuver au programme ce soir, à mener dans le cadre de ce Plan Action Quartiers. En anticipant, certes, sur celui de Notre Dame du Thil qui sera sans doute adopté mardi prochain, mais qui a déjà fait l'objet de plusieurs concertations et notamment d'un certain nombre de réunions entre les Comités de Quartiers, pour préciser que c'était bien dans ce sens-là que nous allions chaque année. A chacune des réunions, nous avons collecté un certain nombre d'engagements. En ce qui concerne par exemple Saint Just des Marais, il y avait un certain nombre de projets qui nous avaient été proposés et que nous avons mis à l'étude. Nous avons retenu d'aménager une promenade en liaison douce sur la digue érigée pour lutter contre les inondations qui permet, maintenant, de faire un échelon de plus dans ce qui pourrait être à terme le tour complet du Plan d'Eau du Canada, en tout cas en partant de l'église de la Bergerette où la place sera aussi refaite dans un complément, de façon à ce qu'on puisse y accéder dans des conditions aussi agréables que les abords ont été aménagés. Il y aura une promenade qui est déjà matérialisée sur la digue qui sera aménagée avec des bancs, avec des postes d'observation pour les oiseaux, puisque je vous rappelle qu'il s'agit d'une zone humide remarquable et que ça permettra de mettre en valeur aussi le bas du quartier. Conformément à ce qui nous a été demandé par les habitants aussi, il y a un petit accès qui a été aménagé depuis le stade Barbier de façon à ce que la promenade puisse s'intégrer parfaitement et puis aussi à ce que le stationnement ne soit pas favorisé du côté de la Bergerette, mais plutôt du côté du stade Barbier où il existe des parkings. En ce qui concerne le centre-ville, en concerta-tion avec les habitants du quartier, nous avons décidé cette année, avec eux, d'aménager un parking de proximité au niveau de la rue du Maréchal Boufflers où il existait un terrain, propriété de la ville, qui était inusité, et de requalifier le square Boileau qui est un square de proximité d'immeubles avec des jeux pour enfants. Ce projet permet, en ce qui concerne ce petit parking, de nous inscrire dans le cadre du prochain PDU, en tout cas dans sa valorisation des petits parkings de proximité. En ce qui concerne Voisinlieu, ce sera la requalification des abords de l'église Saint Jacques qui a été choisie par les habitants, sachant qu'il y a un square public actuellement fermé. On propose de l'ouvrir en déplaçant la grille et en matérialisation d'un parking sur le côté qui ne sera ouvert que lors des cérémonies et qui permettra d'accueillir les familles dans des conditions plus acceptables qu'actuellement. Ça a permis aussi de faire monter un certain nombre de projets, il y a notamment à l'étude, parce que ça ne pouvait pas se faire cette année et on l'a fait arbitrer par les habitants, le réaménagement de l'aire de jeux à côté du centre Georges Desmarquest, qui permettra la sécurisation aussi de la rue Jean Zay et il y a un certain nombre d'autres choses. Pour le moment, ça sera ça et ça a permis aussi, en concertation, de faire émerger une autre demande, mais qui là devra être prise dans un cadre plus global puisque ça dépasse un simple aménagement de quartier, celui de l'aménagement de l'entrée de ville de la rue de Paris. Un aménagement qui ne devra entrer en vigueur que lorsque la Maladrerie sera achevée en ce qui concerne les aménagements. Marissel : premier projet qui passe à la réalisation, la sauvegarde et la requalification du local qui est au fond de la cour de l'ancienne Mairie et qui, dans l'esprit de cette réalisation, n'est qu'une première étape pour réfléchir un peu à l'aménagement global du secteur et à la redéfinition des salles et à la restructuration aussi de l'ancienne Mairie de Marissel. Un deuxième projet n'est pas rete-

nu cette année, mais d'ores et déjà à l'étude parce qu'il a déjà été demandé, c'est la requalification des abords de la chapelle de Bracheux. Saint-Lucien: projet PAQ, le remplacement et l'embellissement des protections des Berges du Thérain, Avenue de l'Europe. Alors, comme c'est l'Avenue de l'Europe, ça part de l'entrée du Conseil Général. Ça fait le tour du Pont Cambry et ça repart derrière la salle des sports. Il y a d'autres demandes qui sont mises à l'étude, qui est aussi un aménagement d'aire de jeux au niveau du Bois Brûlé. Il y aura une autre réalisation qui sera faite dans le cadre du Plan Action Quartiers qui a été demandé, c'est une matérialisation sécurisante, on peut l'appeler ainsi, d'un cheminement piétonnier sur la gauche quand on descend vers le Plan d'Eau du Canada, de façon à ce qu'il y ait quand même plus de sécurité, avec une ligne délimitant la chaussée aux voitures et aux piétons et avec des espaces permettant aussi, pas de se réfugier, mais de pouvoir attendre tranquillement le passage d'un bus, si on est en voiture, d'enfant par exemple. En ce qui concerne Saint-Jean, la première réalisation sera la rampe centrale de la ruelle aux loups. Alors, on peut dire que ce n'est peut-être pas beaucoup pour Saint-Jean, mais il y a déjà pas mal de réalisations sur le quartier. Mais, il y a aussi d'autres demandes qui vont partir et qui sont réalisées dans le cadre d'un autre budget, c'est notamment l'aménagement d'un boulodrome qui a été réclamé du côté de l'Espace Paul Verlaine et qui sera en fait amé-nagé, non pas aux pieds de l'Espace Paul Verlaine, mais à une trentaine de mètres dans la requalification du parc urbain qui sera faite dès cet automne avec les crédits de relance. Sur Argentine, hier soir, nous avons convenu de la requalification de l'espace de jeux en bout de l'impasse Léonidas Gourdain. Alors, quand on dit ça, on a l'impression qu'on va juste remettre des jeux pour enfants sur une aire de jeux qui avait été vandalisée à plusieurs reprises. Oui, ça démarre par là, mais ça sera aussi un vrai projet de proximité avec une sécurisation des lieux de tous côtés. C'est-à-dire qu'on a là une population qui est un petit peu isolée, défavorisée socialement. Ça a permis d'ouvrir un véritable dialogue et d'aboutir aussi à ce qu'on sécurise leur îlot dans la mesure où on voit passer aujourd'hui des quads, des motos. Donc, par des enrochements et la fermeture de centres, on va permettre aux habitants de se réapproprier qui par des jardins et qui d'autre par des tranquillités cet espace en essayant en complément avec les travailleurs sociaux de la ville de fédérer des riverains autour d'un véritable projet de quartier. On prévoit aussi la matérialisation d'un jeu de boules. Je vous rappelle qu'il y aura aussi un jardin collectif entre les habitants, qui sera mené aussi avec les services des espaces verts de la ville. Il y a vraiment tout un projet qui sera lancé et dont les travaux commenceront dès cet été, afin que les enfants de ce quartier puissent avoir déjà un ou deux jeux cet été. Ça a permis aussi de faire émerger un autre projet qui lui est à l'étude qui est vraiment l'aménagement de la Fosse à Baillevent pour créer une liaison vers le centre-ville. Mais, là, ça nécessite des études et puis ça mobilisera des crédits sur un exercice ultérieur. Notre Dame du Thil, ce qui a été réclamé à cor et à cri, c'est la réhabilitation de la Place du Clos Lieutenant, qui servait d'entrepôt de matériaux et de gravas pour les travaux où le parking sera matérialisé. Deux jeux de boules seront installés qui serviront à la fois aux associations de proximité et aux habitants. Alors, il y avait un autre projet qui était demandé et là, c'est non pas Jean-Luc BOUR-GEOIS, mais Franck PIA qui financera au travers de sa délégation du Contrat de Cohésion Sociale, le journal de quartier qui a été réclamé par les habitants et qui sortira du PAQ et qui sera financé par le Contrat de Cohésion Urbaine. Grosso modo, l'ensemble de ces actions, lorsqu'elles auront été réalisées, devrait atteindre un budget de 600 000 euros. On s'était engagé sur une enveloppe maximum de 1 million d'euros chaque année. Pour le moment, ces budgets sont évalués autour de 600 000 euros et tiennent compte de l'ensemble des demandes qui peuvent être concrétisées dès cette année.

Mme Le MAIRE : Je vous remercie. On passe au vote. Le rapport est adopté à l'Unanimité.

DEMANDE DE LABEL 'PICARDIE EN LIGNE 2.0'

M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

La Région de Picardie s'est engagée en 1999, en partenariat avec les communes et les intercommunalités, dans un programme d'équipement de sites de formation et de perfectionnement à l'utilisation des Technologies d'Information et de Communication (TIC) appelé « Picardie en Ligne ».

Des partenaires de la Région qui n'ont pas participé au programme mis en place depuis 1999 mais qui disposent d'espaces publics numériques peuvent à tout moment demander ce label au Conseil Régional sous réserve qu'ils entrent dans les critères d'attribution.

Ces critères sont :

- Ouverture un minimum de 12 heures par semaine ;
- Une partie des temps d'ouverture du site se situe au choix, le mercredi, le samedi ou le soir après 18h ;
 - Disposer de 5 postes de travail minimum ;
- Présence d'un animateur dédié au site pendant toutes les plages d'ouverture ;
- Offrir une première initiation gratuite à l'informatique, la bureautique et Internet réparties en plusieurs sessions d'une ou deux heures et pour un minimum global de 10 heures ;
- Permettre gratuitement l'accès aux postes de travail à des fins de navigation sur Internet (recherches en ligne, consultation et utilisation d'une adresse électronique, etc.) ;
- La gratuité d'accès au site dans les conditions sus évoquées n'exclut pas la possibilité de demander aux utilisateurs l'acquittement d'un tarif d'adhésion annuelle qui doit, le cas échéant, rester symbolique;
- Offrir une véritable animation de leurs espaces publics numériques.

Les BLOGS de la ville entrant pleinement dans les critères d'attribution, une demande de labellisation « Picardie en ligne 2.0 » est demandée au Conseil Régional jusqu'à fin 2009. En cas d'acceptation de la candidature l'aide financière de la Région, prendra effet de manière rétroactive au début de l'année 2009.

L'aide financière apportée par le Conseil Régional est ainsi constituée :

- Soutien à l'investissement

La Région versera une subvention annuelle d'investissement, basée sur le nombre de postes de travail accessibles au public, à hauteur de 300 œ par poste de travail.

Cette subvention sera majorée de 100 ? par poste de travail accessible au public en cas de mise en place d'un pôle d'excellence thématique.

- Soutien au fonctionnement

La Région apporte son soutien à l'emploi des animateurs à hauteur de 50% du salaire chargé et dans la limite de 12 000 ? par an et par animateur. L'aide régionale ne porte que sur des postes d'animation à temps complet et hors dispositifs d'emplois aidés.

Pour les dépenses de fonctionnement hors salaires, la Région apportera son soutien aux porteurs de projets à hauteur de 30% des postes de dépenses et dans la limite de 6 000 € par an.

En contre partie, la Ville s'engage à :

- Afficher et respecter la signalétique « Picardie en Ligne » mise en place par la Région Picardie ;

- Donner l'accès au site portail « Picardie en Ligne » en page d'accueil du ou des navigateurs Internet des postes de travail

Une nouvelle démarche sera engagée pour une nouvelle période de 3 ans, de 2010 à 2013 et de manière simplifiée. Les aides financières apportées pour le prochain label seront à hauteur des aides déjà apportées dans le label « Picardie en ligne 2.0 ».

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de solliciter la labellisation de nos espaces multi média ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué de signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 03/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. VIGUIER: Madame le Maire, c'était juste pour faire la remarque à notre assemblée du fait qu'il est bon de constater que le Conseil Régional est très fréquemment aux côtés de la Ville de Beauvais, comme c'est le cas avec ce dossier, comme c'est le cas avec toute une série de dossiers. Je pense notamment à la chaufferie à bois et je pense que c'est important de constater que vous citez souvent la Région dans cette instance pour la fustiger et fustiger la façon dont elle est administrée. Mais, constatons aussi que le Conseil Régional, par son Administration, peut aujourd'hui une nouvelle fois faire la démonstration de son soutien à Beauvais et aux Beauvaisiens, Madame le Maire.

M. HIBERTY: Et faire encore mieux demain.

Mme Le MAIRE : Pas de votes contre ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIA-TIONS SPORTIVES

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :
- LES VICTORYNE DE BEAUVAIS 300,00 Euros
- ENTENTE BEAUVAISIENNE 400,00 Euros DE PÉTANQUE
- BEAUVAIS BASKET CLUB OISE 500,00 Euros
- ACADÉMIE BEAUVAISIENNE 1 000,00 Euros D'ESCRIME
- SPORTS AUTOMOBILES 1 000,00 Euros BEAUVAIS OISE (S.M.B.O.)
- B.O.U.C. ESCRIME 1 000,00 Euros

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.
- La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 03/06/09, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE: Bon week-end, mes chers collègues.

LA SEANCE EST LEVÉE À 22H00.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008.

- 6 février 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition de la crèche et halte garderie sise 16 avenue de Flandres Dunkerque, au profit de l'association de gestion des crèches et haltes garderies. Le montant annuel de la location est de 11 819,98 euros.
- 11 mars 2009 : Mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvaisis, Place Georges Brassens, pour l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais, afin d'organiser un concert de Printemps.
- 23 mars 2009 : Passation d'un contrat avec l'Office Culturel Régional de Picardie – Fonds Régional d'Art Contemporain, afin d'organiser une exposition à la Galerie Nationale de la tapisserie, pour la mise en œuvre d'actions de médiation et de sensibilisation en direction des publics. Les frais correspondants s'élèvent à 2.000 euros TTC.
- 24 mars 2009 : Modification des modes de règlement concernant la régie d'avances Animations Jeunesse de l'Espace Argentine. Les modes de règlement sont les suivants :
 - Chèque
 - Numéraire
 - Carte bancaire
- 25 mars 2009 : Mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvaisis, Place Georges Brassens, au profit de l'Ecole Jean Macé, afin d'organiser les rencontres de chorales interdegrés.
- 26 mars 2009 : Mise à disposition à titre gratuit de l'A.S.C.A., au profit de l'association Entredanses, afin d'organiser un spectacle de danse.
- 30 mars 2009 : Passation d'un contrat de prestation avec l'Association « Mosaïque » afin qu'elle organise une intervention musicale avec danseurs et musiciens, pour l'animation du Carnaval. Le montant de la prestation s'élève à 600 euros TTC.
- 2 avril 2009 : Passation d'un contrat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain, pour la mise à disposition à titre gracieux, d'une œuvre pour l'exposition « Hors Jeux » à l'espace culturel.
 - 2 avril 2009 : Passation d'une mission de prestation de

- service avec la société Technique et Impressions de Rosny-Sous-Bois, afin d'imprimer les supports de communication concernant l'exposition « Hors Jeux ». Le montant de la prestation s'élève à 2.460,00 euros TTC.
- 2 avril 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec Caroline Pauchant, graphiste, pour la réalisation des supports de communication de l'exposition « Hors Jeux », le montant de la prestation s'élève à 1.800,00 euros TTC.
- 2 avril 2009 : Passation d'un contrat de prêt de matériel, à titre gracieux, par la société PHILIPS CONSUMER LIGHTNG, pour l'exposition « Hors Jeux » qui se tiendra à l'espace culturel.
- 3 avril 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Compagnie Les Choses de Rien, pour la représentation d'un spectacle intitulé « BULL » dans la cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 2.460 euros TTC.
- 3 avril 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Carnage Productions, afin d'assurer la représentation d'un spectacle intitulé « Domi and Claude » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 3.200 euros TTC.
- 3 avril 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Compagnie de Danse « Pied en Sol » afin d'assurer la représentation d'un spectacle intitulé « Filigrane Fanfare » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 2.500 euros TTC.
- 3 avril 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Havraise d'Initiatives Sociales et Culturelles, afin d'accueillir le groupe « Elliott Murphy et The Normandy All Stars » dans le cadre des Scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 2.400 euros TTC.
- 3 avril 2009 : Passation d'un marché avec la société VECTRA, pour procéder à des relevés du patrimoine routier, fourniture, installation et mise en service d'un outil informatique de gestion et d'analyse des opérations d'entretien.
 - Tranche ferme : pour un montant de 31.820,00 euros HT
 - Tranche conditionnelle 1 : pour un montant de 39.800,00 euros HT
 - Tranche conditionnelle 2 : pour un montant de 3.750,00 euros HT
 - Tranche conditionnelle 3 : pour un montant de 1.915,00 euros HT
- 6 avril 2009 : Passation d'un contrat d'assurance avec le cabinet HUMBERT (M.M.A.) afin de garantir les œuvres de l'exposition temporaire intitulée « Hors Jeu » dans les galeries de la médiathèque et Boris Vian, pour un montant de 337 euros.
- 7 avril 2009: Passation d'un contrat de fourniture en gaz naturel avec GDF-SUEZ, pour l'alimentation des installations des crèches Saint Lucien et Saint Jean Dardignac.
- 9 avril 2009: Passation d'un contrat annuel d'affranchissement LETTRE ET ECOPLI EN NOMBRE conclu avec LA POSTE, afin d'organiser l'affranchissement et la distribution des envois de plus de 400 plis identiques autres que les mailing.
- 9 avril 2009 : Passation d'un contrat annuel d'affranchissement DESTINO ESPRIT LIBRE conclu avec LA POSTE, afin d'organiser l'affranchissement et la distribution des envois marketing de plus de 100 plis identiques.
- 10 avril 2009 : Mise à disposition, à titre gratuit, de la Salle Jacques Brel, au profit du Conservatoire Eustache du Caurroy, pour leur permettre la présentation d'une action menée avec l'école A. et M. Launay.
- 10 avril 2009 : Mise à disposition, à titre gratuit, de la Salle Jacques Brel, au profit du Conservatoire Eustache du

Caurroy, pour leur permettre la présentation d'une action menée avec l'école Ferdinand Buisson.

- 10 avril 2009: Passation d'un contrat avec l'association « Au devant de la scène » pour l'organisation d'une animation musicale-percussions afro-brésilienne afin de participer au Carnaval des quartiers. Les frais s'élèvent à 300 euros TTC.
- 10 avril 2009 : Passation d'un contrat avec l'association « ENS'BATUCADA » pour une prestation musicale afin de participer à l'animation du Carnaval des quartiers. Les frais s'élèvent à 1.000,00 euros TTC.
- 10 avril 2009 : Passation d'une convention avec la Ligue de l'enseignement du Pas de Calais, afin d'accueillir en pension complète, au sein de son centre « Les Argousiers » à Merlimont, un groupe de 18 jeunes et 4 animateurs, dans le cadre de l'organisation des vacances de printemps. Les frais s'élèvent à 957,00 euros.
- 14 avril 2009 : Mise à disposition de la salle de réunion de l'espace Pré Martinet, pour le Ministère de l'Equipement et de l'Agriculture, afin d'organiser des sessions de préparation à l'examen oral du permis de conduire. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement du loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 14 avril 2009 : Passation d'une convention de formation avec la société SERIANS, concernant la participation de 3 agents à la formation au logiciel ILLUSTRATOR. Les frais correspondants s'élèvent à 696,00 euros HT.
- 14 avril 2009 : Passation d'une convention de formation avec le CIDEFE, concernant la participation d'un élu à la formation « Région Picardie : grands enjeux d'avenir ». Les frais correspondants s'élèvent à 421,00 euros TTC.
- 14 avril 2009 : Passation d'une convention de formation avec Formation & Citoyenneté, concernant la participation de 7 élus, à la formation « Les droits et devoirs de l'élu(e) minoritaire dans un conseil municipal ». Les frais correspondants s'élèvent à 4 287,50 euros TTC.
- 14 avril 2009 : Passation d'une convention de formation avec Le Domaine Régional de CHAUMONT-SUR-LOIRE, concernant la participation d'un Directeur à la formation « Comment mettre en place un évènementiel lié aux jardins et comment aménager et gérer une serre ouverte au public ». Les frais correspondants s'élèvent à 938,00 euros net.
- 16 avril 2009 : Passation d'une convention de formation passée avec le CNED, concernant la participation d'un agent à la formation par correspondance « Préparation Concours d'Attaché Territorial ». Les frais correspondants s'élèvent à 810,00 euros TTC.
- 16 avril 2009: Passation d'une convention de formation passée avec le CNFPT, concernant la participation de 9 agents à la formation « Traitement de texte Word » Les frais correspondants s'élèvent à 1.923,00 euros Net.
- 16 avril 2009 : Mission de prestation de service avec la société « l'Armada Productions » afin d'accueillir le groupe « Wild Billy Mosaï » dans le cadre de la fête de la musique. Les frais correspondants s'élèvent à 2 490,75 euros TTC.
- 16 avril 2009 : Passation d'un contrat de prêt d'œuvres, à titre gratuit, avec la Galleria Piltzer de Rome, pour l'exposition « Hors Jeux » à l'espace culturel.
- 16 avril 2009 : Passation d'un contrat de prêt d'œuvres, à titre gratuit, avec Lionel SCOCCIMARO, pour l'exposition « Hors Jeux » à l'espace culturel. La dépense correspondant au frais de transport de l'artiste s'élève à 150 euros TTC.
- 17 avril 2009 : Passation d'un marché avec l'Association Beauvais Service Plus, afin de procéder aux nettoyages des chéneaux et couvertures des églises Saint Etienne et Marissel de Beauvais pour un montant annuel compris entre 2 500,00 euros et 6 500,00 euros HT.

- 20 avril 2009: Passation d'un contrat de service avec la Compagnie La Balayette à Ciel, afin d'accueillir le groupe « PHILOX » dans le cadre des Scènes d'été. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 150 euros TTC.
- 20 avril 2009 : Passation d'un contrat avec l'Association SACEKRIPA, afin d'assurer la représentation d'un spectacle intitulé « Tourne autour » dans le cadre des scènes d'été. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 4 100,00 euros TTC.
- 20 avril 2009 : Passation d'un contrat avec l'Association Borderline Blues, afin d'accueillir le groupe « THE DALLAS EXPLOSION » dans le cadre des scènes d'été. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 255,00 euros TTC.
- 20 avril 2009: Passation d'une convention afin d'accueillir Christophe GONNET, plasticien, au sein des Ateliers d'Artiste, dans le cadre du projet porté par l'Ecume du Jour.
- 20 avril 2009 : Passation d'un contrat de prêt d'œuvres, à titre gracieux, avec la Galerie LAMBERT, pour l'exposition « Hors Jeux » à l'espace culturel.
- 21 avril 2009 : Passation d'un contrat avec l'Association « Thérèse 'N Thérèse » afin d'assurer la représentation du spectacle intitulé « Western Spaghetti par la Compagnie 220 volts » dans le cadre des Scènes d'été. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 950,00 euros TTC.
- 21 avril 2009 : Passation d'un contrat avec l'Association « My Serenade » afin d'accueillir le groupe « My Serenade » dans le cadre des Scènes d'été. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 450,00 euros TTC.
- 21 avril 2009 : Passation d'un contrat avec l'Association Moby Dick afin d'accueillir le groupe « TYS » dans le cadre des Scènes d'été. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 400,00 euros TTC.
- 21 avril 2009 : Passation d'un contrat avec la Compagnie TER A TERRE, afin d'accueillir le groupe « The Budos Band » dans le cadre des Scènes d'été. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 3 237,50 euros TTC.
- 21 avril 2009 : Passation d'un contrat afin d'exposer les œuvres de Laurent PERBOS, dans le cadre de l'exposition collective « Hors Jeux » à l'espace culturel. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 2 350,00 euros TTC.
- 21 avril 2009 : Passation d'un contrat afin d'exposer les œuvres de Annelise RAGNO, dans le cadre de l'exposition collective « Hors Jeux » à l'espace culturel. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 510,18 euros TTC.
- 21 avril 2009 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'Association Départementale de la Protection Civile de l'Oise, afin d'organiser des postes de secours durant la fête de la musique 2009. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 340,20 euros TTC.
- 21 avril 2009 : Passation d'une convention avec l'Association Le Lions Club Beauvais Angadrême, pour la mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, pour l'organisation d'un récital de piano.
- 23 avril 2009 : Passation d'une convention avec le Collège Henri Baumont, pour la mise à disposition à titre gratuit de l'A.S.CA., pour l'organisation de représentations théâtrales.
- 23 avril 2009 : Passation d'un contrat avec la Collection Lambert, pour la mise à disposition à titre gracieux d'œuvres pour l'exposition « Hors Jeux » à l'espace culturel.
- 23 avril 2009 : Passation d'un contrat avec le Cabinet d'avocats FRISON DECRAMER et Associés, afin d'assister la Ville de Beauvais, dans le recours contre la Carrière CHOUVET.
- 24 avril 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec « l'Association de Lutte pour l'Environnement en Picardie » (ALEP) et « la Société d'Horticulture de Botanique

- et d'Apiculture de Beauvais », pour l'organisation de rencontres autour de la pratique du jardinage respectueux de l'environnement et de la santé en direction des personnes inscrites au club « jardinez mieux, jardinez durable ». Les dépenses correspondantes s'élèvent de 1 800 euros net minimum à 3 600 euros net maximum pour « l'A.L.E.P » et d'un montant minimum de 450 euros net à 900 euros net maximum pour « la Société d'Horticulture ».
- 24 avril 2009 : Passation d'un contrat avec l'Association « Thérèse 'N Thérèse » afin d'assurer la représentation du spectacle intitulé « Raymond Raymondson » dans le cadre des Scènes d'été. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1 700,00 euros TTC.
- 24 avril 2009 : Passation d'un contrat avec Madame Michèle GARREC, pour la mise à disposition à titre gracieux d'une œuvre pour l'exposition « Hors Jeux » à l'espace culturel.
- 24 avril 2009 : Passation d'un contrat avec la Galerie Eva Hober, pour la mise à disposition à titre gracieux d'une œuvre pour l'exposition « Hors Jeux » à l'espace culturel.
- 24 avril 2009: Passation d'un contrat de location avec l'OPAC, d'un logement pour le gardien municipal, sis n°103 rue du Docteur Magnier à Beauvais. Le loyer mensuel s'élève 529,95 euros.
- 24 avril 2009 : Passation d'un contrat de location avec l'OPAC, d'un logement utilisé par du personnel des services techniques municipaux, au n° 5 sis 3 rue du Docteur Magnier à Beauvais. Le loyer mensuel est de 373,10 euros.
- 24 avril 2009 : Passation d'un contrat de location avec l'OPAC, du logement du gardien municipal sis n°1 sis 6 rue de Berry à Beauvais. Le loyer mensuel s'élève à 595,68 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de Sainte Hélène » d'une parcelle de terre de 37.500 mÇ ainsi que des équipements et abris de jardins, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de Notre Dame du Thil » d'une parcelle de terre de 1.000 mÇ rue de la Belle Mouleuse, ainsi que des équipements et abris de jardins, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de l'Oise section Beauvais Centre » d'une parcelle de terre de 11.500 mÇ sise ancien chemin de Gisors, ainsi que des équipements, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de Saint Just des Marais » d'une parcelle de terre de 112.000 mÇ ainsi que des équipements, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de Notre Dame du Thil » d'une parcelle de terre de 36.000 mÇ Chemin de Sainte Hélène, ainsi que des équipements et abris de jardins, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de l'Oise section Beauvais Centre » d'une parcelle de terre de 2.162 mÇ sise Haut Pothuis la Cavées aux Pierres, ainsi que des équipe-

- ments, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de l'Oise section Beauvais Centre » d'une parcelle de terre de 8.192 mÇ sise avenue Jean Rostand, ainsi que des équipements, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de l'Oise section Beauvais Centre » d'une parcelle de terre de 10.400 mÇ sise rue de Sénéfontaine, ainsi que des équipements et abris de jardins, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de l'Oise section Beauvais Centre » d'une parcelle de terre de 6.000 mÇ sise rue Paul Verlaine, ainsi que des équipements et abris de jardins, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009: Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de Marissel » d'une parcelle de terre sise site des champs dolents, ainsi que des équipements et abris de jardins, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009: Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de Marissel » d'une parcelle de terre de 25.000 mÇ sise rue du Tilloy, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de Marissel » d'une parcelle de terre de 8.134 mÇ sise rue de la Liovette, ainsi que des équipements, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 27 avril 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à « l'Association les Jardins Familiaux de Voinsinlieu » d'une parcelle de terre sise rue des Cheminots, ainsi que des équipements, afin qu'ils réalisent leurs missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.
- 28 avril 2009 : Passation d'une convention avec l'école maternelle Jules Michelet, pour la mise à disposition à titre gratuit de l'A.S.C.A., pour l'organisation d'un spectacle de danse.
- 28 avril 2009 : Passation d'une convention avec « l'Association Danse Education Culture-ASC », pour la mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvaisis, afin d'organiser un spectacle de danse.
- 28 avril 2009 : Passation d'un contrat avec la société « Alliance Impression », pour l'impression du journal « La Salamandre ». Les frais s'élèvent à 956,80 euros TTC.
- 29 avril 2009 : Passation d'une convention avec la société « A Senatus Consulto » concernant la participation d'un Elu à la formation « Expression orale, corporelle et prise de parole en public » à Paris. Les frais s'élèvent à 400,00 euros TTC.
- 4 mai 2009 : Passation d'un marché avec les établissements SALENTEY pour la fourniture de matériel d'éclairage public. Le montant annuel maximum est de 70 000,00 euros TTC.

- 4 mai 2009 : Passation d'une convention de formation avec le CNFPT, concernant la participation de 6 personnes à la formation « Traitement de texte Word ». Les frais s'élèvent à 1.153,80 euros Net.
- 4 mai 2009 : Passation d'une convention de formation avec la société MADELIN, concernant la participation de 2 personnes à la formation « Perfectionnement en serrurerie : la haute sûreté ». Les frais s'élèvent à 1.650,48 euros TTC.
- 4 mai 2009 : Passation d'un marché avec l'entreprise UNIDOC, afin d'effectuer des travaux de marquage et de signalisation au sol. Le montant annuel maximum est de 250.000,00 euros TTC.
- 4 mai 2009 : Passation d'un marché pour la fourniture de véhicules avec les entreprises comme suit :
 - Lot 1 : SEGO Beauvais, pour un montant de

42.119,53 euros TTC

- Lot 2 : LENORMANT Beauvais, pour un montant de 50.542,02 euros TTC avec options
- Lot 3 : Garage de la Piscine Beauvais, pour un montant de 14.250,00 euros TTC
- Lot 4 : GUICHARD 95220 Herblay, pour un montant de 13.993,20 euros TTC
- Lot 5 : Garage de la Piscine Beauvais, pour un montant de 12.311,00 euros TTC
- Lot 6 : Garage de la Piscine Beauvais, pour un montant de 12.311,00 euros TTC
- Lot 7 : GUICHARD 95220 Herblay, pour un montant de 14.471,60 euros TTC
- Lot 8 : GUICHARD 95220 Herblay, pour un montant de 22.802,93 euros TTC.
- 5 mai 2009 : Passation d'une convention avec « l'Association au devant d'la Scène et l'Association destins de Femmes », pour la mise à disposition à titre gratuit des locaux sis 9 allée Johann Strauss, afin de leur permettre de réaliser leur mission.
- 5 mai 2009 : Passation d'un contrat avec la Galerie Baumet-Sultana, pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'œuvres pour l'exposition « Hors Jeux » à l'espace culturel.
- 5 mai 2009 : Passation d'une convention avec « l'Association la Batoude » pour la mise à disposition des locaux sis 9 allée Johann Strauss à Beauvais.
- 7 mai 2009 : Passation d'un contrat avec A.A.D.P.S., afin d'accueillir le groupe « HOT CHICKENS », dans le cadre de la Fête de la Musique. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 1.950 euros TTC.
- 11 mai 2009 : Passation d'un marché avec la Société ALCOR EQUIPEMENTS, pour la location, installation, maintenance de tribunes à l'occasion des Fêtes Jeanne Hachette. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 16.987,00 euros HT.
- 11 mai 2009 : Passation d'un marché avec la Société MAROLOTEST, pour un montant de 7.690,00 euros HT, concernant la fourniture d'un pont élévateur Bi colonnes spécial motoculture pour les services techniques.
- 12 mai 2009 : Passation d'un contrat d'assurance avec le Cabinet Gérard HUMBERT, pour garantir les œuvres de l'exposition, de clou à clou, dans la galerie du sous-sol de la médiathèque. Les frais correspondants s'élèvent à 100 euros.
- 12 mai 2009 : Passation d'un contrat d'assurance avec le Cabinet Gérard HUMBERT, pour l'exposition temporaire « Benoit MANENT » afin de garantir les œuvres de l'exposition, de clou à clou. Les frais correspondants s'élèvent à 137 euros.
- 12 mai 2009 : Passation d'un contrat d'assurance avec le Cabinet Gérard HUMBERT, pour l'exposition temporaire « Romain KRONENBERG » afin de garantir les œuvres de l'exposition, de clou à clou. Les frais correspondants s'élèvent à 80 euros.

- 12 mai 2009 : Passation d'un contrat d'assurance avec le Cabinet Gérard HUMBERT, pour l'exposition temporaire « Salon d'AUTEURS » afin de garantir les œuvres de l'exposition, de clou à clou. Les frais correspondants s'élèvent à 80 euros.
- 12 mai 2009 : Passation d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence avec la Société SARL A.U.M. Architecte Urbanisme Muséographie, pour une prestation de conseil urbanisme sur le projet de rénovation urbaine du quartier Saint Jean, pour les montants suivants : 126.500,00 euros HT pour la tranche ferme, 46.200,00 euros HT pour la tranche conditionnelle n°1, et 31.900,00 euros HT pour la tranche conditionnelle n°2.
- 13 mai 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec « le traiteur LA NONNA » afin de fournir 43 plateaux repas pour la journée d'accueil des nouveaux agents. La dépense correspondante s'élève à 560,00 euros TTC.
- 13 mai 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la Société CABARO, pour la location d'un car lors de la journée d'accueil des nouveaux agents, afin d'effectuer la visite des équipements municipaux. La dépense correspondante s'élève à 115,00 euros TTC.
- 13 mai 2009 : Passation d'une convention de formation avec « MB Formation », concernant la participation d'un agent à la formation « recrutement : maîtriser les techniques d'entretien ». La dépense correspondante s'élève à 1.578,72 euros TTC.
- 13 mai 2009 : Passation d'une convention de formation avec « LAE INGENIERIE » concernant la participation de 4 agents à la formation au logiciel ASPOWEB. La dépense correspondante s'élève à 1.262,98 euros TTC.
- 13 mai 2009 : Passation d'une convention de formation avec « l'Association Nationale d'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG) » concernant la participation d'un agent à la formation « Infractions pénales : aspects juridiques et psychologiques ». La dépense correspondante s'élève à 200,00 euros TTC.
- 14 mai 2009 : Passation d'un marché pour l'installation et fourniture de deux cabines sanitaires avec les entreprises suivantes :
 - lot 1 JCR Equipements à Rambouillet, pour un montant de 25.360,00 euros HT
 - lot 2 Menuiserie Delamare à Beauvais, pour un montant de 15.060,00 euros HT.
- 14 mai 2009 : Passation d'un marché avec la société NORISKO, afin de réaliser une mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation du gymnase Léo Lagrange. La dépense correspondante s'élève à 3.500,00 euros HT.
- 14 mai 2009 : Passation d'un marché avec la société ELYFEC SPS, afin de réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux de rénovation du gymnase Léo Lagrange. La dépense correspondante s'élève à 1.715,00 euros HT.
- 14 mai 2009: Passation d'un avenant au bail de location avec la SA d'HLM, relatif à l'emplacement de parking sis 34 rue de Gesvres à Beauvais.
- 15 mai 2009 : Passation d'une mission de prestation avec la société FAUCONNET Ingénierie SA, afin de procéder à une maintenance du logiciel Fisa-DPE gestion des fluides, installé aux Services Techniques. La dépense annuelle est de 59,80 euros TTC.
- 16 mai 2009 : Passation d'une convention avec le Collège Jean Baptiste PELLERIN, pour la mise à disposition à tire gratuit de l'A.S.C.A., pour l'organisation d'un spectacle de danse.
- 19 mai 2009: Passation d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise, afin d'organiser la mise en place d'un dispositif de secours au Plan d'Eau du Canada, pour l'organisation du Raid Nature 2009. Les frais correspondants s'élèvent à 200,76 euros.

- 19 mai 2009 : Passation d'un contrat d'entretien de 725,00 euros, avec les Etablissements DUBOIS, pour l'entretien de matériels de restauration situé dans la salle Hector Berlioz.
- 19 mai 2009 : Passation d'un contrat d'entretien de 570,00 euros, avec les Etablissements DUBOIS, pour l'entretien de matériels de restauration situés dans la Maison de Quartier Saint Lucien.
- 19 mai 2009 : Passation d'une convention de formation avec le CNFPT, concernant la participation de 6 agents à la formation « Traitement de texte Word ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.154,00 euros TTC.
- 19 mai 2009 : Passation d'un contrat avec la Société Afone carte et services pour l'acquisition et la maintenance d'un Terminal de Paiement Electronique portable EFT 930 P. Les frais correspondants s'élèvent à 1.229,49 euros.
- 19 mai 2009 : Passation d'un contrat d'entretien de 425,00 euros avec les établissements DUBOIS, pour l'entretien de matériels de restauration situés salle Jean Moulin.
- 19 mai 2009 : Passation d'un contrat d'entretien de 435,00 euros avec les établissements DUBOIS, pour l'entretien de matériels de restauration situés dans la salle du Franc
- 19 mai 2009 : Passation d'un contrat d'entretien de 570,00 euros avec les établissements DUBOIS, pour l'entretien de matériels de restauration situés Espace Argentine.
- 20 mai 2009 : Passation d'un contrat avec la société « Maximum Show », afin d'assurer le spectacle et la soirée dansante de la fête nationale du 14 juillet 2009, sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 5.500,00 euros TTC.
- 20 mai 2009 : Passation d'une mission de prestation de service avec la société POLYSERVICES, afin d'imprimer les supports de communication concernant la « Fête de la Musique 2009. ». La dépense correspondante s'élève à 1.480, 00 euros TTC.
- 20 mai 2009: Passation d'une mission de prestation de service avec l'imprimerie Chantrel-Andru-Pillon, afin d'imprimer les supports de communication concernant les scènes d'été 2009. La dépense correspondante s'élève à 7.495, 00
- 20 mai 2009: Passation d'une mission de prestations de services avec l'association « EQUITERRA » pour les animations dans le cadre de l'Agenda 21 et du Projet « Cheval en Ville ». La dépense correspondante s'élève à 4.650, 00 euros.
- 20 mai 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle de réunion sis Espace Argentine au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis afin de réaliser un chantier Ecole d'Insertion.
- 22 mai 2009 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la Salle Jacques Brel, au profit de l'Ecole Philippe COUSTEAU, pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année les 25 et 26 juin 2009.
- 22 mai 2009 : Passation d'un marché avec la société SARL A.U.M. « Architecture Urbanisme Muséographie » pour un marché de conseil en urbanisme sur des opérations hors Plan de rénovation Urbaine, pour un montant de 18.700,00 euros HT, décomposé comme suit :
 - 8.800,00 euros HT pour plusieurs scénarios d'aménagement de 66 maisons sur le secteur sud de Beauvais. - 7.700,00 euros HT pour la chaufferie bois.

 - 2.200,00 euros HT pour le terrain de futsal.
- 25 mai 2009 : Passation d'un contrat de nettoyage avec la Société HPS, afin de procéder au nettoyage des hottes de cuisine. Le montant annuel maximum est de 6.111,56 euros TTC.

- 25 mai 2009 : Passation d'une mission de prestation avec la société L'ŒIL CARRE, afin de réaliser des supports de communication des Scènes d'été 2009. La dépense correspondante s'élève à 3.887,00 euros TTC.
- 25 mai 2009 : Passation d'une mission de prestation avec Janine SCHLIMPERT, graphiste, afin de réaliser des supports de communication du Festival des écoliers. La dépense correspondante s'élève à 1.111,00 euros TTC.
- 25 mai 2009: Passation d'un contrat avec JD Hollingshead, pour l'exposition d'œuvres, dans le cadre de l'exposition collective « Hors Jeux » à l'espace culturel. La dépense correspondante s'élève à 1. 400 euros TTC.
- Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.